



LE DÉPARTEMENT



**Ardèche**<sup>07</sup>  
LE DÉPARTEMENT

*MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE*  
*A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME*  
SUR LES DEPARTEMENTS DE L'ARDECHE  
ET DE LA DRÔME

**Bilan d'activité de l'année 2023**

**et orientations pour 2024**

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

Direction Aménagement des Territoires

Hôtel du Département – BP 737

07007 PRIVAS Cedex

Tél : 04.75.66.75.74 / Fax : 04.75.66.75.16

# SOMMAIRE

<b>1. AVANT PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>2. LE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME</b> .....	<b>4</b>
2.1 <b>HISTORIQUE</b> .....	<b>4</b>
2.2 <b>LES MISSIONS</b> .....	<b>5</b>
<b>3. BILAN DE L'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2023</b> .....	<b>6</b>
3.1 <b>LES VISITES REALISEES ET PARTICIPATION AUX COPIL</b> .....	<b>6</b>
3.2 <b>ANIMATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL DES SPANCs</b> .....	<b>8</b>
3.3 <b>SPANC ECHO #2</b> .....	<b>9</b>
3.4 <b>FICHE TECHNIQUE #2</b> .....	<b>9</b>
<b>4. ETAT DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL DANS LE DEPARTEMENT ARDECHE</b> .....	<b>10</b>
4.1 <b>SCHEMAS GENERAUX ET DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>10</b>
4.2 <b>ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DES SPANC</b> .....	<b>18</b>
4.3 <b>PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	<b>21</b>
4.4 <b>LES FILIERES REGLEMENTAIRES EN ANC</b> .....	<b>27</b>
4.5 <b>REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> .....	<b>30</b>
4.6 <b>GESTION DES MATIERES DE VIDANGE</b> .....	<b>32</b>
<b>5. MISE EN PLACE DE LA MISSION SATAA EN DRÔME</b> .....	<b>34</b>
5.1 <b>ETAT DES LIEUX SPANC 26</b> .....	<b>34</b>
5.2 <b>RENCONTRES INDIVIDUELLES DES SPANC</b> .....	<b>36</b>
5.3 <b>RENCONTRE DU RESEAU DES TECHNICIENS DROMOIS</b> .....	<b>36</b>
5.4 <b>PARTAGE DES RESSOURCES</b> .....	<b>37</b>
5.5 <b>PREMIERES SOLLICITATIONS</b> .....	<b>37</b>
<b>6. PROGRAMME PREVISIONNEL 2024</b> .....	<b>37</b>
<b>6. ANNEXES</b> .....	<b>39</b>

## 1. AVANT PROPOS

Ce document, à l'attention du comité de coordination, résume l'activité de la mission d'assistance technique à l'assainissement autonome au cours de l'année 2023.

Deux thèmes sont abordés sur l'assainissement non collectif : l'assistance technique et les missions transversales.

L'assistance technique comprend plusieurs missions :

- assistance à l'élaboration des études (diagnostic réseau, schéma général d'assainissement, zonage d'assainissement, ...)
- assistance à la mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- assistance à l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation de travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages (réhabilitation),
- assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement (RPQS),
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation de personnels

Les missions transversales se déclinent en deux thématiques :

- connaître et évaluer : synthèse départementale sur la mise en place des SPANCs et sur l'état des dispositifs d'ANC (bilan d'activités),
- animer et coordonner des politiques territoriales : animation du réseau départemental des techniciens SPANC.

**Nous noterons que le Département de l'Ardèche se situe sur 2 bassins versants (soit 2 Agences de l'Eau) : Rhône (315 communes) et Loire (20 communes).**

**Le bassin versant (BV) Loire étant minoritaire (6% du territoire), un seul document de bilan d'activité est produit.**

**La compétence assainissement non collectif (ANC) pour les 20 communes du BV Loire est portée par la Communauté de communes Montagne d'Ardèche qui comprend également 8 communes du BV Rhône.**

**Il sera précisé, quand cela est possible, les données spécifiques aux 20 communes du BV Loire et à défaut les données de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche.**

**Un encart synthétique sera introduit à la fin de chaque analyse faisant apparaître les données du BV Loire ou les données du territoire Montagne d'Ardèche.**

**A savoir également que pour ce bilan 2023, une partie distincte sera consacrée au bilan d'activité du Département de la Drôme.**

## 2. LE SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

### 2.1 HISTORIQUE

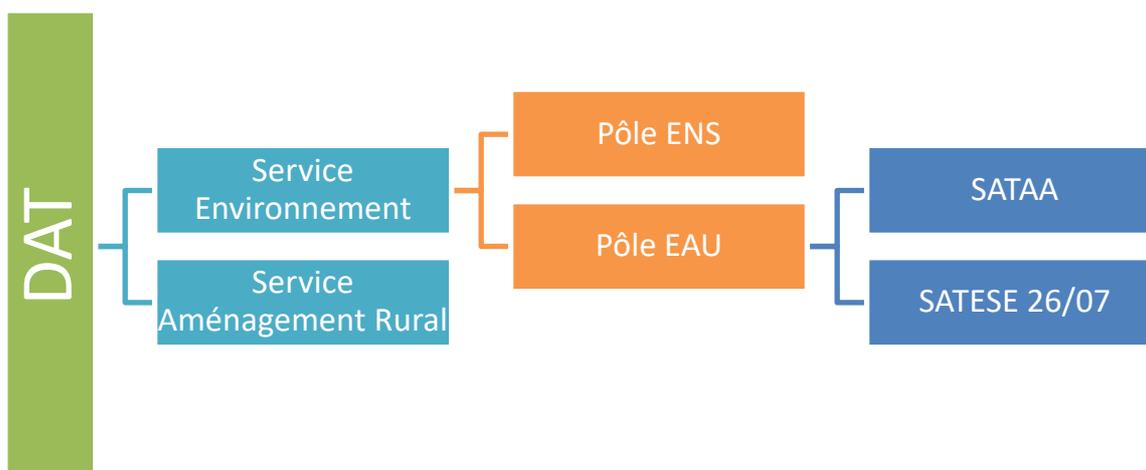
La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, en son article 73 décliné par le décret n°2007-1868 du 26 décembre 2007, définit la mission d'assistance technique que les Départements doivent mettre à disposition des communes considérées comme rurales en application de l'article D. 3334-8-1. Pour l'ANC, cette mission porte sur l'assistance à la mise en œuvre des contrôles, à l'exploitation des résultats, à la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse a accompagné financièrement les Départements dans l'exercice de cette mission à travers ses 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> programmes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, ainsi que pour la durée du 11<sup>ème</sup> programme (2019-2024), l'Agence de l'Eau n'intervient plus dans le domaine de l'ANC et n'aide plus les réhabilitations individuelles ou regroupées.

Le Conseil Départemental a mis en place le SATAA en 2003. Depuis janvier 2020, une technicienne (Audrey VALENTIN) assure les missions du SATAA pour moitié de son temps de travail, l'autre moitié étant consacrée au suivi des dossiers « assainissement collectif ».

Le SATAA 07 fait partie de la Direction de l'Aménagement des Territoires (DAT) :

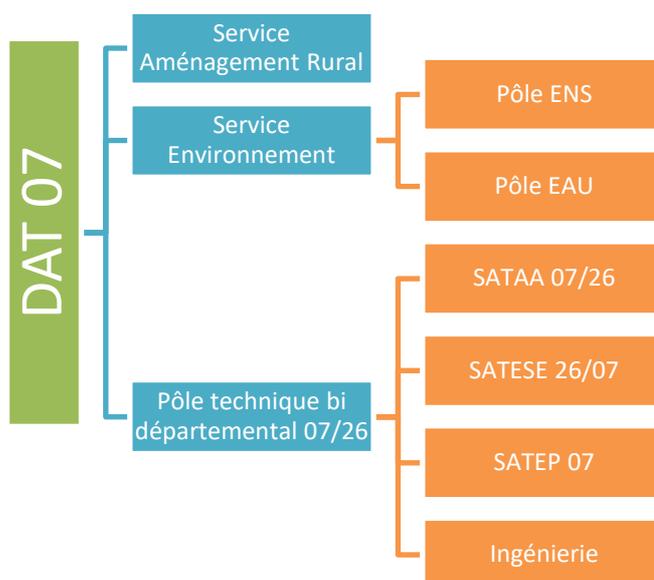


Les Départements de la Drôme et de l'Ardèche ont décidé dès 2006, de collaborer pour mettre en place une mission commune d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif dénommée SATESE 26/07 (service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration Drôme-Ardèche).

Les deux Départements ont décidé en 2023 de renforcer leur collaboration en créant un **pôle technique bi-départemental d'appui et de conseils aux collectivités dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement** comprenant :

- une assistance technique à l'assainissement collectif (**SATESE**),
- une assistance technique à l'assainissement autonome (**SATAA**), mission existante en Ardèche et déployée dans la Drôme à compter de septembre 2023,
- une assistance technique à l'exploitation et à la protection des ressources pour l'alimentation en eau potable (**SATEP**),
- une assistance technique **d'ingénierie** ,
- une mission **d'animation** de la politique départementale de l'eau mise en œuvre uniquement dans la Drôme dès octobre 2023.

Voici la nouvelle organisation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023 :



## 2.2 LES MISSIONS

Les missions du SATAAA sont orientées autour de deux thèmes :

### **L'ASSISTANCE TECHNIQUE**

#### ☛ **Etudes Diagnostic, Schémas généraux et Zonage d'assainissement**

En partage avec le responsable du Pôle Eau, le SATAAA suit l'élaboration du schéma général d'assainissement de chaque commune ou EPCI, ainsi que de l'étude « diagnostic du système d'assainissement », en assistant aux réunions du comité de pilotage, jusqu'au choix finaux. Il s'assure du respect du cahier des charges MISE 07/Département/Agences de l'Eau (CCTP élaboré en janvier 2005 et révisé en 2014 et 2019) et instruit les demandes de subvention et de versement des aides.

#### ☛ **Aide à la mise en place des SPANC**

Le SATAAA assiste les communes et les groupements intercommunaux dans leurs réflexions pour la mise en place des SPANCs, de la préparation à la mise en place des actions de terrain :

- Définition du projet de service : élaboration de budget, définition des missions et des moyens à mettre en œuvre, ... ;
- Aide au recrutement du personnel ;
- Assistance pour les missions de contrôle : formation et information des personnels recrutés.

#### ☛ **Suivi des matières de vidange**

Le SATAAA a pour mission d'améliorer les conditions de collecte et de traitement des matières de vidange sur le Département. Cette action s'intègre dans le cadre du schéma bi-départemental de gestion des boues et matières de vidange et comporte plusieurs volets :

- Participation à la mise à jour du schéma bi-départemental, en collaboration avec les services du Département de la Drôme (SATESE 26-07) ;
- Mise en place et suivi de certaines actions préconisées par ce schéma : élaboration d'une charte de qualité, animation des réseaux de collecteurs, suivi et recensement des quantités de matières de vidange traitées.

## ☛ **Réhabilitation de l'assainissement non collectif**

Dans le Département de l'Ardèche, le Centre d'Amélioration du Logement (CAL 07) a assuré l'appui technique aux communes et a coordonné l'allocation de subventions de l'Agence de l'Eau aux particuliers jusqu'à la fin du 8<sup>ème</sup> programme. Depuis son 9<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau n'a plus que les collectivités comme interlocuteur, soit sous forme de convention de mandat soit en tant que maître d'ouvrage public.

## **MISSIONS TRANSVERSALES**

### ☛ **Synthèse départementale sur la mise en place des SPANCs et sur l'état des dispositifs d'ANC**

Cette synthèse est réalisée une fois par an et est intégrée dans le bilan annuel d'activité. Elle récapitule toutes les actions réalisées par le SATAA au cours de l'année.

### ☛ **Animation du réseau départemental des techniciens SPANC**

Plusieurs réunions sont organisées à l'attention des techniciens SPANC afin de les aider dans leurs missions : actualités réglementaires, techniques, échanges sur des points particuliers, formation, ... Cette mission comporte également la participation aux rencontres inter-SATAA.

## **3. BILAN DE L'ACTIVITE SUR L'ANNEE 2023**

### **3.1 LES VISITES REALISEES ET PARTICIPATION AUX COPIL**

On distingue plusieurs types de visites :

#### - **Le suivi des études diagnostic et des SGA (assistance technique) :**

En 2023, le SATAA a participé à 11 réunions des comités de pilotage pour le suivi des études (uniquement sur le bassin versant Rhône Méditerranée Corse). Cela a concerné les communes de Coucouron, Fons, Lachappelle sous Aubenas, Mazan l'Abbaye, Meysse, Saint Didier sous Aubenas, Thueyts et Valgorge. Le nombre de réunions relatives aux études SGA, zonage et diagnostic est en baisse par rapport à 2022.

***En 2023, deux communes du BV Loire sont dans une démarche de réalisation ou de révision de son SGA.***

#### - **Aide à la mise en place des SPANC (assistance technique) :**

La situation sur le secteur de la CC Pays de Lamastre (BV RMC) reste inchangée par rapport à 2022. Ce périmètre est toujours sans SPANC.

La démarche de sensibilisation menée en 2016 et 2017 auprès du Président de la CC du Pays de Lamastre n'a toujours pas porté ses fruits, les élus locaux n'étant pas favorables à la création du service. Sans plus d'incitation des Autorités à ce que les communes respectent leur obligation réglementaire, il n'y a pas eu de nouvelle rencontre. Sur certaines communes de cet EPCI, les missions d'instruction des permis de construire et des dossiers « vente » sont confiées à un prestataire privé pour ne pas bloquer les projets des particuliers.

**Toutes les communes du BV Loire sont couvertes par un SPANC opérationnel (Communauté de communes Montagne d'Ardèche).**

- **Programme de réhabilitation des installations ANC (assistance technique) :**

La mise en place de ces programmes nécessite souvent un soutien technique, pour monter le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RMC ou Loire Bretagne, pour faire un choix sur le mode de versement des aides auprès des particuliers : mandat ou maîtrise d'ouvrage publique.

Grâce au retour d'expérience des années passées, le montage des dossiers de réhabilitation est bien maîtrisé par la plupart des SPANCs, notamment intercommunautaires. Malgré l'arrêt des aides de l'Agence RMC à la réhabilitation des dispositifs ANC (à partir de 2018), et après une hausse continue pendant plusieurs années, le rythme des opérations de réhabilitation reste soutenu.

Pour la réhabilitation dite « regroupée », les aides de l'Agence RMC (3 300€ /habitation éligible) couplées à l'investissement du personnel des SPANCs avaient permis de lancer une dynamique favorable sur cette thématique. De plus, compte tenu des contraintes physiques liées aux parcelles<sup>1</sup>, cette solution technique apparaît comme une alternative adaptée et crédible à la solution du « petit collectif », solution souvent coûteuse par ailleurs (> à 10 000 €/branchement).

Certains projets de réhabilitation regroupée (notamment les projets concernant plus de 5 habitations) restaient néanmoins « dans les cartons » du fait de coûts importants et de l'aide limitée à 3 forfaits (3 x 3 300 €).

Aussi, à partir de 2018, le Département de l'Ardèche a mis en place une nouvelle aide à la réhabilitation regroupée, avec un forfait de 500 € par habitation à l'ANC commun (privé). Cette aide, cumulable à celle de l'Agence, était essentiellement destinée à donner un « coup de pouce » aux projets regroupant plusieurs habitations.

☞ L'annonce de l'arrêt des aides de l'Agence RMC pour l'ANC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, a pu contrarier cette politique : le montant de l'aide départementale se révèle insuffisante pour palier au retrait de l'Agence.

☞ C'est pourquoi, le forfait départemental a été doublé en 2019, pour atteindre 1 000 €/maison raccordée au dispositif partagé.

☞ En 2022, suite à la révision des aides départementales, un nouveau dispositif a été mis en place : Atout Ruralité 07.

Ce programme continue d'aider ces projets de réhabilitations regroupés à hauteur de 1 000 € par habitation.

Toutefois, une différence est faite selon le type de structure compétente : communes, Syndicats d'Eau ou EPCI.

Ce dispositif est dit « multithématiques » ; les communes et les Syndicats ne peuvent présenter que 2 dossiers par an. Les EPCI quant à eux, possèdent une enveloppe définie selon leur population et doivent établir une convention avec le Département en listant les opérations qui seront réalisées sur 4 ans.

**En 2023, le dispositif Atout Ruralité 07 a attribué une seule aide à la réhabilitation d'assainissement non collectif regroupés sur le bassin du Rhône.**

---

<sup>1</sup> La principale contrainte est le manque de place, dans le contexte d'un habitat dense (hameaux), d'une topographie marquée par des pentes importantes ou la présence de terrasse et d'un substrat rocheux, à faible profondeur.

### 3.2 ANIMATION DU RESEAU DEPARTEMENTAL DES SPANCS

Depuis octobre 2005, le SATAA a mis en place un réseau de techniciens de l'assainissement non collectif du département de l'Ardèche. Ce réseau réunit les techniciens SPANC et parfois des élus de « petites » communes. Pour répondre aux questions des SPANCs, l'Etat était représenté par les services compétents de la MISE (Direction Départementale des Territoires – Service Police de l'Eau et Service Application du Droit des Sols, Agence Régionale de Santé – Service Santé Environnement). Aujourd'hui, l'ARS s'est retirée. Le SATAA est chargé d'animer ce réseau.

**En 2023, une réunion des SPANCs ardéchois a pu être organisée** (le 23 mai). Cette rencontre a été organisée dans les locaux du Syndicat du Bourdary, à Saint Etienne de Fontbellon.

Lors de cette rencontre, 2 techniciens du SATESE 26/07 sont intervenus pour présenter les différentes filières boues (d'où proviennent les boues et comment les valoriser).

L'après-midi s'est déroulée avec un rappel sur le fonctionnement d'une boues activées et la visite de la nouvelle station du Bourdary comportant un méthaniseur afin de valoriser les boues en biogaz.

Au cours de cette réunion l'animatrice a présenté les résultats du bilan 2022.

**Le groupe de travail sur la gestion des effluents non domestiques** en ANC a pu se réunir une seconde fois (le 21 février) dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à Privas.

En effet, il existe un vide juridique sur la gestion des EUND. Dès lors que l'activité produisant des effluents non domestiques n'est pas classée ICPE (installation classée protection de l'environnement) aucun texte encadre ces situations. En Ardèche, les EUND auxquelles sont confrontés les SPANC sont majoritairement d'origine agricole. Dans un souci d'optimisation, les usagers souhaitent mettre en place une seule et même installation d'ANC permettant de traiter conjointement leurs EUD et les EUND de leur activité. L'objectif de ce groupe de travail est de mettre en place (dans un premier temps, pour les effluents d'origine agricole) une méthode de travail commune avec la Chambre d'Agriculture et de créer des outils d'aide, de connaissance et de synthèse à destination des techniciens SPANC.

- ➔ **Un document sous forme excel est en cours d'élaboration avec la Chambre d'Agriculture, il liste les END rencontrés et les seuils réglementaires ICPE ou hors ICPE.**
- ➔ **La Chambre d'Agriculture a également réalisé un document explicatif sur les types d'effluents agricoles et les filières de traitement adéquates.**
- ➔ **Un constat a été fait sur l'impossibilité de transposer les charges agricoles dans la même unité que l'ANC, c'est-à-dire en équivalent-habitant (EH).**

Les comptes rendus de cette rencontre des techniciens SPANCs et du groupe de travail figurent en annexe 3.

En complément de ces rencontres, le réseau a continué d'être actif par divers échanges de mails. Selon le besoin, chaque technicien envoie un mail avec sa question à tout le réseau, ce qui permet des échanges d'expériences, d'outils et de veille réglementaire. En 2023, c'est une vingtaine de questions qui ont pu être posées par mail.

***En 2023, le SPANC de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche a participé à toutes les rencontres du réseau, en effet, son délégué est toujours présent. Le technicien de la Communauté de commune reste quant à lui très présent par mail ou téléphone pour échanger sur des cas concrets.***

### 3.3 SPANC ECHO #2

La deuxième édition du SPANC ECHO est parue en mars 2023.

Ce journal à destination des techniciens et des élus est transmis par mail aux collectivités et est disponible en téléchargement sur le site internet du Département.

Il permet de se tenir informé des dernières dates importantes concernant des manifestations en lien avec l'ANC. Il recense aussi les dernières actualités autour de l'ANC et les derniers travaux du SATAA 07.

Un encart est consacré à du retour d'expérience de la part de SPANC du réseau.

Dans ce numéro, deux SPANC ont contribué à sa rédaction. Ainsi, le Syndicat Ay Ozon a pu partager son expérience sur la compétence « entretien ». La Communauté d'Agglomération Arche Agglo a quant à elle fait un retour sur la tenue d'un stand SPANC lors d'un forum des métiers.

Ce journal est mis en page par le service communication du Département.



### 3.4 FICHE TECHNIQUE #2

Depuis 2022, une série de fiches technique a été lancée au sein du réseau. Le choix des thématiques de ces fiches s'effectue selon le besoin ressortant des rencontres du réseau de technicien.

Suite à la publication de la première fiche en 2022 sur les installations d'ANC de plus de 20 Equivalent Habitants, 2023 a vu le jour d'une nouvelle fiche technique sur les pénalités financières en ANC.

Cette fiche permet de manière succincte d'aborder le cadre juridique des pénalités, la méthodologie de mise en œuvre et des exemples de rédaction d'article de règlement de service.

Le service communication du Département a permis de mettre en page de façon attrayante ces fiches.



### 4.1 SCHEMAS GENERAUX ET DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT

#### Etat des lieux

Dans le passé, la majorité des collectivités réalisaient le schéma général d'assainissement de manière distincte par rapport aux études de diagnostic. Depuis maintenant une décennie, la tendance s'est inversée et il est courant que les collectivités établissent les SGA en même temps qu'elles réalisent un diagnostic de leur système d'assainissement.

Le suivi de l'avancement des études a fait l'objet de plusieurs modifications par rapports aux années d'avant 2015. En 2016 et suite à la reprise de la base de données du SATAA, une mise à jour des informations reportées sur les cartes avait été réalisée. Toutefois, la distinction entre les zonages, SGA et diagnostic n'apparaissait pas clairement.

Depuis 2017, la présentation cartographique comble ce manque et la distinction des différentes études permet un état des lieux plus précis.

Le tableau de recensement des études existantes a été mis à jour pour l'année 2022. Il figure en annexe 4.

#### 1. Pour les SGA et les zonages

Bien que le zonage soit une pièce maîtresse et un objectif principal du Schéma Général d'Assainissement, il apparaît, au vu des données disponibles, que le nombre de SGA ne correspond pas exactement au nombre de zonage d'assainissement valide.

☞ Certaines communes ont réalisé leur SGA dans le passé, mais elles ne disposent pas pour autant d'un zonage opposable ou annexé au document d'urbanisme, comme la réglementation le leur demande. La principale raison est l'oubli ou l'arrêt des démarches pour soumettre le zonage à une enquête publique.

Depuis quelques années maintenant, les communes reprennent la procédure et, pour une majorité d'entre elles, modifient leur zonage. Il est d'ailleurs assez courant de constater une simple modification du zonage, sans que les réflexions globales qui devraient l'accompagner et apparaître dans le SGA, soient menées.

Ainsi, pour l'année 2023 :

- 3 communes ont engagé la réalisation (ou une révision) de leur SGA,
- 3 communes ont poursuivi la réalisation (ou révision) de leur SGA,
- 9 communes ont terminé la réalisation (ou révision) de leur SGA.

***Une commune du BV Loire a engagé la réalisation de son SGA et une autre a poursuivi la révision de son SGA. Toutes les autres communes possèdent un SGA.***

Au 31/12/2023, 311 communes disposent déjà d'un SGA, mais pour certaines d'entre elles, l'ancienneté du document mériterait une mise à jour.

☞ **En définitive, avec 9 communes n'ayant toujours pas réalisé leur SGA, la situation 2023 est identique à celle de 2022.**

En règle générale, la réalisation ou la révision du SGA s'accompagne d'une mise à jour du zonage d'assainissement. Toutefois, comme expliqué précédemment, certaines communes procèdent uniquement à la révision du zonage.

En 2023 :

- 297 communes disposaient déjà d'un zonage,
- 9 communes ont terminé la réalisation (ou révision) de leur zonage,
- 3 communes ont poursuivi la réalisation (ou révision) du zonage,
- 3 communes se sont lancées dans la réalisation (ou révision) de leur zonage.

L'ancienneté des documents existants, l'évolution des réseaux et la révision/réalisation des PLU(i) sont à l'origine des motivations pour lancer ces révisions de zonage.

A la différence d'un SGA complet ou d'un diagnostic, la mise à jour du zonage est une opération relativement rapide (< à 6 mois). Mais les démarches associées (enquête publique notamment) et le calage avec le calendrier du PLU(i) génèrent des temps de réalisation, de validation bien plus importants. C'est pourquoi, certaines collectivités apparaissent « impliquées » sur cette thématique pendant plusieurs années.

☞ En définitive, il apparaît que **23 communes ne disposent pas de zonage d'assainissement** (dont 1 commune sur le BV Loire Bretagne) bien que 14 d'entre elles aient réalisé leur SGA.

***Une commune du BV Loire ne dispose pas de zonage d'assainissement (Saint Etienne de Lugdarès).***

## 2. Pour les diagnostics

Le bilan pour l'année 2023 est le suivant :

- 3 communes ont lancé la réalisation ou la révision du diagnostic
- 3 communes ont poursuivi la démarche engagée les années précédentes,
- 9 communes ont terminé la réalisation (révision) de leur diagnostic,
- 203 communes disposent déjà d'un diagnostic d'assainissement valide (dont 8 sur le BV Loire Bretagne),
- 59 communes (soit 18%) ne sont pas concernées par les diagnostics (dont 6 communes du BV Loire Bretagne) du fait de l'absence de système d'assainissement collectif ou de l'existence d'un système très récent, lequel ne nécessite pas (encore) d'être diagnostiqué,
- Le nombre de communes n'ayant toujours pas réalisé le diagnostic de leur système d'assainissement est en baisse (58, dont 5 du BV Loire Bretagne).

☞ 78 % (218/276) des communes ardéchoises ayant besoin d'un diagnostic ont effectivement réalisé ce diagnostic de leur système d'assainissement ou sont en passe d'en détenir un.

☞ Les tendances, repérées les années précédentes, vis-à-vis des modalités de réalisation de ces études, se sont à nouveau confirmées en 2023.

- Les études de SGA regroupent très souvent les démarches de diagnostic,
- La réalisation de ces études se fait de plus en plus souvent à l'échelle de l'EPCI ou du syndicat compétent en assainissement,

**Sur les 20 communes du BV Loire:**

- **9 disposent déjà d'un diagnostic d'assainissement collectif,**
- **6 ne sont pas concernées,**
- **5 n'ont pas encore réalisé le diagnostic de leur système d'assainissement.**

D'après le tableau d'avancement des schémas directeur d'assainissement, et si l'on considère que les révisions concernent les documents les plus anciens, il apparaît que 60 % (200 communes, dont 17 sur le BV Loire) des SGA ont plus de 10 ans. Cette proportion est en baisse de 1% par rapport à 2022.

La carte suivante permet de visualiser l'ancienneté des SGA communaux.

Il apparaît que certaines communes (5) ne disposent pas de SGA alors que ces dernières possèdent un système de collecte et de traitement. Ces situations sont problématiques, en effet, ces communes doivent disposer un diagnostic et d'un schéma général d'assainissement.

Nous pouvons également constater que 5 communes ne disposent pas de SGA. Ces dernières, ne possédant aucun système d'épuration, elles ne peuvent alors pas réaliser de diagnostic sur leur territoire. Cependant, elles doivent disposer d'un SGA accompagné d'un zonage d'assainissement.

Sur ces 5 communes, à notre connaissance, 4 ne disposent pas de zonage (cf carte zonages d'assainissement page 16).

**Sur les 20 communes du BV Loire, 17 communes ont un SGA de plus de 10 ans, 2 communes possèdent un SGA de moins de 10 ans, et une commune dont les données sont incomplètes (Saint Cirgues en Montagne). La situation reste identique à 2022.**

## Ancienneté des Schémas Généraux d'Assainissement en 2023

### LEGENDE

nombre total de communes [335]

avant 2013 [200]

après 2013 [115]

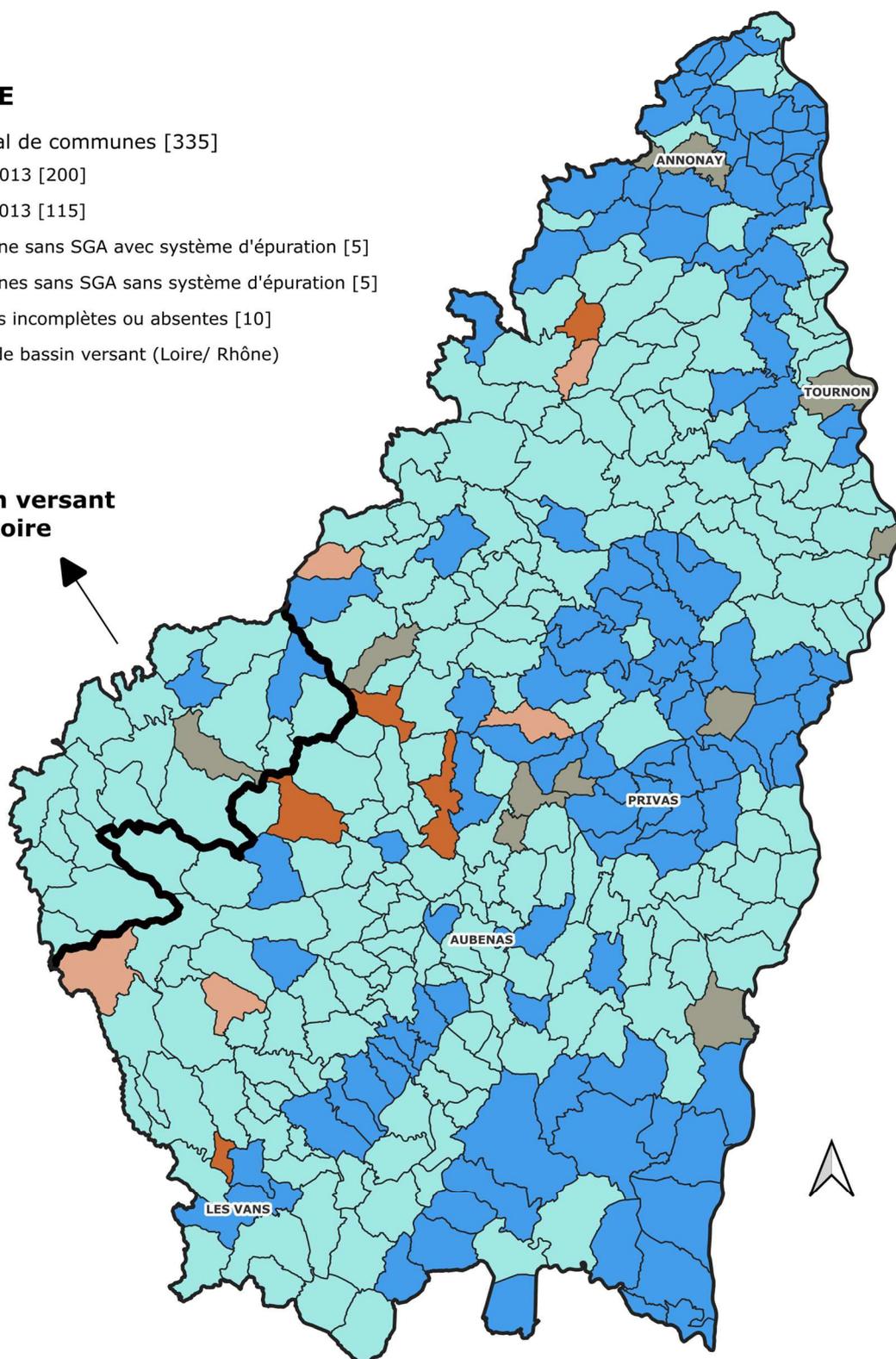
commune sans SGA avec système d'épuration [5]

communes sans SGA sans système d'épuration [5]

données incomplètes ou absentes [10]

— Limite de bassin versant (Loire/ Rhône)

Bassin versant  
Loire



Au vu de l'ancienneté de la majorité des études, le nombre des révisions devrait croître au cours des prochaines années. Cependant le rythme des révisions ne semble pas suivre celui de l'ancienneté. L'ampleur des démarches (marché, dossier de subvention, participation des communes, ...) et les difficultés budgétaires peuvent expliquer ce décalage. Toutefois, l'année 2023 a vu la révision de 9 SGA contre 21 en 2022. La hausse de révision en 2022 n'a pas été confirmée en 2023.

Sur ce volet « études générales », on rappellera également que la DDT 07 n'assure plus la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elle est, en revanche, très présente lors des comités de pilotage.

Enfin, il faut souligner que le coût des études diagnostic représente une dépense non négligeable pour les collectivités, bien que ces opérations soient bien subventionnées (70 % à 80 % avec l'Agence de l'eau et le Département). Ces coûts se justifient par l'ampleur des investigations menées sur les systèmes d'assainissement :

- Relevé (quasi)exhaustif et analyse de l'état et du fonctionnement des regards de visite, des déversoirs d'orage, des stations de relevage, d'un linéaire significatif de conduites,
  - Localisation des entrées et quantification des volumes d'eaux claires parasites, passage caméra, tests à la fumée, ...
  - Mesures des débits par temps sec et temps de pluies,
  - Définition des travaux, hiérarchisation de l'urgence des travaux à prévoir et impact sur le prix de l'eau.
  - ...
- ☛ Les cartes des pages 15, 16 et 17 donnent l'état d'avancement des schéma généraux, des zonages et des diagnostics d'assainissement, pour l'ensemble du territoire départemental.

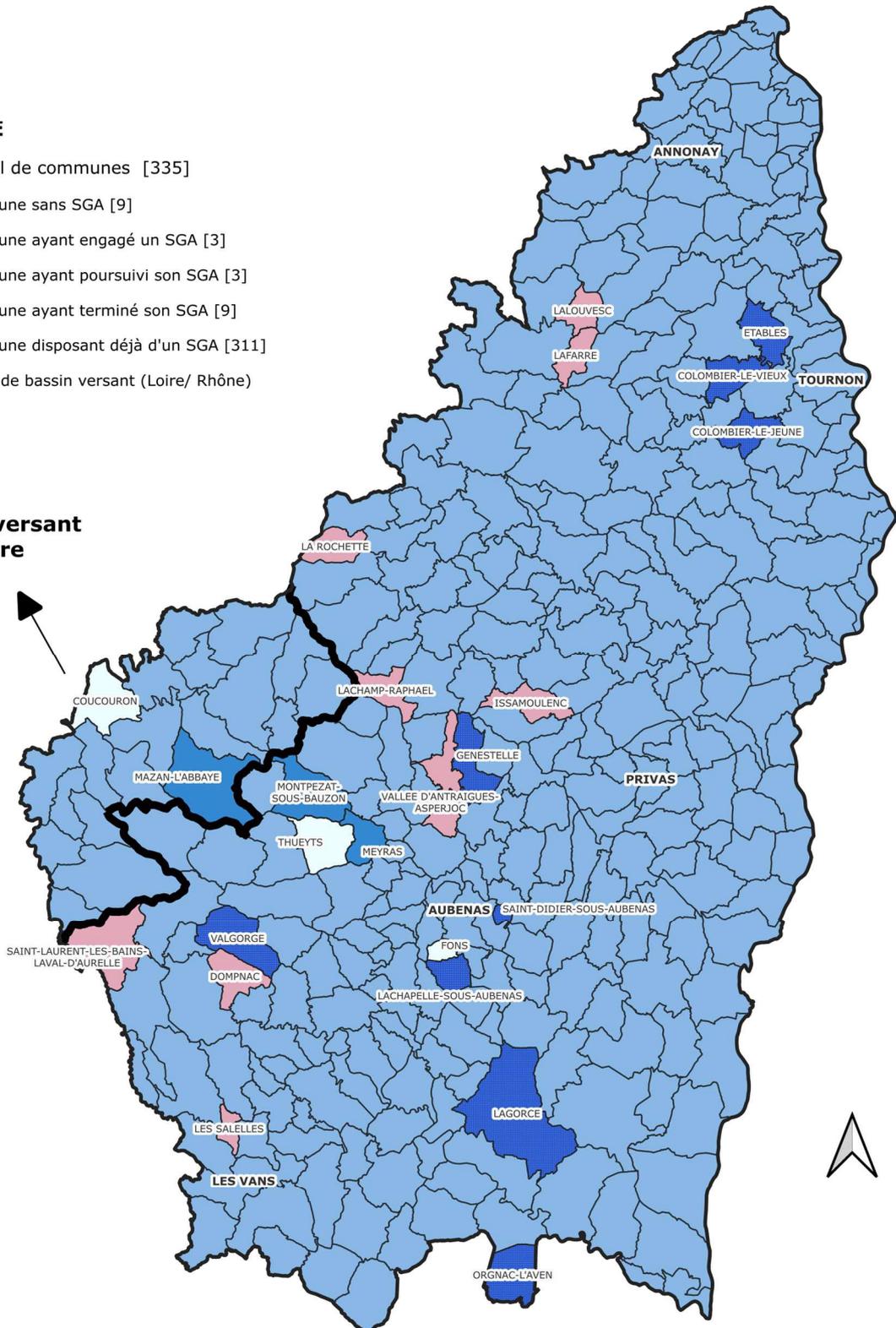
# Etat d'avancement des Schémas Généraux d'Assainissement en 2023

## LEGENDE

nombre total de communes [335]

- Commune sans SGA [9]
- Commune ayant engagé un SGA [3]
- Commune ayant poursuivi son SGA [3]
- Commune ayant terminé son SGA [9]
- Commune disposant déjà d'un SGA [311]
- Limite de bassin versant (Loire/ Rhône)

**Bassin versant  
Loire**



# Etat d'avancement des zonages d'assainissement en 2023

## LEGENDE

nombre de communes [335]

 Commune sans zonage [23]

 Commune ayant engagé (une révision de) son zonage en 2023 [3]

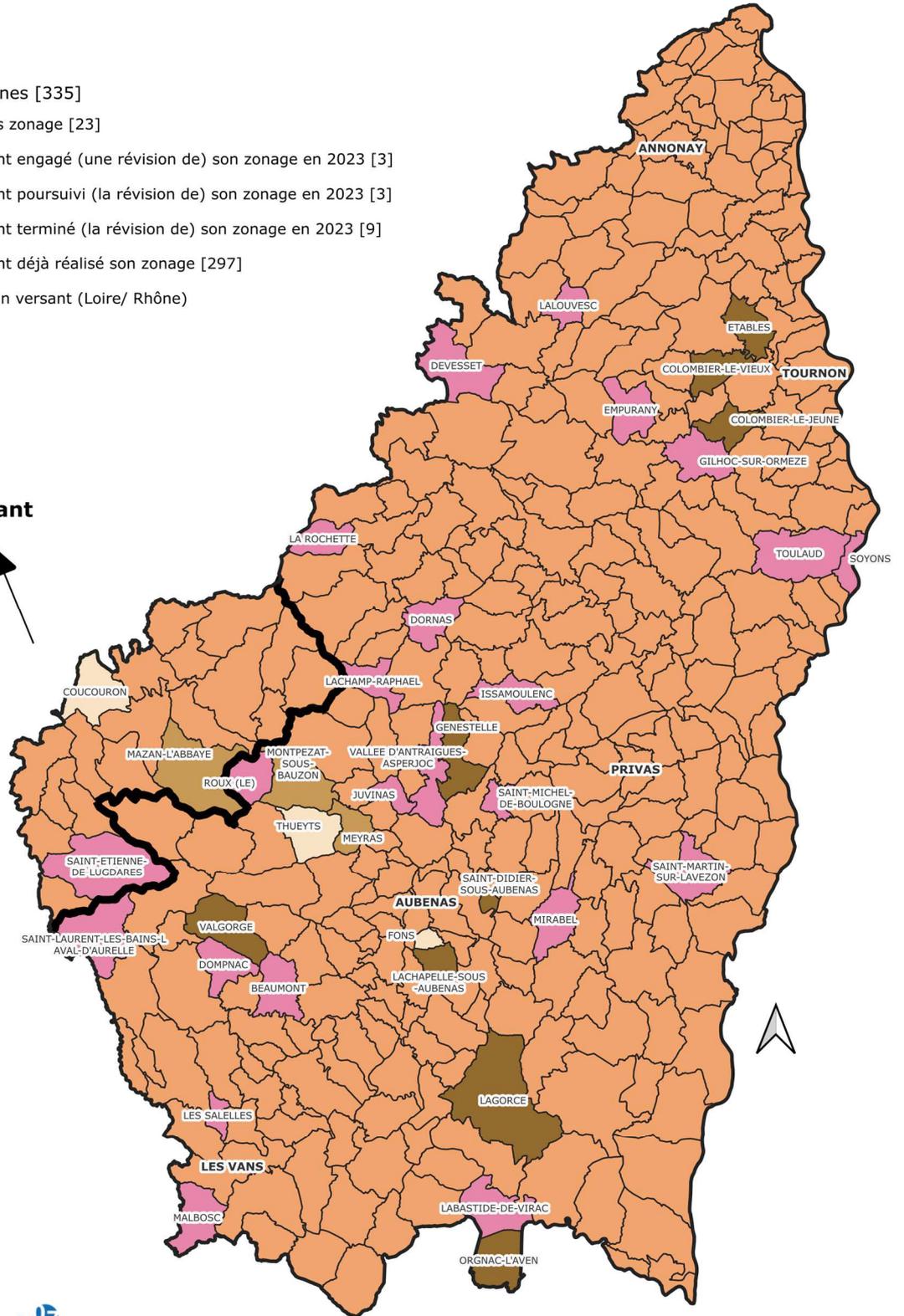
 Commune ayant poursuivi (la révision de) son zonage en 2023 [3]

 Commune ayant terminé (la révision de) son zonage en 2023 [9]

 Commune ayant déjà réalisé son zonage [297]

 Limite de bassin versant (Loire/ Rhône)

Bassin versant  
Loire



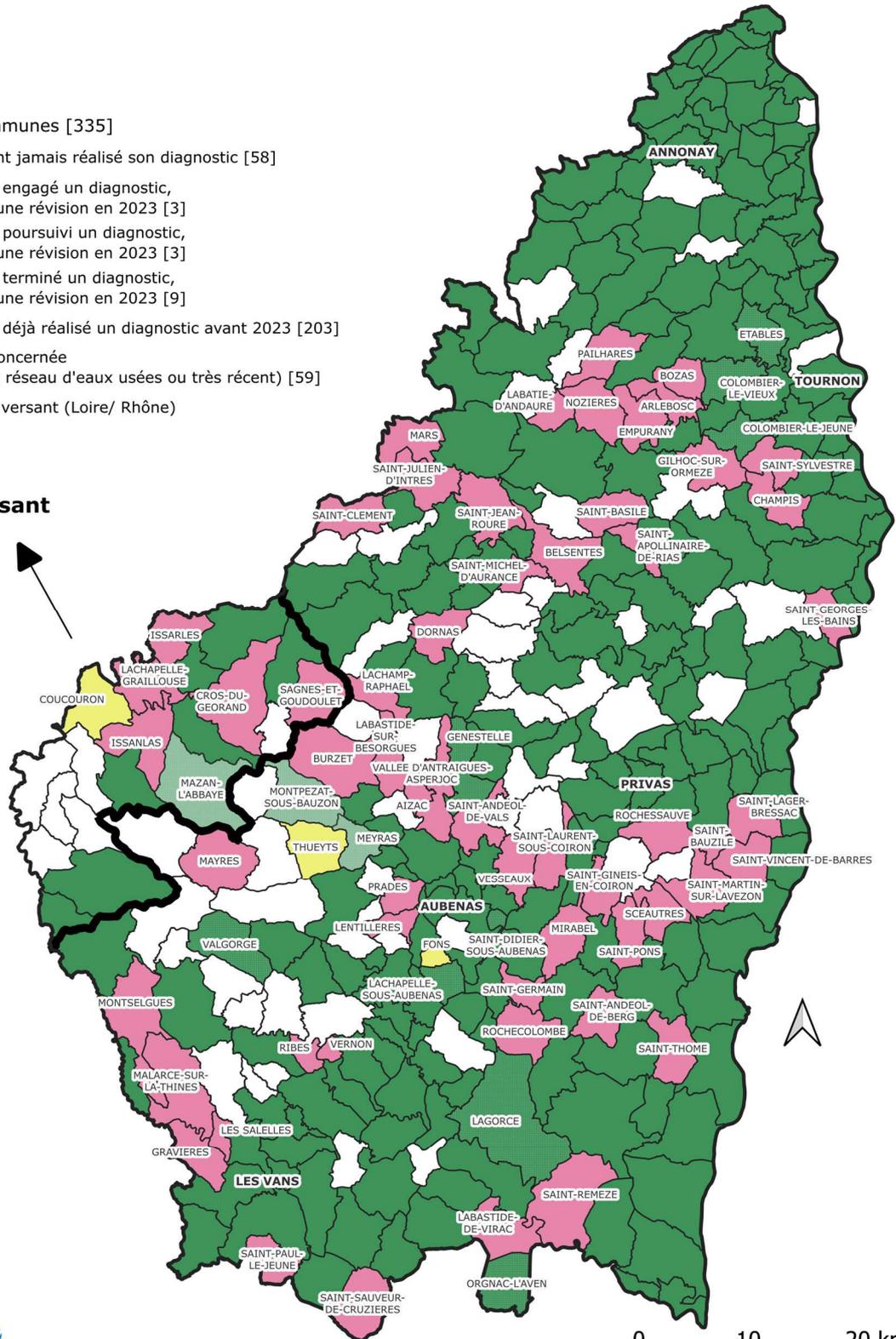
# Etat d'avancement des diagnostics d'assainissement en 2023

## LEGENDE

nombre total de communes [335]

- Commune n'ayant jamais réalisé son diagnostic [58]
- Commune ayant engagé un diagnostic, éventuellement une révision en 2023 [3]
- Commune ayant poursuivi un diagnostic, éventuellement une révision en 2023 [3]
- Commune ayant terminé un diagnostic, éventuellement une révision en 2023 [9]
- Commune ayant déjà réalisé un diagnostic avant 2023 [203]
- Commune non concernée (pas de STEP, de réseau d'eaux usées ou très récent) [59]
- Limite de bassin versant (Loire/ Rhône)

Bassin versant Loire



## 4.2 ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN PLACE DES SPANC

### **Création des services :**

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 31 décembre 2006 oblige les communes à contrôler toutes les installations d'assainissement non collectif avant le 31 décembre 2012.

☞ En Ardèche, cet objectif n'est pas atteint puisqu'à cette même date de nombreuses communes n'avaient pas de SPANC opérationnel et que seule une petite minorité de SPANC existant avaient terminé la phase des 1<sup>ers</sup> contrôles.

Toutefois, la Loi « Grenelle 2 » a rendu obligatoire le diagnostic de l'assainissement non collectif lors d'une vente de maison à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Cette disposition a accéléré la mise en place des SPANCs et des contrôles des dispositifs d'ANC sur les constructions neuves.

☞ *Le **nombre de communes couvertes par un SPANC opérationnel** est de **324**, ce qui représente aussi **97 % des communes ardéchoises**. Le BV Loire Bretagne est couvert en totalité par un SPANC opérationnel.*

☞ ***Fin 2023, seules les 11 communes de la CC Pays de Lamastre n'ont toujours pas créé le service public, pourtant obligatoire à partir du 31 décembre 2005 (Loi sur l'Eau de 1992).***

Les services publics d'assainissement non collectif couvrent environ 95% du parc d'installations ardéchoises. Le pourcentage d'habitations en ANC / au nombre total de logements sur le département est de **35 %** environ. Ce dernier varie fortement sur le territoire : la moyenne en milieu urbain est de **14 %** et elle varie en milieu rural entre **60 et 100 %**.

***Toutes les communes du BV Loire sont couvertes par un SPANC opérationnel (Communauté de communes Montagne d'Ardèche).***

# Carte des structures exerçant les missions du SPANC - Année 2023

## LEGENDE

### Mode de gestion de la compétence

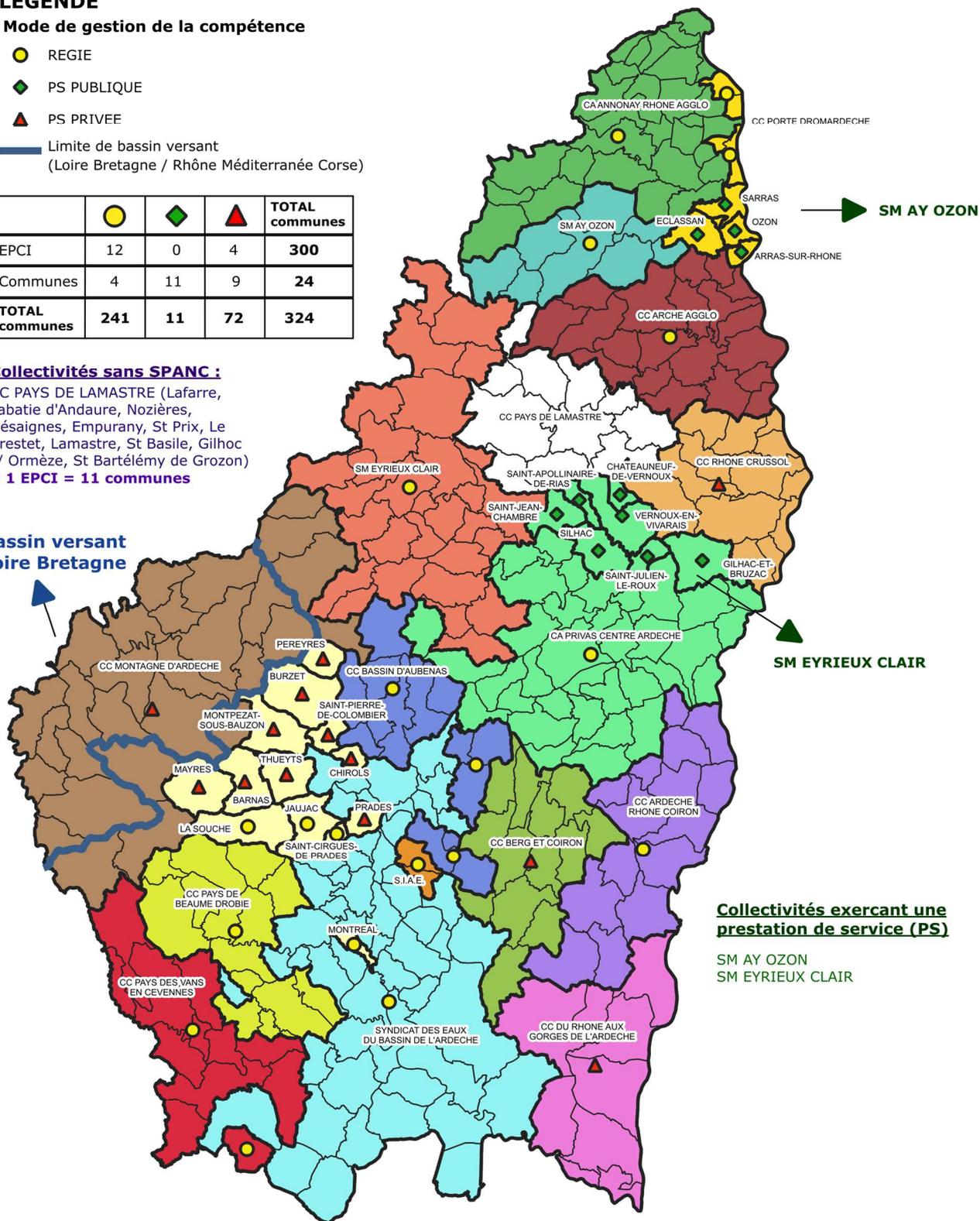
- REGIE
- ◆ PS PUBLIQUE
- ▲ PS PRIVEE
- Limite de bassin versant (Loire Bretagne / Rhône Méditerranée Corse)

	<span style="color: yellow;">●</span>	<span style="color: green;">◆</span>	<span style="color: red;">▲</span>	TOTAL communes
EPCI	12	0	4	300
Communes	4	11	9	24
<b>TOTAL communes</b>	<b>241</b>	<b>11</b>	<b>72</b>	<b>324</b>

### Collectivités sans SPANC :

CC PAYS DE LAMASTRE (Lafarre, Labatie d'Andaure, Nozières, Désaignes, Empurany, St Prix, Le Crestet, Lamastre, St Basile, Gilhoc s/ Ormèze, St Bartélémy de Grozon)  
**= 1 EPCI = 11 communes**

### Bassin versant Loire Bretagne



☞ **En définitive, 15 SPANCs intercommunaux et 13 SPANCs communaux sont en place, mais il n'y a que 22 structures (19 collectivités et 3 prestataires privés) qui exercent les missions de SPANC sur 324 communes.**

**Les 20 communes du BV Loire font parties d'un SPANC intercommunal.**

☞ **Aucune modification de périmètre n'est observée en 2023.**

**NB :**

***Un SPANC d'un EPCI n'a pas pu isoler ses données 2023 sur leur périmètre. Par conséquence, ses données de l'année 2022 ont été réutilisées pour ce bilan.***

**Mode de gestion des services :**

Au 31 décembre 2023, le mode de gestion des SPANCs s'établit comme suit :

- **12 structures intercommunales** et 4 **communes** fonctionnent en régie directe avec des techniciens salariés de la collectivité.

- **72 communes** (dont 63 issues de 4 communautés de communes) sont couvertes par un marché passé avec une société privée (dont l'EPCI en charge du SPANC pour les 20 communes du BV Loire).

- **11 communes** (issues de 2 EPCI) sont concernées par un marché de prestation de service ou une convention avec une autre collectivité.

**Coûts et facturation du service :**

Après quelques années de hausse, les tarifs appliqués en 2023 sont très proches de ceux pratiqués les 2 années précédentes.

Le montant des redevances pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif a beaucoup évolué ces dernières années, notamment pour distinguer les différentes missions assignées aux technicien(ne)s ainsi que pour mieux équilibrer les budgets.

Les données récoltées sur cette thématique concernent 15 EPCI et 3 communes. Les prix pratiqués par les autres communes en régie sont mal connus et très certainement inférieurs au prix des EPCI. Ainsi, pour les ardéchois, selon leur lieu d'habitation, les coûts du service sont très variables et les SPANCs n'opèrent pas tous les mêmes distinctions entre les différentes missions.

Les prix (en € TTC) appliqués, selon le type de mission, sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

<b>2023</b>	<b>Diag initial</b>	<b>Diag bon fonctionnement</b>	<b>Diag vente</b>	<b>Contrôle conception neuf</b>	<b>Contrôle conception réhabilitation</b>	<b>Contrôle exécution neuf</b>	<b>Contrôle exécution réhabilitation</b>
<b>Moyenne</b>	<b>122</b>	<b>130,8</b>	<b>183</b>	<b>125,6</b>	<b>110</b>	<b>98,6</b>	<b>85</b>
<b>Médiane</b>	125,0	131	175,0	131	107,3	100	85,0
<b>Mini</b>	68,2	68,2	68,2	50	0	0	0
<b>Maxi</b>	196,83	250	300	275	275	200	150

Seule une collectivité a basé le montant de sa redevance sur la consommation d'eau potable.

Le SMAO a également mis en place un paiement annualisé pour les contrôles initiaux et les visites périodiques. La CA Arche Agglo ainsi que la CAPCA le font également, mais uniquement sur les visites périodiques de bon fonctionnement.

Enfin, des pénalités sont prévues pour refus des contrôles ainsi que des majorations pour défaut de paiement.

***La totalité des redevances sur les 20 communes du BV Loire sont inférieures à la moyenne du Département.***

### **4.3 PARC DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

#### Collecte et représentativité des données

La bonne connaissance du parc d'installations ANC repose sur la qualité des données transmises par les SPANCs. Bien que « plutôt satisfaisante » d'un point de vue purement quantitatif, la qualité des données transmises n'est pas optimale.

Depuis 2017, la récolte des données se fait directement et essentiellement auprès de 15 SPANCs intercommunaux (soit 89% des communes), peu de communes isolées tenant à jour des outils de connaissance sur l'activité du SPANC. Au fil des années, les données récoltées devraient être plus complètes, plus précises et permettre une vision plus juste de la situation. Cela se vérifie, mais en partie seulement. En effet, les retours sont souvent incomplets et il subsiste encore des « décalages » ou des incohérences, tandis que certains RPQS se révèlent très pauvres en données utiles pour la connaissance du parc d'installations.

Par ailleurs, l'utilisation des données issues de SISPEA (Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement) n'est pas encore possible ; d'une part les SPANCs ne répondent pas tous au questionnaire et d'autre part les rubriques prévues ne fournissent pas la précision souhaitée.

Pour cette année 2023<sup>2</sup>, 15 SPANCs ont fourni des données relatives à la situation de 2023. 3 SPANCs d'EPCI n'ont pas transmis de données sur l'exercice 2023. Dans la majorité des cas, les données transmises sont incomplètes.

En conséquence, et comme pour les années précédentes, les données caractérisant la situation de l'ANC en 2022 ne permettent pas une bonne précision. Lorsque les données de l'année « n » ne sont pas connues, le SATAA utilise les données de l'année « n-1 » ou « n-2 »<sup>3</sup>. Cela permet d'avoir une vision la plus complète possible, à défaut d'être récente.

Au total, les données utilisées concernent 95% des communes ardéchoises (319/335), ce qui donne une vue d'ensemble plutôt correcte. Toutefois, selon les rubriques, les données couvrent rarement l'ensemble des 319 communes.

Les données les plus représentatives portent sur le nombre d'installations contrôlées ainsi que sur l'état de conformité du parc d'installations. A l'opposé, les données sur la « répartition des installations par filière », notamment pour les nouvelles installations (depuis la mise sur le marché des filières dites « agréées ») ainsi que sur le suivi des réhabilitations sont moyennement représentatives.

Le nombre total d'installations d'ANC sur le territoire départemental est évalué à 54 763, en 2023. Bien que cohérente avec les chiffres des années précédentes, cette évaluation ne revêt plus beaucoup d'intérêt aujourd'hui, compte tenu de l'avancement du travail des SPANC et des

<sup>2</sup> Le tableau des données récoltées pour ce bilan 2023 est présenté en annexe 5.

<sup>3</sup> En théorie, cela devrait permettre d'obtenir les données complètes pour tous les SPANCs, mais ce n'est pas le cas.

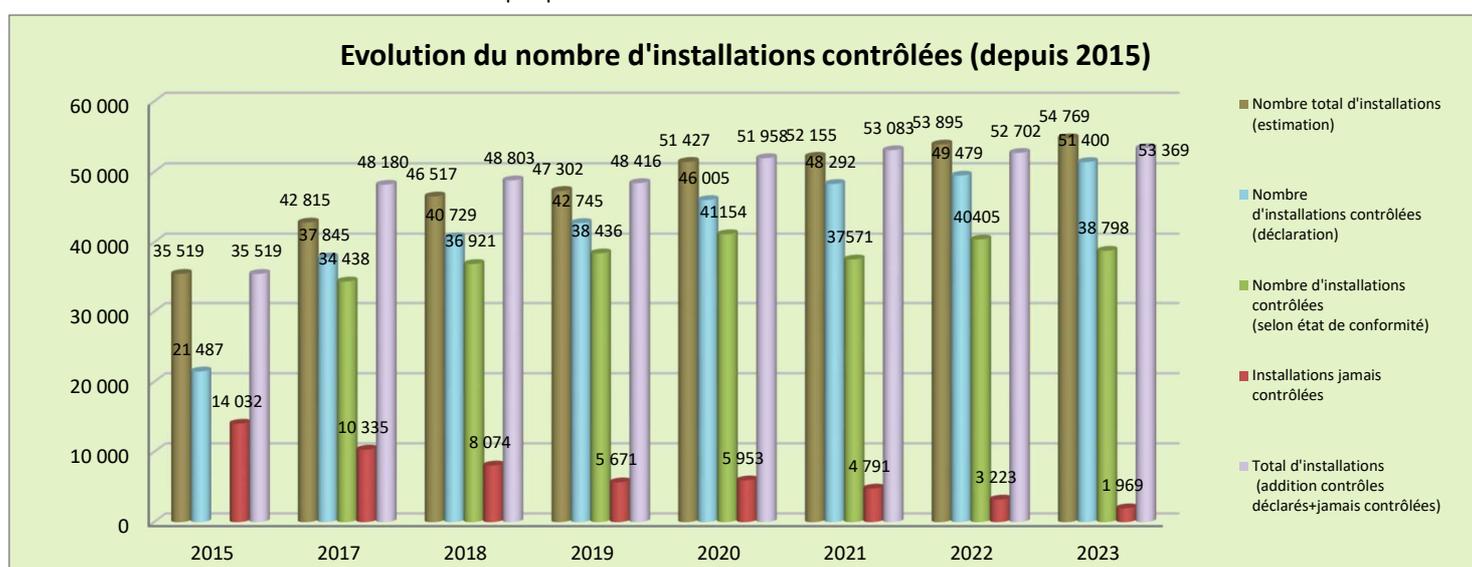
connaissances qui en résultent. Le chiffre fluctue d'une année sur l'autre, ne représente jamais la réalité et peut être source d'erreur ou d'incompréhension.

☞ **Au vu des données récoltées, les chiffres présentés dans les paragraphes suivants sont des approximations et traduisent une connaissance partielle et fluctuante (selon les années et les collectivités) des parcs d'installations ANC par les SPANCs.**

### Contrôles des installations

☞ Suite à la mise en place des SPANCs au cours des années 2000 et 2010, le **nombre d'installations déclarées « contrôlées »** est passé de 21 487 en 2015, à 46 005 en 2020. Fin décembre 2023, le nombre total d'installations ayant été déclarées contrôlées s'élève à 51 400 unités, soit + 1 921 installations / à 2022<sup>4</sup>.

Graphique 3 : Evolution des contrôles d'installations



☞ Le total estimé (■) d'installations ANC fluctue sensiblement tout au long de la période. D'abord largement supérieur au total des installations déclarées contrôlées + installations jamais contrôlées (■), puis lui est légèrement inférieur de 2017 à 2021, et enfin depuis 2022 retourne lui être supérieur. Le total par addition s'est stabilisé sur 3 années, en subissant toutefois une hausse en 2020 qui semble avoir tendance à se stabiliser autour des 53 369 en 2023.

☞ Outre l'évolution du nombre d'installations contrôlées, ce graphique illustre également les « décalages » ou incohérences des données. Par exemple, le nombre d'installations « déclarées contrôlées » (■) et le nombre d'installations contrôlées, issu de l'état de conformités des installations contrôlées (■) devraient être identiques. Le nombre d'installations jamais contrôlées retourne baisser depuis 2021 mais a subit de nouveau une hausse en 2023. L'évolution du parc d'installations (habitations anciennement en ANC, aujourd'hui raccordées au réseau EU), des différences de logiciels et d'approche de gestion peuvent en partie expliquer ces décalages.

☞ Le nombre d'installations contrôlées (d'après les déclarations ou d'après l'état de conformité) est en augmentation continue.

☞ Au rythme actuel des contrôles, l'ensemble du parc d'installations existantes (estimées) devrait avoir été contrôlé d'ici 2 à 3 ans. Par conséquent, le nombre réel d'installations existantes devrait être connu dans le même délai, à l'exception près des 11 communes qui n'ont toujours pas mise en place les missions de contrôle du SPANC ...

<sup>4</sup> Alors que d'après les données des SPANCs, le nombre total de contrôles (diag existant, contrôle BF, diag vente et contrôles exécution) réalisés en 2023 est de 5 039.

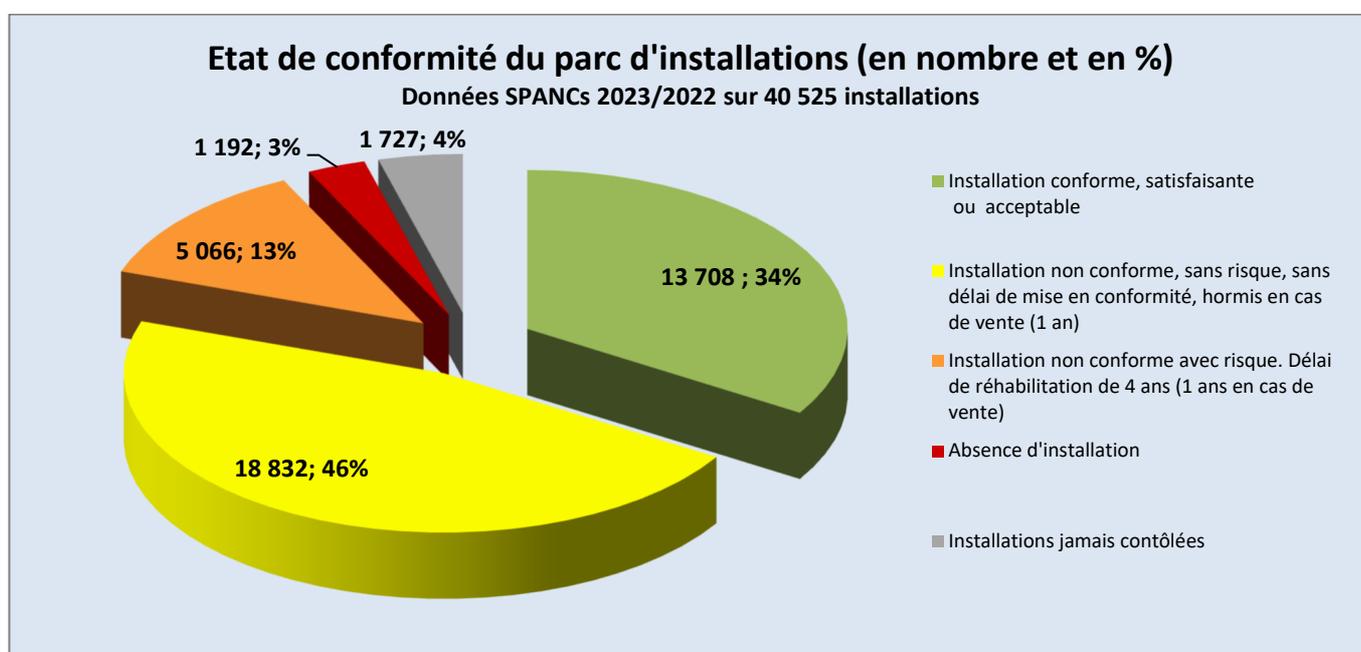
**Sur le SPANC de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche auquel appartient les 20 communes du BV Loire, il reste 21 installations à contrôler soit moins de 1% de son territoire. A savoir que 458 refus de visite ont été recensés (14.5 %).**

#### Etat des installations existantes :

Le parc d'installations existantes est globalement vétuste, mais il s'améliore d'année en année, au point que la proportion d'installation « sans risque » représente maintenant plus des 2/3 du parc d'installations (contre 50% en 2015, sur 35 519 installations). Cela est lié au dynamisme des SPANCs, aux changements de propriétaires et des aides passées à la réhabilitation de l'Agence de l'Eau.

#### **Fin 2022, la répartition de la conformité des dispositifs ANC est la suivante :**

Graphique 4 : Conformité des installations ANC



☞ Ces chiffres 2023 montrent une **répartition stable** par rapport aux années précédentes et ceci depuis l'évolution de la classification de la conformité des installations.

☞ La part des **installations conformes, satisfaisantes ou acceptables observe une légère hausse de 1 point, avec 1/3 du parc (34 %).**

☞ **La part la plus importante et encore en augmentation dans ce bilan 2023 est toujours liée aux installations non conformes sans risques** (avec 46% contre 36 % en 2017, 27 % en 2015 et 19 % en 2014). Cette part en augmentation constante devient, depuis 2019, supérieure à la part d'installations « problématiques ».

☞ **La part d'installations non conformes avec risque** a subi une hausse depuis 2022, mais est toujours en baisse si nous nous basons sur les 3 dernières années, à 13 % (contre 16 % en 2020).

☞ **L'absence d'installation** perd 1 point (3 % en 2023 contre 4 % en 2022).

☞ La part des installations jamais contrôlées était en baisse depuis 2015, elle est ensuite restée stable entre 2019 et 2020 (conséquence de la crise sanitaire en 2020), et amorce de nouveau une baisse depuis 2021 avec la reprise des cycles de contrôle de la part des SPANCs.

→ En définitive, il apparaît que la majorité des installations contrôlées en 2023 rejoint la catégorie des « installations non conformes, sans risque ».

**Sur le SPANC de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche auquel appartient les 20 communes du BV Loire, l'état de conformité du parc est réparti de la manière suivante :**

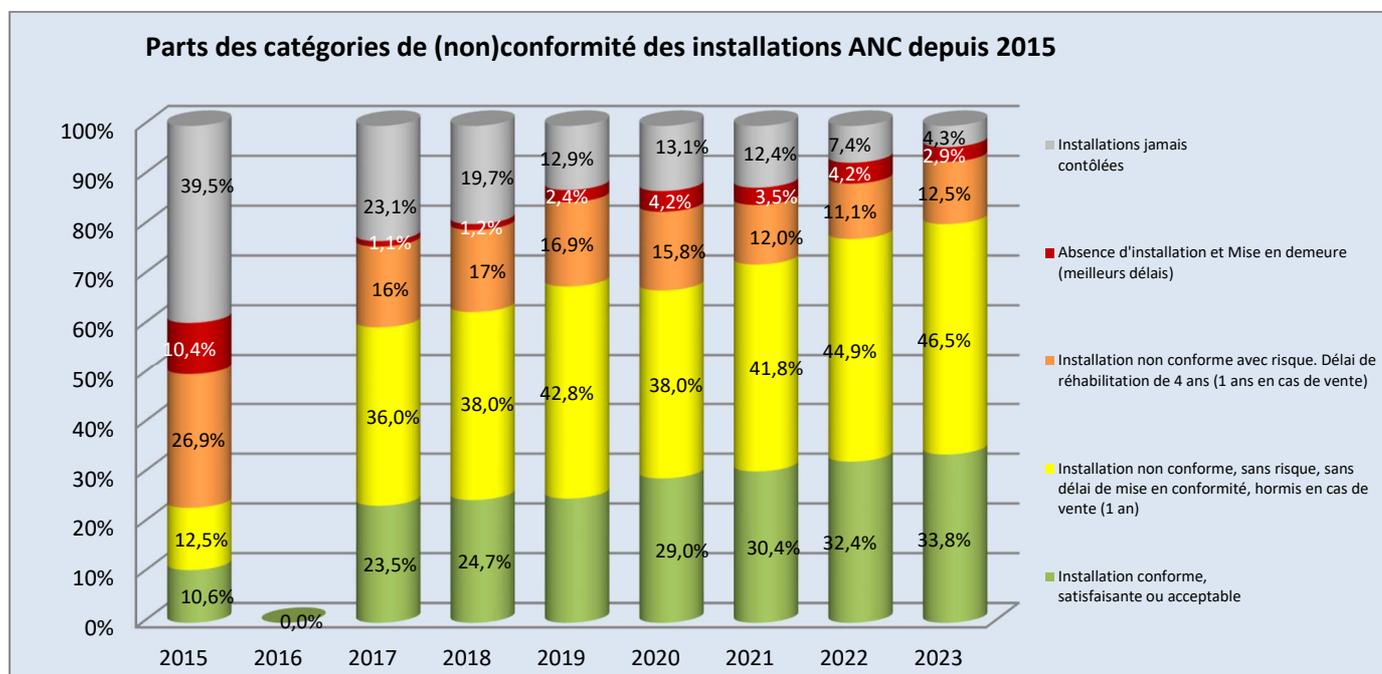
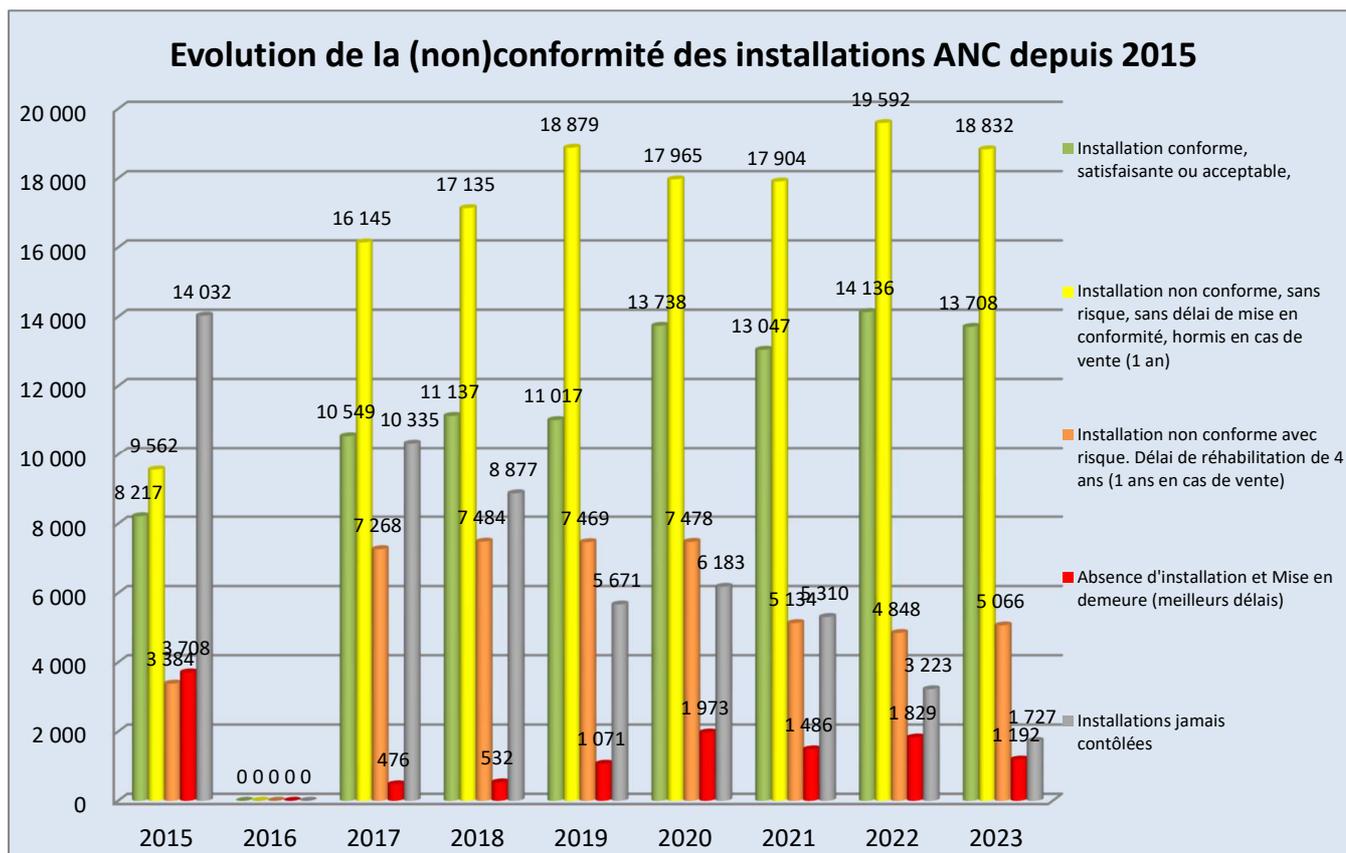
☞ La part des installations conformes, satisfaisantes ou acceptables est de 19 % ce qui est inférieur à la moyenne du département.

☞ La part des installations non conformes sans risques est de 51 % ce qui est légèrement supérieur à la moyenne départementale.

☞ La part d'installations non conformes avec risque est de 21 % ce qui est supérieur à la moyenne départementale.

☞ L'absence d'installation est de 9 % et est supérieur à la moyenne du département.

Les graphiques 5 & 6 ci-après présentent l'évolution de la conformité des installations.



Ces graphiques montrent clairement l'augmentation constante des parts d'installations conformes ou satisfaisantes. Toutefois, une légère hausse de la part des habitations sans système apparaît en 2020 et 2022. En 2023, cette hausse enclenche une nouvelle baisse non négligeable.

## Taux de conformité

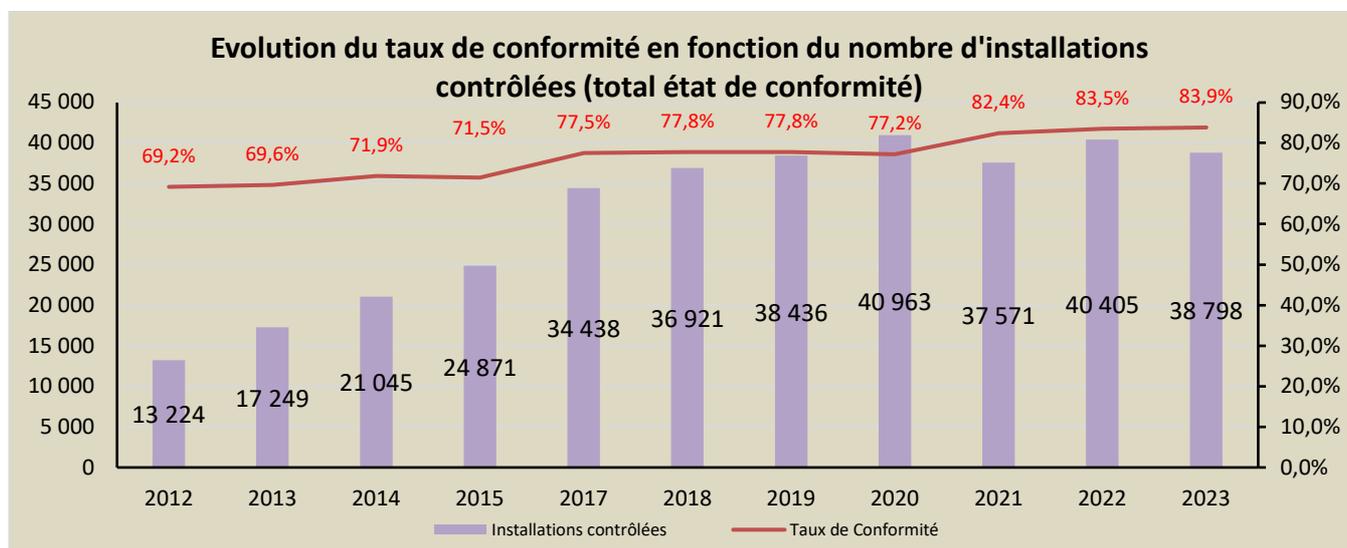
Le taux de conformité est l'un des indicateurs que les SPANCs doivent présenter dans leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement (RPQS). Exprimé en pourcentage, il est égal au rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + les installations jugées non conformes mais sans risque avéré pour la santé ou de pollution et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service :

$$\text{Taux de conformité} = \frac{\text{Nbre total de dispositifs conformes} + \text{NC sans risques}}{\text{Nbre total d'ANC contrôlés}}$$

Peu de SPANC présente ce taux dans leur RPQS et certains d'entre eux ne comptabilisent que les installations strictement conformes, comme cela était d'usage avant 2013. D'autres SPANC ne fournissent que la valeur du taux, sans quantifier le détail de la formule.

A partir des données récoltées depuis 2012, il est possible de proposer une évaluation du taux de conformité global (ensemble département) ainsi qu'une reconstitution de son évolution.

Graphique 7 : Evolution du taux de conformité à l'échelle départementale



Au fil des années, et avec l'augmentation du nombre d'installations contrôlées, le taux de conformité augmente. Cela est cohérent avec la tendance à la prédominance des installations classées « NC sans risque » après contrôle.

Toutefois, il a été constaté que ce taux de conformité est resté constant de 2017 à 2020 pour observer une hausse significative en 2021. Cette hausse s'explique en partie par une augmentation du taux de conformité sur un territoire SPANC important (Communauté d'Agglomération) qui est dû à un classement des anciennes non conformités avec risque en tant que non conformes sans risques. Il est possible de noter que le nombre d'installations contrôlées est largement inférieur en 2021, cela est dû à une déclaration de données différentes sur 2 territoires SPANC entre 2020 et 2021 (changement de technicien). En 2023, ce taux de conformité augmente très légèrement et reste presque stable depuis 3 ans.

L'arrêt progressif des aides à la réhabilitation des installations d'ANC par l'Agence de l'eau RMC commençait à se faire ressentir et a en partie stoppé la hausse du taux de conformité.

**Sur le SPANC de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche le taux de conformité est de 69,7 % en 2023 contre 66% en 2019. L'état du parc s'améliore lentement.**

#### **4.4 LES FILIERES REGLEMENTAIRES EN ANC**

##### **Réglementation en vigueur :**

⇒ Les trois arrêtés du 07 septembre 2009 sur les prescriptions techniques, sur les modalités de contrôles des ANC et sur l'agrément pour les vidangeurs : dans l'arrêté sur les prescriptions techniques est introduite la notion de « filières innovantes » par le biais d'agréments ministériels.

⇒ La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 : elle avance au 1<sup>er</sup> janvier 2011 l'obligation d'avoir un diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif en cas de vente de l'habitation. Ce diagnostic est obligatoirement réalisé par la commune puisque la loi sur l'eau et des milieux aquatiques du 30/12/2006 donne aux communes la compétence du contrôle des ANC. Ce diagnostic est payé par l'utilisateur.

⇒ Les arrêtés de mars et d'avril 2012, portant respectivement sur les prescriptions techniques applicables aux installations < à 20 EH et sur les modalités d'exécution de la mission de contrôle des ANC. Ces nouveaux arrêtés impliquent de mettre à jour le règlement du SPANC.

⇒ La loi ASAP (accélération et simplification de l'action publique) du 7 décembre 2020 a permis la publication d'un arrêté du 26 février 2021 modifiant l'arrêté du 7 septembre 2009 « Prescriptions techniques ». Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2021, et conformément à l'article 33 de la loi ASAP, les agréments des dispositifs de traitement ne sont plus délivrés par les ministères en charge de l'environnement et de la santé mais par les organismes notifiés compétents dans le domaine des produits d'assainissement désignés par arrêté des ministres chargés de l'environnement et de la santé, à savoir le CERIB et le CSTB.

⇒ L'arrêté du 21 juillet 2015 sur les installations d'assainissement non collectif de plus de 20 E.H : ce document donne des normes de rejets minimum à respecter pour les installations en ANC : pour ces dispositifs, il y a obligation de résultats et non plus de moyens. Cet arrêté a été modifié le 31 juillet 2020. Cette modification impose l'inscription des nouvelles installations sur un registre en ligne.

⇒ La loi climat et résilience du 22 août 2021 qui modifie le code de la santé publique (CSP) :

- Article L1331-8 : majoration de 400% (au lieu des 100 %) de la redevance en cas de manquement aux articles L 1331-1 à L 1331-7 du CSP,
- Article L1331-11-1 : obligation pour les notaires d'informer les SPANCs des ventes réalisées dans un délai d'un mois après l'acte de vente.

⇒ En avril 2022, une note sur les compétences d'instruction et de contrôle en matière d'AC et d'ANC a été publiée. Celle-ci apporte des précisions sur l'instruction administrative, le contrôle/sanction administratif, le pouvoir de Police (Préfet/ Maire). Cette note sépare l'AC de l'ANC. Au sein de l'ANC il est différencié les installations > 200 EH et celles < 200 EH.

⇒ Fin 2022 est paru le Cahier de l'ouvrage de l'ANC. Publié par le CSTB ce cahier est issu d'un travail réalisé avec l'ARTANC, l'ATANC l'ARSATESE et l'ODE.

Il a été rédigé suite à un besoin soulevé par les maîtres d'ouvrage non sachants. L'objectif est que ces derniers puissent avoir une installation robuste (afin de remplir sa mission environnementale et sanitaire), durable et pérenne afin de préserver ainsi son patrimoine immobilier.

Il permet aux différents constructeurs (BE, entreprises travaux etc) de répondre aux attentes des maîtres d'ouvrage.

4 sections sont prévues, pour le moment seul les 3 premières sont rédigées :

I- Conception pérenne des ouvrages

II- Classement PRI\_M\_E permettant aux constructeurs de faire reconnaître la qualité des travaux

III- Trame cahier de vie de l'ouvrage qui permet de retracer la vie de l'installation, d'identifier les obligations et responsabilités des acteurs, et donne des suggestions de pré-contrôle et de vérification en dehors du cadre réglementaire

IV- retour d'expérience sur les modalités de pose des dispositifs agréés (à venir)

Ce document apporte un éclairage technique afin de limiter les dommages et les sinistres.

⇒ Un arrêté du 30/03/23 permet d'expérimenter le traitement des eaux ménagères par filtre broyat de bois. Cette expérimentation durera 5 années. Cet arrêté définit, plus précisément, le champ de l'expérimentation (installations visées, procédure de contrôle du fonctionnement de ces installations), les prescriptions techniques des filtres à broyat de bois (nombre de filtres en fonction de la charge à traiter et leur dimensionnement et la maintenance associée), les conditions de mise en œuvre de ces filtres ainsi que les modalités d'instruction de la demande d'expérimentation.

⇒ Un décret du 29/08/2023 relatif à l'usage et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées a été publié. Il définit les usages possibles et la procédure d'autorisation. Il n'apporte encore pas un éclaircissement pour les usages de réutilisation des eaux usées traitées d'installations d'ANC.

⇒ Fin 2023, une note concernant la procédure des agréments est parue. Elle apporte des distances minimales à respecter, des conditions d'utilisation des dispositifs de fermeture ne supportant pas la charge piétonnière de certaines classes, elle précise la protection sanitaire des dispositifs recevant des eaux usées brutes à l'air libre, et mentionne que la fréquence de vidange ne doit pas dépasser deux fois la fréquence théorique mentionnée dans l'avis d'agrément.

### **Les filières autorisées :**

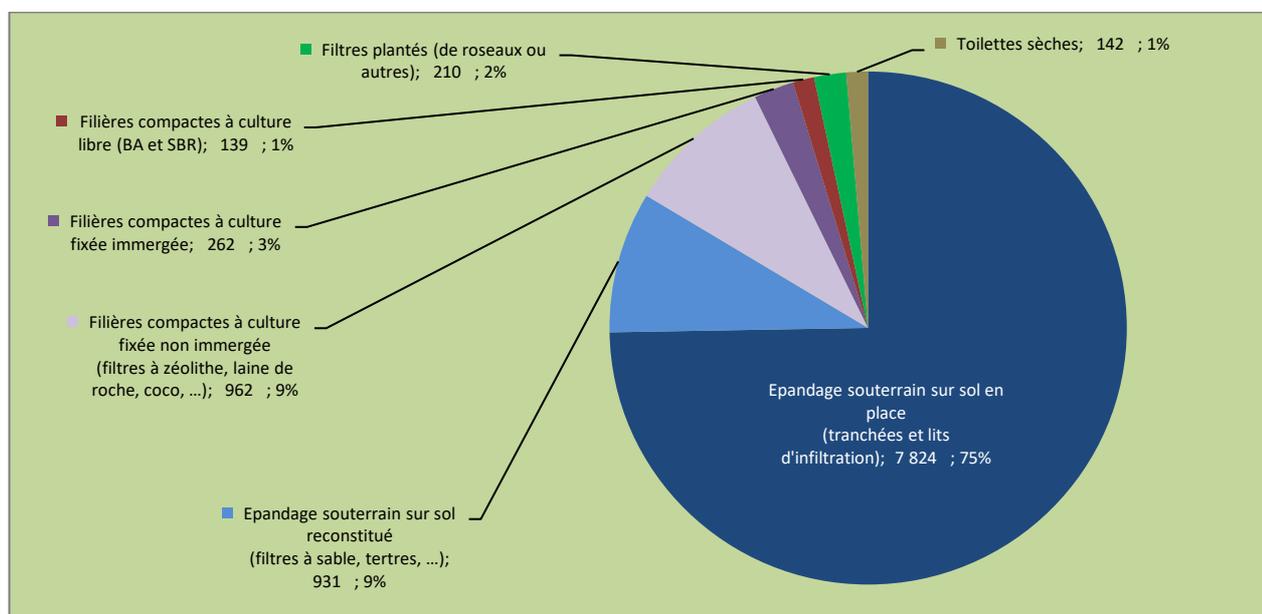
⇒ Les filières classiques qui privilégient l'épuration par le sol : fosses toutes eaux et champs d'épandage par tranchées d'infiltration ou filtres à sable.

⇒ Les « filières agréées » : Au 31 décembre 2023, plus de 1 000 agréments ont été délivrés par le Ministère de l'écologie à 76 constructeurs. Il s'agit de :

- filières compactes (filtres compacts à laine de roche, à copeaux de coco, à zéolithe, ...),
- micro-stations à cultures fixées immergées ou non immergées, ou encore, à cultures libres,
- filière par phytoépuration,

La répartition du « poids » des différentes filières en ANC est donnée ci-dessous :

Graphique 8 : Répartition des familles d'ANC installés en Ardèche, sur un échantillon de 10 470 installations

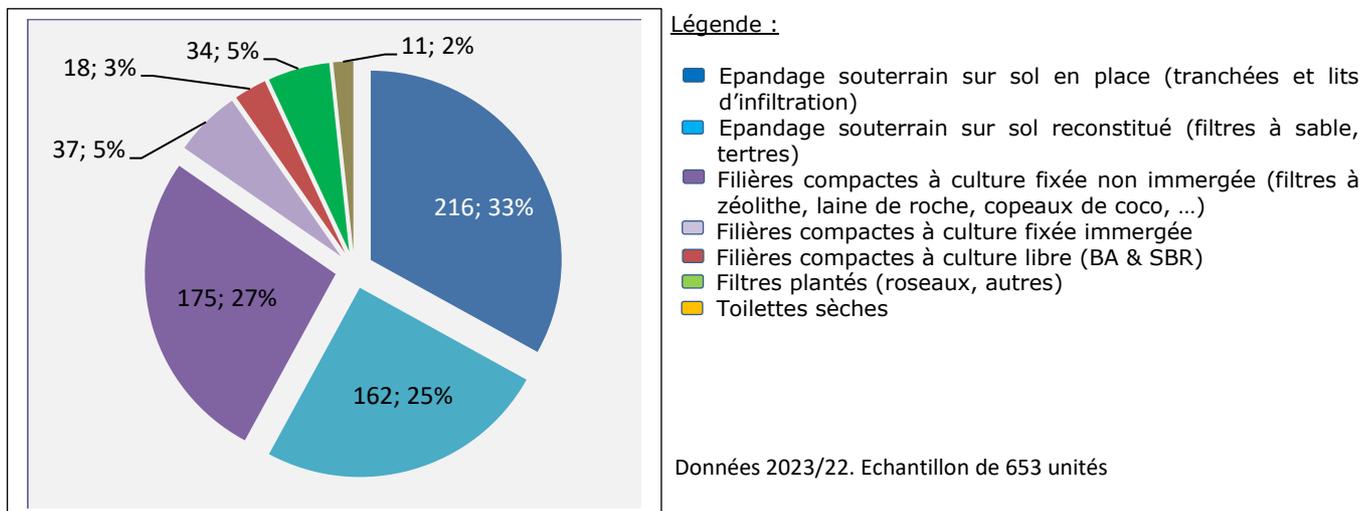


**Cette donnée n'est pas connue sur les 20 communes du BV Loire.**

## Installations nouvelles :

La répartition des différents systèmes d'assainissement non collectif, pour les nouvelles installations (nouvelles habitations et réhabilitations d'ANC non conformes) est donnée par le graphique ci-dessous :

Graphique 9 : Répartition des types de filières en 2023, pour les nouvelles installations



Même si nous pouvons observer une forte baisse des tranchées d'épandages (42 % en 2022, puis 33 % en 2023), ces dernières constituent le système d'assainissement individuel le plus installé en Ardèche. La simplicité liée à sa mise en œuvre et à son entretien et, par conséquent, son coût modéré, explique certainement ce choix des usagers.

Néanmoins, nous observons une nette hausse de la proportion des filières compactes dites à culture fixée non immergée (21 % en 2019 contre 27 % en 2023). En effet, ces procédés commencent à séduire beaucoup d'usagers par rapport à sa faible consommation foncière et son exploitation rustique sans électricité.

Tableau d'évolution des parts des filières traditionnelles

	2015	2017	2019	2020	2021	2022	2023
Part de la filière traditionnelle sur l'ensemble du parc d'installation	47,2 %	58,4 %	59 %	76,7 %	65,4 %	66,5 %	84 %
Taille échantillon	4 614	11 432	9 267	11 120	9 136	9 747	10 470
Part de la filière traditionnelle sur le parc d'installations neuves en %	85,5 %	60,76 %	66 %	57 %	61 %	57 %	58 %
Taille échantillon	149	580	710	967	962	1 074	653

☞ Comme le montre le tableau comparatif ci-dessus, **les filières traditionnelles restent encore majoritaires. Le poids des filières agréées a sensiblement progressé depuis 2017 mais reste toutefois stable depuis 4 ans.**

La différence du poids des filières traditionnelles entre l'ensemble du parc et le parc des installations neuves ne semble pas très réaliste, surtout pour les années antérieures à 2017.

**Sur le périmètre du SPANC de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche dans lequel sont comprises les 20 communes du BV Loire, la filière traditionnelle reste majoritaire est bien supérieure à la moyenne du département, pour les installations neuve (92 %).**

#### 4.5 REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

##### Historique

A compter de 2003, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, dans le cadre de son 8<sup>ème</sup> programme (2003-2006), avait prévu d'aider uniquement les installations présentant un fonctionnement défectueux engendrant des problèmes de pollution avérée du milieu naturel ou présentant des risques au regard de la salubrité publique et de la santé publique.

Le C.A.L. 07 avait été mandaté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse pour verser ses aides aux particuliers dans le cadre des réhabilitations d'installations d'assainissement non collectif. Un certain nombre d'opérations avait été lancé et toutes ne sont pas terminées.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'Agence de l'Eau RMC a adopté son 9<sup>ème</sup> programme. La priorité fut donnée aux travaux ayant un impact significatif environnemental et sanitaire (la notion de « point noir » n'existe plus). Une aide forfaitaire de 2 600 €, pour étude et travaux, fut introduite (en remplacement du taux de 30%) puis portée à 3 000 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 (10<sup>ème</sup> programme). Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, cette aide a de nouveau été revalorisée et portée à 3 300 € pour intégrer le coût de l'étude de conception, dont le cahier des charges venait d'être renforcé.

De plus, un forfait de 250 € par installation réhabilitée est versé à la collectivité qui porte le SPANC, au titre de l'animation. La collectivité a le choix entre deux modalités d'intervention : la collectivité maître d'ouvrage ou mandataire auprès des particuliers.

L'Agence de l'Eau n'a plus qu'un seul interlocuteur qui est la collectivité : cette dernière est libre ensuite de faire appel à un prestataire extérieur pour la gestion du programme de réhabilitation.

A l'automne 2017, l'Agence de l'eau RMC a annoncé l'arrêt des aides à la réhabilitation (y compris regroupée) à partir du 11<sup>ème</sup> programme, et a également fait connaître son impossibilité d'accorder des aides en 2018. Cette annonce devrait avoir un impact fort sur le nombre de réalisation des réhabilitations, dès les prochaines années.

**L'Agence de l'eau Loire Bretagne ne finance dorénavant plus la réhabilitation des installations d'ANC.**

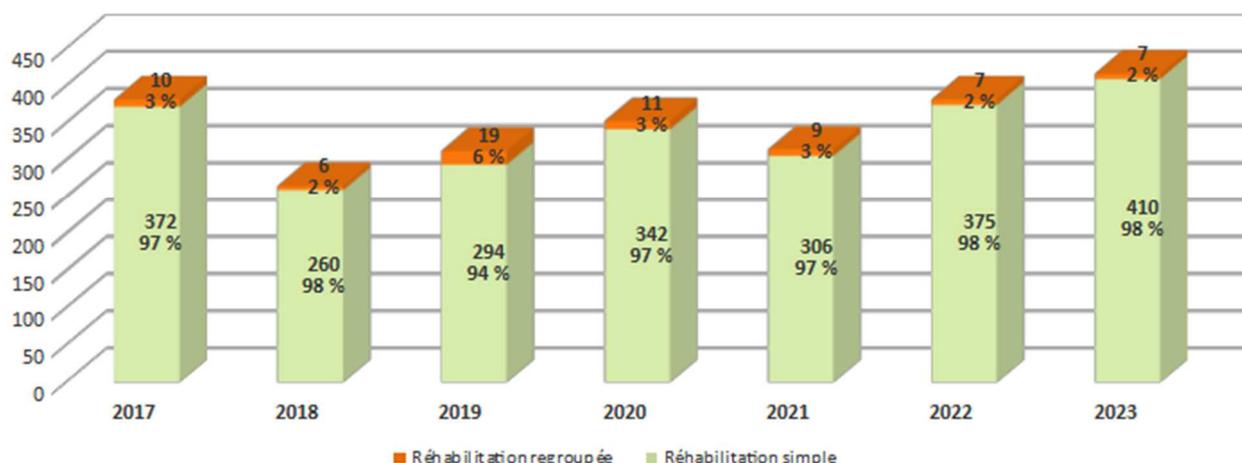
##### Etat de la situation actuelle

**☞ Pour 2023, toujours d'après les données des SPANCs (15 SPANCs d'EPCI et 3 SPANC communaux ont fourni des données), 417 réhabilitations (individuelles + regroupées) ont été réalisées contre 382 en 2022.**

Grâce au graphique ci-dessous, nous observons une légère augmentation des réhabilitations par rapport à 2022.

La proportion de réhabilitation regroupée fluctue énormément selon les années, de 1.8% à 6.1%.

Evolution du nombre de réhabilitations (simple ou regroupée) en Ardèche de 2017 à 2023



☞ **Ce chiffre de 410 réhabilitations ne représente que 6.5 % des installations identifiées comme étant non conformes avec risques + absence d'installation (6 258 installations au total).**

☞ **A ce rythme, il faudrait 16 années pour répondre au besoin de mise en conformité !!**

☞ **Les chiffres concernant les réhabilitations sont encore trop peu précis pour obtenir une vision correcte de la situation réelle. De plus, le chiffre d'installations non conformes avec risque est un chiffre global cumulant les données sur plusieurs années.**

**Sur le territoire du SPANC Montagne d'Ardèche, 23 installations ont été réhabilitées en 2023 (contre 36 en 2022), soit 7 % des installations non conformes avec risques (dont absence d'installation (332)). Il faudrait donc environ 14 années pour réhabiliter la totalité du parc non conforme avec risque.**

#### 4.6 GESTION DES MATIERES DE VIDANGE

On rappellera que la réglementation oblige les sociétés de vidange à être agréées pour pouvoir exercer leur activité. Pour cela, un dossier de demande d'agrément doit être déposé au service « Police de l'Eau » de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche : il faut entre autre que le vidangeur présente des solutions pour l'élimination des matières de vidange (conventions avec les exploitants de stations d'épuration, plan d'épandage agricole, site dédié, ...).

Ainsi, en 2023, plusieurs agréments sont arrivés à échéance. Malheureusement la DDT n'a pas pu nous communiquer si ces agréments avaient été renouvelés ou si de nouveaux avaient été délivrés.

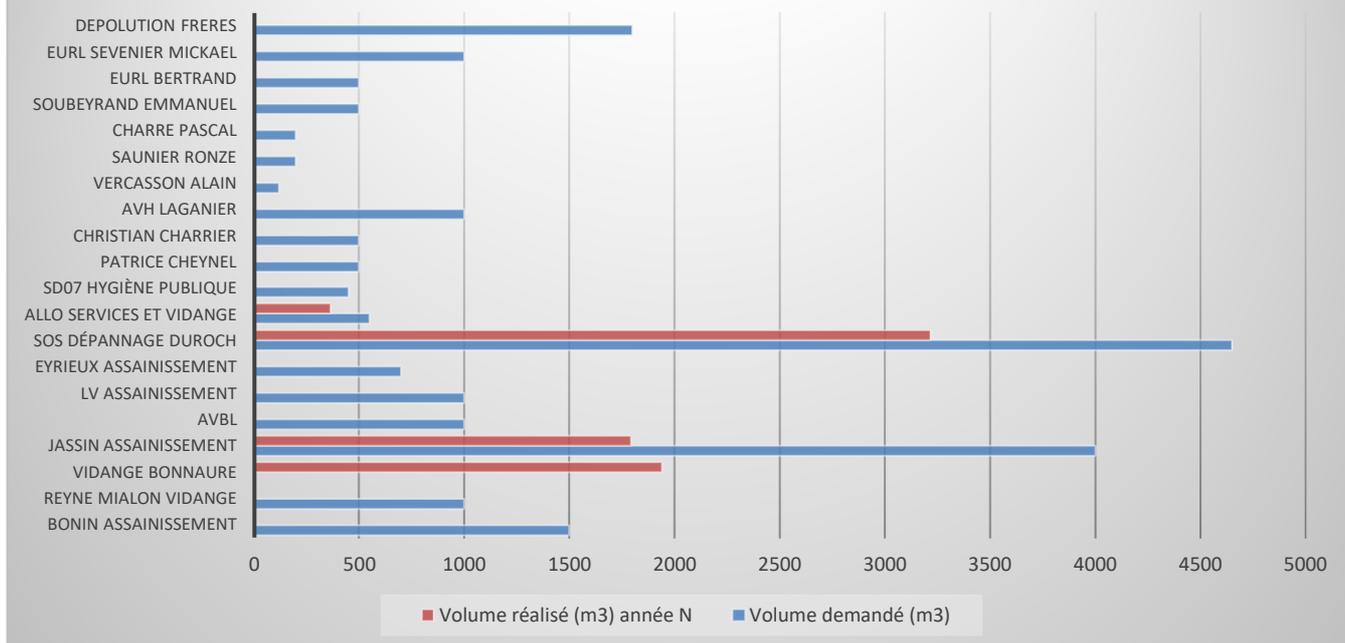
Ces entreprises agréées doivent transmettre auprès de la DDT un bilan des boues vidangées dans l'année. Cette dernière n'a pu nous transmettre cette donnée pour l'année 2023.

Rappelons toutefois le contexte de l'année 2022.

Le tableau ci-dessous recense les quantités de boues vidangées déclarées par les entreprises :

<b>Année</b>	<b>Nombre de retour / nombre de vidangeurs agréés</b>	<b>Volume demandé par les vidangeurs (en m3)</b>	<b>Volume vidangé dans l'année (en m3)</b>
2023			
2022	4/20	21 170	7 315.15
2021	4/19	20 495	9 860.80
2020	3/18	19 995	4 635.50
2019	11/18	17 495	8391
2018			
2017	13/17	18 495	8 251
2016	16/17	17 975	8 253
2015	17/17	17 975	8 445
2014	15/18	22 075	7 946
2013	14/16	21 075	8 932
2012	9/12	17 225	4 993

### Comparaison des volumes de vidange demandé/réalisé des entreprises de vidange agréées en 2022



Pour les entreprises ayant fait un retour de leurs volumes vidangés sur l'exercice 2022, nous remarquons qu'ils utilisent en moyenne 65 % des volumes demandé dans leur agrément (contre 50% en 2020 et 84% en 2021). Cette information est toutefois à nuancer à cause du faible retour des entreprises (taux de retour de 20%)

Après la réalisation, en 2002, d'un schéma d'élimination des matières de vidange, sous maîtrise d'ouvrage Etat/DDAF, puis d'un projet de Plan bi-départemental (26-07) de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux en 2012-2014, et afin de disposer d'un volet plus complet sur la gestion de ces déchets particuliers, les départements de l'Ardèche et de la Drôme ont décidé de réaliser un schéma interdépartemental de gestion des boues et matières de vidange.

Celui-ci a été lancé en juin 2015 et la version définitive du schéma a été présentée au printemps 2017 puis validé par les 2 départements à l'automne 2017.

**Ce schéma vise à mettre en œuvre les actions nécessaires pour promouvoir et développer des solutions de valorisation locale et durable de ces déchets, en adéquation avec les besoins actuels et futurs. Il s'inscrit dans une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs de ces filières.**

Le Schéma est consultable et/ou téléchargeable sur le site internet du Département.

L'évaluation des gisements de boues et de matières de vidange, réalisé au 2<sup>nd</sup> semestre 2015 apporte les précisions suivantes :

	MV issues des installations domestiques (en m <sup>3</sup> )	MV issues des campings (en m <sup>3</sup> )	TOTAL
<b>Ardèche (07)</b>	<b>17 653</b>	<b>1 679</b>	<b>19 332</b>
<b>Drôme (26)</b>	17 420	695	<b>18 115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>35 073</b>	<b>2 374</b>	<b>37 447</b>

Le gisement relatif aux campings représente près de 6 % du gisement total.

Concernant les filières de valorisation, les données recueillies font état « d'une capacité de traitement très supérieure au gisement théorique, mais sa répartition est inégale (concentration dans la vallée du Rhône) ».

*Pour la gestion des matières de vidange, les principales préconisations du schéma interdépartemental sont :*

- **Améliorer le recours aux filières réglementaires**, notamment par la mise en adéquation du gisement et de la capacité de traitement, par le renforcement de la traçabilité (utilisation du bordereau de suivi des matières de vidange) et par la sensibilisation des usagers (utilisation de fiches synoptiques sur le fonctionnement des dispositifs ANC et de fiches de bonnes pratiques),
- **Améliorer le fonctionnement général de la filière**, en promouvant les échanges entre acteurs et en harmonisant le fonctionnement des sites de dépotage,

☞ *Aucune action particulière n'a été effectuée par le SATAA sur cette thématique en 2023.*

## **5. MISE EN PLACE DE LA MISSION SATAA EN DRÔME**

Comme indiqué en introduction de ce bilan, le SATAA s'est étendu sur le territoire drômois au mois de septembre 2023.

Ainsi grâce à une feuille de route définie, il a été permis pendant le dernier semestre 2023 de :

- réaliser un état des lieux des SPANC existants,
- rencontrer individuellement les techniciens et élus en charge de la thématique ANC,
- réunir une première fois le réseau des techniciens drômois,
- partager les ressources existantes du SATAA,
- répondre à des premières sollicitations de SPANC.

### **5.1 ETAT DES LIEUX SPANC 26**

Grâce à un premier travail de recherche et de prise de contact avec certaines collectivités, une cartographie des périmètres d'intervention des SPANC a pu voir le jour.

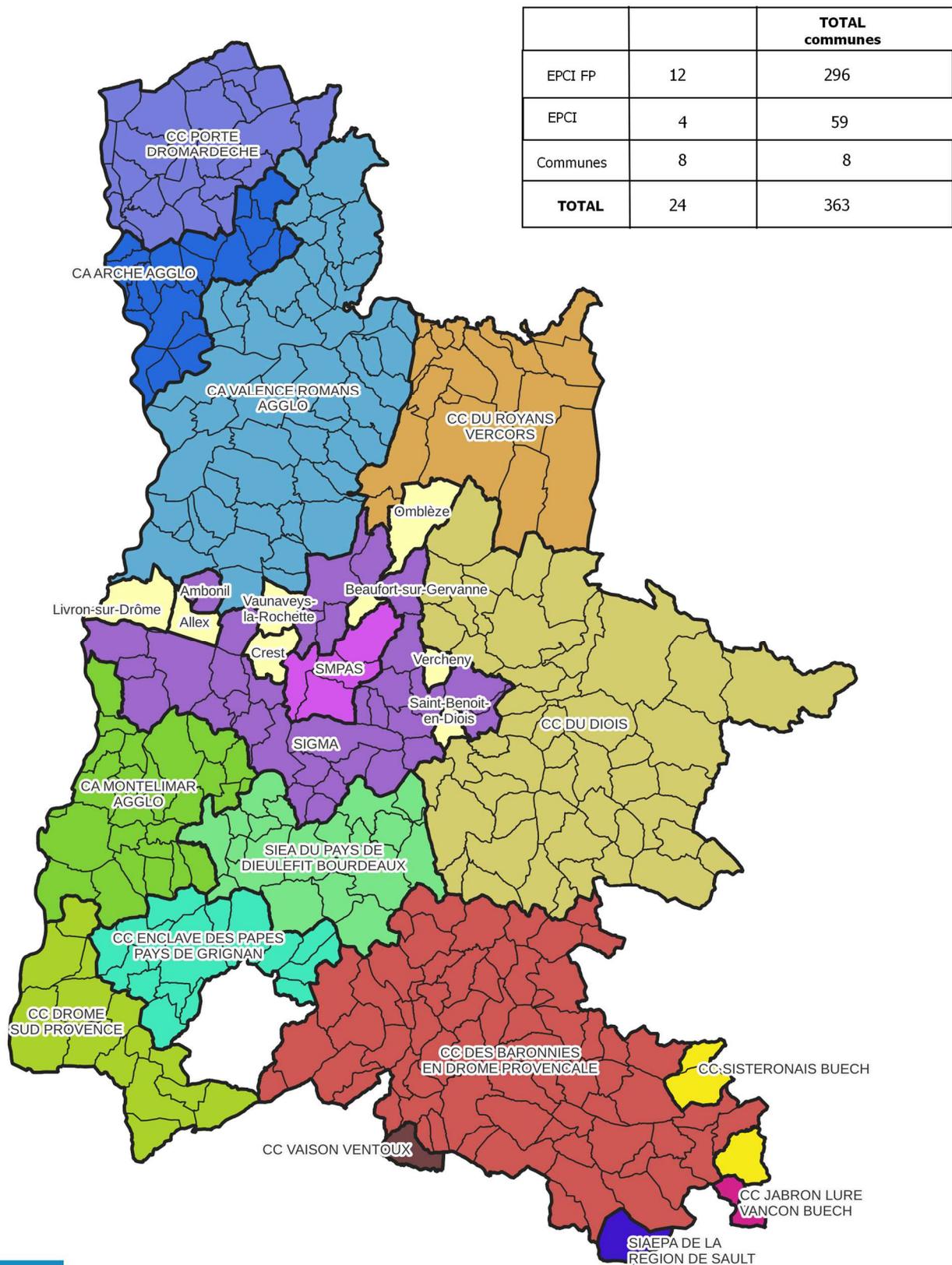
Aussi sur les 363 communes drômoises, 24 SPANC ont été comptabilisés :

- 16 SPANC appartenant à des EPCI,
- 8 SPANC communaux.

A noter l'existence de 4 SPANC d'EPCI dont le siège et la majorité du périmètre d'intervention reste en dehors du Département. 6 communes Drômoises sont donc gérées par un SPANC extérieur au département de la Drôme.

Après concertation avec le Département de la Drôme il a été décidé dans un premier temps de ne pas les intégrer au réseau interdépartemental des techniciens.

## Carte des structures exerçant les missions du SPANC - Année 2023



## 5.2 RENCONTRES INDIVIDUELLES DES SPANC

Durant les mois d'octobre et de novembre il a été possible de rencontrer individuellement 10 SPANC d'EPCI (7 en présentiel et 3 en distanciel).

Lors de ces rencontres, la technicienne du SATAA grâce à un grille d'entretien a pu apprendre à connaître le territoire de ces SPANC, connaître leur fonctionnement, leurs spécificités, leurs problématiques etc.

Le parc des installations d'ANC drômois est estimé à environ 50 000. Les SPANC sont gérés majoritairement en régie, mais il est possible de rencontrer des SPANC dont la compétence (ou une partie) a été déléguée à un prestataire privé.

Les règlements de service sont majoritairement récents, et seulement un SPANC rencontré n'arrive pas à équilibrer son budget.

L'état d'avancement des visites est aléatoire, allant de la première visite à la troisième pour certains. La périodicité de visite s'étend de 6 à 10 ans.

La tarification des contrôles effectués par les SPANC est très similaire à l'Ardèche. Voici un premier aperçu des tarifs (en € TTC) appliqués par les SPANC rencontrés :

2023	Diag initial	Diag bon fonctionnement	Diag vente	Contrôle conception neuf	Contrôle conception réhabilitation	Contrôle exécution neuf	Contrôle exécution réhabilitation
<b>Moyenne</b>	152	172,2	183,70	136,30	73,70	96,80	85,90
<b>Médiane</b>	130,0	145	200	120	80,0	111	111
<b>Mini</b>	110	95	0	75	0	0	0
<b>Maxi</b>	270	308	300	250	137	150	150

3 SPANC ont annualisé la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement.

La technicienne a pu également les questionner sur leurs besoins et attentes futures du SATAA.

Les missions du SATAA leur ont été présentées, et les outils déjà existants au sein du SATAA ont été transmis.

## 5.3 RENCONTRE DU RESEAU DES TECHNICIENS DROMOIS

Une demi-journée de rencontre du réseau des techniciens drômois a pu être organisée le 30 novembre 2023 à Crest.

Aussi, 15 SPANC ont été représentés lors de cette matinée.

Ce temps de rencontre a permis aux techniciens d'apprendre à se connaître, à découvrir les missions du SATAA, diffuser des outils, faire remonter leurs besoins, leurs interrogations et des sujets d'actualité. Les aides à la réhabilitation des ANC apportées par le Département de la Drôme ont pu être présentées.

A l'issue de cette réunion, les techniciens ont pu faire part de leur volonté d'intégrer le réseau de techniciens ardéchois.

En effet, au moins une rencontre par an, réunissant les techniciens drômois et ardéchois est souhaitée, avec un développement de groupes de travail permettant de se réunir en plus petit comité.

Voici une liste non exhaustive de thématiques soulevées par les techniciens :

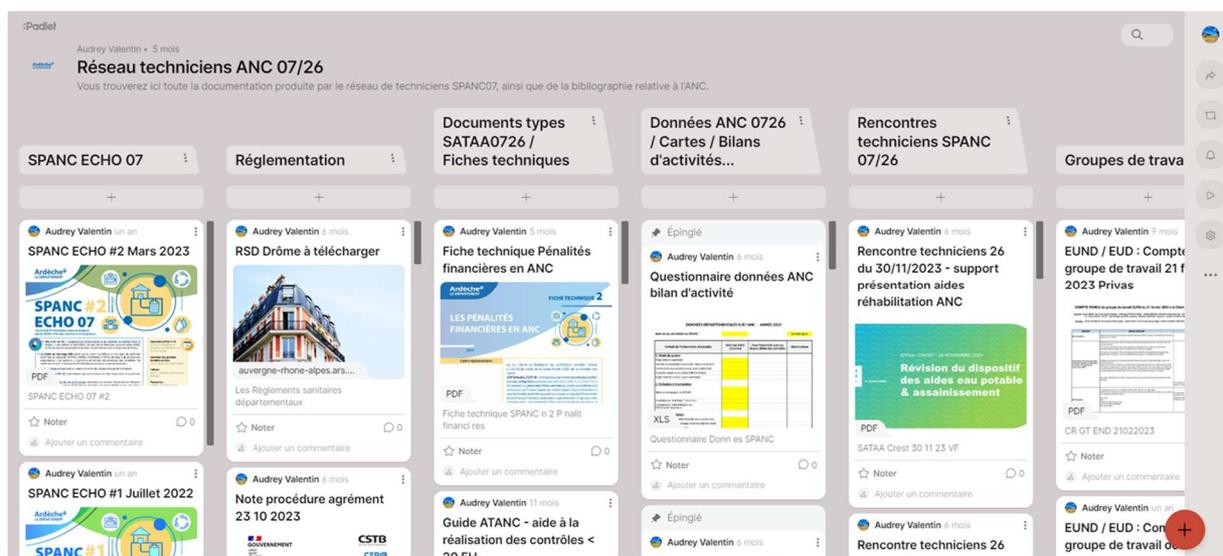
- Cas des habitations légères, le SPANC doit-il intervenir ?
- Guide pour l'utilisateur des toilettes sèches.
- Evolution du règlement sanitaire départemental.
- Définir un milieu hydraulique superficiel.

- Comment réaliser des tranchées d'épandage profondes.
- Définir un lexique commun.
- Comment gérer les effluents non domestiques avec les effluents domestiques.
- L'instruction dans le cadre du neuf (permis de construire) ou d'une réhabilitation.

Le compte-rendu de cette rencontre figure en annexe 6.

## 5.4 PARTAGE DES RESSOURCES

Les ressources et outils du SATAA sont dorénavant disponibles sur une plateforme web (Padlet). Chaque technicien peut s'y connecter gratuitement à l'aide d'un mot de passe. Ce site permet de retrouver des comptes rendus de rencontres, de la réglementation, de la cartographie, des actualités, de la réglementation, de la bibliographie etc.



## 5.5 PREMIERES SOLLICITATIONS

4 SPANC ont également sollicité le SATAA au sujet de filières non agréées, de la délégation du service, de la date du contrôle de diagnostic dans le cadre d'une vente ou encore sur la limite entre l'ANC et l'assainissement collectif.

## 6. PROGRAMME PREVISIONNEL 2024

Les opérations suivantes sont prévues pour 2024 :

- **Assistance à l'élaboration des études de zonage**
  - Suivi de schéma d'assainissement et/ou de diagnostic de réseaux auprès des collectivités.

Le suivi des études nouvelles et déjà engagées devrait représenter environ 15 journées.

**Sur le territoire du BV Loire 2 démarches sont engagées par les maitres d'ouvrages concernés (Coucouron et Mazan l'Abbaye).**

- **Assistance pour la création des SPANC et la mise en œuvre des contrôles :**

- Aide à la mise en place du service, au recrutement de personnel, à l'élaboration des cahiers des charges pour les différentes prestations.
- Journées de formation technique du personnel en charge du contrôle de l'assainissement non collectif.

***Sur le territoire du BV Loire le SPANC en place est opérationnel.***

- **Assistance à la programmation des travaux**

Certaines collectivités rurales sollicitent le département pour les aider à faire des choix en matière d'assainissement, à les aider à rédiger les cahiers des charges et à monter leurs dossiers de demande de subventions.

*Par ailleurs, un accompagnement pour l'élaboration de programmes d'actions est à prévoir à travers le suivi des études « qualité des eaux » menées par les syndicats de rivière, notamment lors de la préparation des contrats de rivière.*

Le nombre de jours à consacrer pour ces opérations est évalué à 5 jours.

***Sur ces 5 jours prévus, 1 journée est comptabilisée pour le BV Loire.***

- **Animation du réseau départemental des techniciens SPANC**

Compte tenu de l'absence de l'animatrice du SATAA sur la moitié de l'année 2024, une réunion des SPANCs est programmée pour l'année 2024. Au total, cette réunion demandera un travail préparatoire et de rendu d'environ 6 jours.

A cette rencontre du réseau, s'ajoute la poursuite de l'animation du groupe de travail sur la gestion conjointe des eaux usées domestiques et non domestiques en ANC. Ce groupe de travail représentera une demie-journée avec un travail préparatoire et de rendu d'environ 3 jours.

***Le périmètre du BV Loire représentant 6 % du département, 0.5 journée de travail est donc comptabilisée dans les 8 jours prévus.***

- **Synthèse départementale**

Ce document, réalisé pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, et Loire Bretagne, nécessite environ 16 jours de travail.

***Le périmètre du BV Loire Bretagne représentant 6 % du département, 1 journée de travail est donc comptabilisée dans les 16 jours prévus.***

## 6. ANNEXES

Annexe 1 : Détail des journées consacrées par le personnel rattaché au SATAA en 2023.

Annexe 2 : Programme prévisionnel pour l'année 2024.

Annexe 3 : Compte rendus des journées d'animation et du groupe de travail « Traitement conjoint des effluents domestiques et des effluents non domestiques en ANC ».

Annexe 4 : Tableau de suivi de réalisation des diagnostics de réseaux et des schémas généraux d'assainissement.

Annexes 5 : Tableaux des données fournies par les SPANCs.

Annexe 6 : Compte rendu de la rencontre du réseau des techniciens SPANC 26.

Annexe 1 : Tableau des journées consacrées à la thématique du SATAA en 2023

Départements Ardèche et Drôme							
Année 2023	Lieu d'intervention ou objet	Service d'assainissement autonome				Missions transversales	
Date d'intervention		Assistance pour élaboration RPQS et création du SPANC	Assistance pour la mise en œuvre des contrôles	Assistance à l'élaboration des études de zonage et diagnostics	Assistance à la programmation des travaux et d'amélioration des ouvrages (réhabilitation)	Animation du réseau départemental des techniciens SPANC	Rapport annuel d'activité (2023)
18/01/2023	Point Agence de l'Eau LB			0.25	0.25		
13/02/2023	SGA Meysse			0.5			
21/02/2023	Groupe de travail effluents non domestiques en ANC					2	
2/03/2023	Rencontre filière agréée					0.5	
9/03/2023	EPNAC					1	
14/03/2023	SGA Lachapelle /s Aubenas			0.5			
15/03/2023	Point Agence de l'Eau LB			0.25			
16/03/2023	Rencontres Ste Eulalie, Le Lac d'Issarlès et Lachapelle Graillouse			0.5	0.5		
17/03/2023	SGA St Andéol de Berg			0.5			
20/03/2023	Visio CC Montagne d'Ardèche				0.5		
10/05/2023	SGA St Didier sous Aubenas			0.5			
23/05/2023	Rencontre réseau techniciens ANC					2.5	
24/05/2023	SGA Valgorge			0.5			
25/05/2023	Suivi interdépartemental						2
26/07/2023	SGA Fons			0.5			
5/09/2023	Rédaction SPANC Echo					0.5	
14/09/2023	Point démarrage SATAA 26					0.5	
19/09/2023	SGA Mazan l'Abbaye			0.5			
27/09/2023	SGA Thueyts			0.5			
28/09/2023	Visite plateforme Mèze (Premier Tech)					1	
5/10/2023	Rédaction SPANC Echo					0.5	
18/10/2023	Rencontre SPANC CC Baronnies					0.5	
18/10/2023	SGA Valgorge			0.75			
26/10/2023	Rencontre SPANC CC Royans Vercors					0.5	
27/10/2023	Rencontre SPANC CC Drôme Sud Provence					0.5	
27/10/2023	Rencontre SPANC CA Montélimar					0.5	
30/10/2023	Rencontre SPANC SIEA					0.5	
2/11/2023	Rencontre SPANC CC Enclave des Papes					0.5	

6/11/2023	Rencontre SPANC CC Porte DromArdèche					0.5	
7/11/2023	Rencontre SPANC CC Pays du Diois					0.5	
8/11/2023	Rencontre SPANC SIGMA					0.5	
9/11/2023	Rédaction SPANC ECHO					0.5	
14/11/2023	Rencontre SPANC CA Arche Agglo					0.5	
16/11/2023	SGA St Didier sous Aubenas			0.5			
30/11/2023	Rencontre réseau techniciens ANC 26					2.5	
	Rédaction bilan 2022 SATAA						16
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6.25</b>	<b>1.25</b>	<b>16.5</b>	<b>18</b>

**Pour le BV Loire Bretagne, le temps de travail 2023 s'est réparti de la manière suivante :**

- Assistance pour élaboration RPQS et création du SPANC : 0 jour
- Assistance pour la mise en œuvre des contrôles : 0 jour
- Assistance à l'élaboration des études de zonage et diagnostics : 1 jour
- Assistance à la programmation des travaux et d'amélioration des ouvrages (réhabilitation) : 1.25 jours
- Animation du réseau départemental des techniciens SPANC : 1 jour
- Rapport annuel d'activité (2023) : 1 jour

**Pour le BV Loire Bretagne, le temps de travail 2023 s'est réparti de la manière suivante :**

- Assistance pour élaboration RPQS et création du SPANC : 0.jour
- Assistance pour la mise en œuvre des contrôles : 0 jour
- Assistance à l'élaboration des études de zonage et diagnostics : 5.25 jours
- Assistance à la programmation des travaux et d'amélioration des ouvrages (réhabilitation) : 0 jour
- Animation du réseau départemental des techniciens SPANC : 15.5 jours
- Rapport annuel d'activité (2023) : 17 jours

**Programme prévisionnel en jours d'intervention pour l'année 2024**

<b>Assistance pour la mise en œuvre des contrôles et la création de SPANC</b>	<b>0</b>
<b>Assistance et suivi des études diagnostic, schémas généraux et zonage d'assainissement</b>	<b>15</b>
<b>Assistance à la programmation des travaux</b>	<b>5</b>
<b>Animation du réseau départemental</b>	<b>8</b>
<b>Synthèse départementale (bilan 2024)</b>	<b>16</b>

## COMPTE RENDU du réseau des techniciens SPANCs du 23 mai 2023 STEP du Bourdary, St Etienne de Fontbellon

**Présents :** Olivier NOUAILLE, CA Annonay Rhône Agglo - Brice ESTIEU, CC Bassin d'Aubenas - Florent SEVENIER, CC DRAGA (SAUR) - Bernard SARTRE, SIAE - Laurent VIDAL, SM Eyrieux Clair - Chloé GOUDARD, SM AY OZON - Jennifer SAUT, CC Pays des Vans en Cévennes - Jérémie TENDIL, SEBA (matin) - Adrien BOULLE, SEBA - Karine MORE, CA Privas Centre Ardèche - David DESESTRET, CA Privas Centre Ardèche - Gaël WATERNAUX, CA Privas Centre Ardèche - Gaëtan ROUSSEL, CC Montagne d'Ardèche (VEOLIA) - Erwan GONTHIER, CC Berg et Coiron (Pôle Expert) - Romain PAGES, CC Beaume Drobie - Pierre DENUIT, DDT07  
Natacha SIDOBRE, SATESE 26/07 - David MARTEAU, SATESE 26/07 - Audrey VALENTIN, Département Ardèche, SATAA 07

**Excusés :** Samuel BERAUD, CC Ardèche Rhône Coiron - Robin SERAIDARIAN, SEBA - Ludovic ESTEBAN, CC Montagne d'Ardèche - Sylvaine TARRADE, CC Beaume Drobie - Océane MARTIN, CC PORTE 26/07 - Kevin ANATER, CC Rhône Crussol - Lauryne MINOT, SMEC

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<b>Brise glace</b>	Afin de rompre avec le traditionnel tour de table, il est proposé une forme différente de présentation de chaque technicien à travers un "brise glace" de 15 min.	à renouveler
<b>Evolution SATAA 07</b>	Suite à une étude menée par le Département de l'Ardèche et de la Drôme sur l'évolution de l'ingénierie autour de l'Eau de 2020 à 2022, les élus départementaux ont décidé d'étendre le SATAA 07 sur la Drôme. Ainsi, Audrey animera les 2 réseaux de techniciens Ardèche et Drôme. Cette nouvelle mission (Drôme) débutera au 1er septembre prochain. Dans un premier temps le SATAA 26 sera à construire, une fois le réseau de technicien constitué, il pourra être envisagé des rencontres communes (en plus de celles existantes).	
<b>Paddlet</b>	Un nouvel outil de plateforme collaborative est mis en place par le SATAA. Les techniciens pourront trouver sur cette plateforme en ligne de la bibliographie, des textes de références, les comptes rendus de réunion etc. Cet outil simple d'utilisation, ne nécessite pas obligatoirement de compte. Il est donc possible à tous les techniciens ANC07 d'accéder à cette plateforme appelée "Paddlet". Les techniciens peuvent consulter, commenter, et déposer des documents. Ce Paddlet est sécurisé à l'aide d'un mot de passe afin que seuls les techniciens puissent y avoir accès.	Alimenter, mettre à jour et développer l'outil.
<b>Harmonisation des pratiques, étude de cas</b>	<u>CC DRAGA</u> : difficulté pour valider une réhabilitation d'un ANC > 20 EH concernant un ERP à proximité de la réserve des Gorges. En effet, le SPANC doit valider un rejet vers un milieu hydraulique superficiel. De plus, l'ANC appartient à une commune qui souhaite faire de la REUT (réutilisation des eaux usées traitées). Une partie des eaux usées traitées sera traitée par UV avant de rejoindre une réserve incendie. La commune souhaite également alimenter les chasses d'eau des WC du site, le Préfet a pour le moment émis un avis défavorable. A noter que le décret du 10 mars 2022 sur la REUT interdit l'utilisation d'eaux usées traitées dans les ERP. Attention toutefois, le Plan Eau annoncé par Emmanuel MACRON fin mars, qui met en avant le développement de la REUT avec la levée des freins réglementaires.	lien vers arrêté du 22/03/2022 : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331735">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045331735</a>  surveiller évolution REUT suite Plan Eau du gouvernement.

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
	<p><u>Bamboo for life</u> : la majorité des SPANC ardéchois ont été contactés par la société Bamboo for life (ancienne société "Phytorem") qui promouvait un procédé de traitement ressemblant à un filtre planté de roseau classique mais planté de bambou. Ce système est présenté comme ne produisant aucun rejet ni boues. Actuellement cette solution ne peut être installée que sur les ANC de plus de 20 EH, en effet, elle n'est pas agréée pour les moins de 20 EH. Cette installation présente une contrainte d'entretien car il faut couper et retirer rapidement les bambous qui deviennent matures au bout de seulement 4 années. La filière pourrait être intéressante s'il y avait un débouché pour réutiliser le bambou coupé.</p> <p><u>Ardèche SUD</u> : un problème de "pénurie" de sable pour ANC se profile puisque la carrière TOURRE ne peut plus en produire. La carrière du Gard (SABLEX) est hors courbe DTU.</p> <p><u>Assurances BE</u>: certains bureaux d'études rencontrent des difficultés concernant certaines de leurs préconisations qui ne seraient pas couvertes par leur assurance. En effet, les BE sont assurés pour les filières dites conventionnelles. Pour les installations dites "non conventionnelles" (filières agréées, innovantes) ces derniers doivent souscrire à une clause supplémentaire.</p>	<p>se référer à l'avis de l'INRAE (mail transmis)</p>
<p><b>Présentation des différentes filières boues</b></p>	<p><u>D'où viennent les boues ?</u>  Le SATESE (service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration) présente l'origine des boues en assainissement.  Dans les ouvrages de prétraitement des ANC, les boues sont minéralisées par des bactéries et micro organismes.  En présence d'oxygène on parle de dégradation aérobie (oxydation) et sans oxygène de dégradation anaérobie (méthanisation).  Un tableau du SATESE permet de visualiser selon le procédé les productions de boues ainsi que leur siccité (taux de matière sèche).</p> <p><u>Que deviennent les boues ?</u>  Les boues de vidange sont vidangées par un vidangeur agréé et sont diluées dans des STEP (stations d'épuration) de plus de 5 000 EH. Une carte est diffusée afin de visualiser les sites de traitement des matières de vidange en Ardèche et Drôme.  En sortie de STEP, il est nécessaire de réduire les volumes de boues afin de les transporter vers un site de valorisation. Pour ce faire, il est utilisé plusieurs méthodes de séchage afin d'augmenter la siccité de ces boues : par lit de séchage, par centrifugation, par lits de séchage plantés de roseaux. Ces boues sont ensuite soit compostées, soit incinérées, soit épendues (nb: aucun plan d'épandage en Ardèche).</p>	<p>pour plus de détail, consulter le power point réalisé par le SATESE 07/26</p>
<p><b>Bilan d'activité SATAA 2022</b></p>	<p>Quelques cartes sont exposées : une carte de localisation des périmètres des SPANC comprenant leurs contacts mail et téléphonique, une carte identifiant les modes de gestion de la compétence ANC ou encore une carte matérialisant les projets d'ANC regroupés financés par le Département de l'Ardèche depuis 2018.</p> <p>Quelques graphiques et tableaux de données sont commentés et permettent d'observer entre autre, une diminution logique des ANC à contrôler pour la première visite, une augmentation du taux de conformité du parc ardéchois, une augmentation de la part des filières agréées sur les nouvelles installations...</p>	<p>transmettre le bilan d'activité 2022.  Bilan SATAA 2022 également disponible en téléchargement sur le lien suivant : <a href="https://www.ardeche.fr/199-eau-assainissement.htm">https://www.ardeche.fr/199-eau-assainissement.htm</a></p>

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<p><b>Divers</b></p>	<p>Le SPANC de la CC DRAGA a mis en place des <u>pénalités</u> dans son nouveau règlement de service. Les CC Beaume Drobie et Pays des Vans ont revus leur tarification en 2023.</p> <p><u>Groupe de travail traitement conjoint EUD et EUND</u> : le groupe s'est réuni pour la seconde fois le 21/02/23. Un document de travail sous forme d'un tableau listant les EUND et la réglementation associée est en construction. L'objectif est d'y trouver également les valeurs des paramètres réglementaires (DBO5/DCO) de l'effluent brut à traiter, un retour d'expérience et une proposition de systèmes permettant d'abattre la pollution. La Chambre d'Agriculture 07 a aussi établi un document listant les types d'eaux usées rencontrées en agriculture et les procédés de traitement associés. Après différents échanges et retours d'expériences, le groupe a conclu sur le fait qu'il ne sera pas possible de traduire les charges des EUND en EH car les charges ne sont pas comparables.</p> <p><u>SPANC ECHO 3</u> : Pour rappel, ce journal d'information a été créé par le Département de l'Ardèche à destination des techniciens et élus. Le journal est transmis aux techniciens par mail et aux élus via les adresses mails d'accueil des collectivités. Les techniciens doivent faire suivre le journal à leur vice-Présidents en charge de l'ANC. L'objectif fixé est l'édition de 2 numéros par an, avec la collaboration des techniciens SPANC à tour de rôle pour rédiger 1 article sur la thématique de leur choix. Pour le prochain numéro, Karine M. (CAPCA) et Olivier N. (CAARA) ont été identifiés sur les pénalités applicables.</p> <p>La CAPCA demande si un autre SPANC est aussi dans l'obligation de créer une <u>CCSPL</u> (comission consultative des services publics locaux) ?</p> <p><u>Atout Ruralité EPCI</u> : point de rappel sur les contrats EPCI qui sont en cours d'élaboration. Si un SPANC d'un EPCI souhaite déposer une demande d'aide pour la réhabilitation d'un ANC regroupé, il doit rapidement inscrire ce projet dans la convention. Cette convention sera révisable tous les ans.</p>	<p>Etablir un retour d'expérience des SPANC ayant mis en place les pénalités = Karine CAPCA et Olivier CAARA s'occuperont de ce retour d'expérience permettant de constituer un article pour le prochain SPANC ECHO 3</p> <p>Poursuite de la construction de ce tableau d'aide pour les SPANC.</p> <p>un point sera apporté lors de la prochaine rencontre (obligation pour les EPCI &gt; 50 000 habitants et Syndicats lorsqu'une commune &gt; 10 000 habitants)</p>
<p><b>Rappel biologie épuratoire</b></p>	<p>Rappel du SATESE sur le fonctionnement des bactéries et leur rôle dans l'épuration des eaux usées. Cette présentation ayant déjà été réalisée en janvier 2022.</p>	<p>pour plus de détail se référer au compte rendu de la rencontre SATAA n°42 du 13/01/2022</p>

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<p>Visite de la STEP du Bourdary</p>	<p>Une vidéo de présentation sur la construction de la STEP est diffusée en amont de la visite commentée par le technicien de la STEP du Bourdary.</p> <p>Cette nouvelle station collecte les eaux usées de plusieurs communes alentours, ainsi que plusieurs industries. Elle est en fonctionnement depuis plus d'un an. Il s'agit d'une boues activées. Vous trouverez son schéma de fonctionnement dans la présentation jointe au présent compte rendu.</p> <p>La présence d'un méthaniseur rend cette STEP particulière. En effet, il permet de valoriser les boues en les stockant en milieu anaérobie afin de produire du biogaz.</p> <p>Ce biogaz peut être utilisé pour sa chaleur, son énergie ou être injecté dans le réseau de GRDF. C'est la dernière possibilité qui a été retenue par le Syndicat du Bourdary.</p> <p>Le jour de la visite, il a été possible d'assister à 2 dépotages de camions de vidange.</p> <div data-bbox="629 850 1314 1131" data-label="Image"> </div>	<div data-bbox="1518 461 2107 724" data-label="Image"> </div> <div data-bbox="1518 777 2119 1023" data-label="Image"> </div>

# COMPTE RENDU du groupe de travail EUND du 21 février 2023 à la Chambre d'Agriculture, Privas

**Présents :** Karine MORE, CA Privas Centre Ardèche - Frédérique PFISTER, SEBA - Laëtitia BOFFELI, Chambre d'Agriculture 07 - Emmanuel BOUHELIER, Chambre d'Agriculture 07 - Pierre DENUIT, DDT07 - Gaël EPISSÉ, élu EPTB, Aquatiris - Marianne GEORGET, Aquatiris - Audrey VALENTIN, Département Ardèche, SATAA 07

**Excusés :** Olivier NOUAÏLLE, CA Annonay Rhône Agglo - Jérémy SEUX, CA Annonay Rhône Agglo - Emilie LAGASSY, SM Eyrieux Clair - Lauryne MINOT, SM Eyrieux Clair

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<b>Mot d'ouverture</b>	Rappel état avancement du groupe de travail et des documents en création, complétés par la Chambre d'Agriculture 07 (CA07)	
<b>Présentation des principaux type d'effluents agricoles et traitement possibles correspondants, intervention CA07</b>	<p>Présentation du document créé sur les types d'effluents agricoles pouvant être rencontrés selon les activités agricoles.</p> <p>Ce document recense les traitements possibles sur lesquels la CA se base pour préconiser et dimensionner les ouvrages (selon les références de l'institut de l'Elevage).</p> <p>Un tableau provenant de l'Institut de l'élevage permet d'identifier les possibilités de traitement des effluents selon les filières, notamment celles pouvant accepter un mélange avec des EUD.</p> <p>Toutefois, il faut nuancer les bases de dimensionnement qui peuvent totalement différer selon les pratiques agricoles.</p> <p>Depuis l'arrivée des microstations, d'autres solutions techniques s'ajoutent aux références de l'Institut de l'élevage. Se pose alors la question de la responsabilité. En effet, une microstation est agréée pour le traitement des EUD et pas pour les EUND. C'est au constructeur de la filière agréée de s'engager sur la possibilité de traiter les EUND. Tout comme un BE qui étudie et garantie un résultat.</p> <p>Sur le plan réglementaire, le RSD07 indique seulement que l'installation ne doit pas polluer le milieu récepteur.</p>	Se renseigner sur le système de traitement de l'entreprise MELVITA à Lagorce, visite possible ?
<b>REX Aquatiris</b>	<p>3 installations suivies sur un mélange EUD et EUND, données non diffusables.</p> <p>Systèmes très rustiques et qui fonctionnent selon les résultats des différentes analyses, bon rendement si on se base sur l'arrêté &gt; 20 EH.</p> <p>1 EH c'est :</p> <p>150 l/j</p> <p>0,06 kg de DBO5 soit 400 mg/l</p> <p>0,12 kg de DCO soit 800mg/l</p> <p>600 mg/l de MES</p>	Les références de l'Institut de l'élevage peuvent être remises en question avec le REX d'Aquatiris impossible d'établir une correspondance en EH pour les EUND, les charges ne sont pas comparables

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<p><b>Tableau suivi des EUND</b></p>		<p>Poursuivre le travail fourni par la CA sur le tableau en ajoutant une colonne REX, et une colonne sur les paramètres réglementaires (DBO5/DCO) de l'effluent brut dans l'objectif futur de pouvoir déterminer la filière qui sera capable de traiter ces paramètres.</p>
<p><b>Autres échanges</b></p>	<p>Il n'existe toujours pas de structure pouvant contrôler les EUND autres que agricoles (pour rappel, la CA intervient seulement lorsqu'elle est sollicitée). Or, dans le cadre d'une demande d'urbanisme, le service instructeur s'adresse au SPANC pour les EUD et à la CA pour les EUND agricoles.</p> <p>Dans le cas où les EUND ne sont pas agricoles, le service instructeur doit se tourner vers le maire, la CMA etc.</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Créer un logigramme des situations pouvant être rencontrées par les SPANC, afin d'identifier les manquements d'une réglementation pouvant bloquer l'avancement de projets. Ce document pourra être ensuite être diffusé aux élus et institutions pour une prise de conscience. En effet, une action à l'échelle Départementale semble insuffisante tant que le sujet ne sera pas porté à l'échelle nationale.</i></b></p>	<p>Dans le cadre d'une demande d'urbanisme, l'avis sur les EUND n'est pas imposé ?</p> <p>Constat : le SPANC émet un avis sur les EUD strictes en autorisant un raccordement sur le système de traitement des EUND qui sera validé par le service compétent.</p>

Tableau d'avancement des Schémas Généraux d'Assainissement et des diagnostics des systèmes (réseaux et STEP)

Nom Commune	Maître ouvrage	BE	Date SGA	Date DIAG	Carte Apt sols	Zonage	DOC ENQUETE PUBLIQUE	Plan des réseaux	Version numérique	Autres infos
ACCONS	Commune	Géo-Siapp	1998	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Système Asst récent
AILHON	Commune	Pöyry	2001	2002	Oui	Oui	?	Oui		
AIZAC	Commune	DDAF	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
AJOUX	Commune	Pöyry/CEREG	2008/2019	2019	Non	Oui	Oui	Oui partiel		
ALBA LA ROMAINE	Commune	Saunier Eenvt / SUEZ (zonage)	2002	2002	Oui	Révision 2018	Oui	Oui		
ALBON D'ARDECHE	Commune	Pöyry	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Pas de système d'asst
ALBOUSSIÈRE	Commune	Pöyry	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui		
ALISSAS	Commune	DDAF/Pöyry	1999/2016	2014	incomplet	Oui, 2017	Oui	Oui	Oui	Actu SGA 2017, CAPCA/Céreg-Réalités
ANDANCE	SIVU Torrenson	Naldéo	2015	2015	Oui (1998)	Oui	Oui	Oui		
ANNONAY										Toujours 0 informations
ANTRAIGUES SUR VOLANE			à faire							Toujours 0 informations
ARCENS	Commune	Saunier Eenvt	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui		
ARDOIX	Commune	Béture-Cerec / Naldéo	2001 / 2016	1997 / 2016	Non / non	Oui, 2016	Oui	Oui		
ARLEBOSC	Commune	Euryece	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui		
ARRAS-SUR-RHONE	Commune	Saunier Eenvt	2005	2017	Oui	Oui	Oui	Oui		révision en cours depuis 2015
ASPERJOC	Commune	RCI Aubenas	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui		
ASSIONS (LES)	Commune	Pöyry	1998	2009	Oui	Oui	Non	partiels		
ASTET	Commune	Pöyry	2007	NC	Oui	Oui	Oui	Non		
AUBENAS	Commune	Pöyry	1999	2005	Oui	Oui	?	Oui		
AUBIGNAS	Commune	Saunier Eenvt	2004	1999	Oui	Oui	Oui	Oui		
BAIX	Commune	Beture Cerec	1997	1999/2018	Oui	Oui	?	Oui		
BALAZUC	SEBA	SESAER	2008	rés récent	Oui	Oui	Oui	Non		Actualisation zonage 2017 SEBA
BANNE	SEBA	SESAER	2008	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017. Diag à prévoir
BARNAS	Commune	RCI Aubenas	2005 / 2015	NC	Oui	Oui, révis 2015	Non	Oui		Réseau EU récent
BEAGE (LE)	Commune	Realités Environnement	2009	2010	Oui	Oui	Oui	Oui		
BEAUCHASTEL	Commune	Beture Cerec/ CEREG	2002/2019	2002/2019	Oui	Oui	Oui	Oui		
BEAULIEU	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017, réseau EU récent
BEAUMONT	SEBA	RCI Aubenas	2000	NC	Non	Non	Non	Non		
BEAUVENE	SMEC	Euryece/ CEREG	2000/2019	2019	Oui	Oui	Oui	Non		
BERRIAS ET CASTELJAU	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017, réseau EU récent
BERZEME	Sivom O. de Serres	Beture Cerec	2004	NC	Oui	Oui	Oui	Non		
BESSAS	Commune	IATE / OTEIS	2006 / 2022	2022	Oui	Oui	Oui	Oui		
BIDON	Commune	Beture Cerec / Euryèce	1998 / 2022	2022	Oui	Oui	Non	Non		
BOFFRES	Commune	Saunier Eenvt	2002	2003	Oui	Oui	Oui	Oui		
BOGY	Commune	DE / Beture / Réalités environnem	2002 / 2019	2002 / 2019	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
BOREE	Commune	Réalités Environnement	2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
BORNE	Commune	Cabinet Couët	2009	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		
BOUCIEU LE ROI	Commune	Euryece	2003	2001	Oui	Oui	Oui	Oui		
BOULIEU LES ANNONAY	Commune	Cerec / Ginger Eenvt	2000	2009	Oui	Oui	Non	Oui		
BOURG SAINT ANDEOL	Commune	Pöyry / Euryèce	2022	2013 / 2022	Non	?	Non	Oui		
BOZAS	Commune	Euryece	2004	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
BROSSAINC	Commune	Géo-Siapp / altereo	2001 / 2022	2022	Oui	Oui	Oui	Non		
BURZET	Commune	Geo+/BE Roux	1999	à faire	Oui	Oui	Non	Non		SGA en 2013
CELLIER DU LUC	Commune	Cabinet Couët	2009	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		Pas de système de traitement
CHALENCON	Commune	DDAF / Ginger / CEREG	2001/2019	2007/2019	Oui	Oui	Non	Oui		
CHAMBON (LE)	Commune	Béture - Cérec	2004	2004	Oui	Oui	Non	Oui		
CHAMBONAS	Commune	Béture - Cérec	1998/2017	à faire	Oui	Oui	Non	Oui incomplet		Diagnostic réseau à prévoir en priorité
CHAMPAGNE	SIVU Torrenson	Saunier Eenvt / Naldéo	2002 / 2015	2015		Oui	Oui	Oui	Oui	
CHAMPIS	Sivu Doux Clair	Pöyry	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui		
CHANDOLAS	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017, réseau EU récent
CHANEAC	Commune	RCI Aubenas	2008	partiel	Non	Oui	Non	Non		
CHARMES SUR RHONE	Commune	RCI Aubenas	2004	2003	Oui	Oui	Oui	Oui		
CHARNAS	Commune	Ginger Eenvt / ALTEREO	2009 / 2022	2009 / 2022	Oui	Oui	Oui	Oui		
CHASSIERS	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
CHATEAUBOURG	Commune	Béture - Cérec	2000	1999	Oui	Incomplet	Oui	Non		
CHATEAUNEUF DE VERNOUX	CC pays Vernoux	EURYECE / CEREG	2015 / 2019	2015 / 2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
CHAUZON	SEBA	SESAER	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017 SEBA

CHAZEUX	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
CHEMINAS	Commune	Naldeo	2014	2014	Oui	Oui	Oui	Oui		
CHEYLARD (LE)	SIAVD	Saunier Envt		1996	Non	Non	Non	Oui		
CHIROLS	Commune	Béture - Cérec / Naldéo	1999/2020	2020	Oui	Oui	Non	Oui		
CHOMERAC	Commune	Béture - Cérec/DDAF	1999 / 2016	2014	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Actu SGA 2017 - CAPCA/Céreg-Réalités
COLOMBIER LE CARDINAL	Commune	DDE / ALTEREO	1998 / 2022	2022	Oui	Oui	Non	Oui		
COLOMBIER LE JEUNE	Commune	G2C Envt	2003	à faire	Non	Oui	Oui	Oui		
COLOMBIER LE VIEUX	Commune	Béture - Cérec	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui		dossier PASST 2020 préaffecté (actualisation SGA et diag)
CORNAS	Commune	Béture - Cérec	2003	2004	Non	Oui	Oui	Oui		
COUCOURON	Commune	IATE/GEOSIAPP	2003	2008	Non	Oui	Oui	Oui		
COUCOURON	Commune	IATE/GEOSIAPP	2003 en cours	2003 en cours						
COUX	S. Ouvèze Vive	Béture - Cérec	2016	2013	Non	Non	Non	Oui	Oui	SGA CAPCA 2017
CRESTET (LE)	Commune	Béture - Cérec	2004	2004	Oui	Oui	Oui	Oui		
CREYSSELLES	SI Ouvèze/CCPRV	Béture - Cérec/ Céreg	2004	2012	Oui	Oui	Oui	Non		
CROS DE GEORAND	Commune	RCI Aubenas	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Succint		
CRUAS	Commune	Beture-Cérec / Pöyry	1998	2005	Oui	Oui	Non	Oui		
DARBRES	Commune	Ceser Accore/Géo+	1999	1998	Oui	Oui	Non	Oui		
DAVEZIEUX	CABA	Naldéo	2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui		
DESAIGNES	Commune	Béture-Cérec	2001	2002	Non	Oui	Oui	Oui		
DEVESSET	Commune	Saunier / Pöyry	2004/2011	?	Oui	Oui	Oui	Oui		
DOMPNAC			à faire	NC						Pas de réseau EU. SGA à prévoir
DORNAS	Commune	DDAF	2001	à faire	Oui	Non	Non	Oui		
DUNIÈRE SUR EYRIEUX	Commune	DDAF / CEREG	2000 / 2019	2019	Oui	Oui	Non	Oui		
ECLASSAN	Commune	Béture-Cérec	2001 / 2016	2002 / 2016	Oui	Oui	Oui	Oui		
EMPURANY	Commune	Ingé Conseil	2008	à faire	Oui	Non	Non	Non		
ETABLES	Commune	Géo +	2005	à faire	Oui	Oui, 2017	Oui	Oui		Révision SGA/zonage en cours depuis 2016
FABRAS	SEBA	SESAER	2007	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
FAUGERES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017, Pas de réseau EU
FELINES	Commune	DDE / Naldéo	2012	2012	Oui (98)	Oui	Non	Oui	Oui	
FLAVIAC	SI. Ouvèze/CCPRV	Béture - Cérec/Céreg-réalités	?	2014	Non	Oui, 2017	Non	Oui	Oui	Actu SGA CAPCA 2017
FONS	Commune	Pöyry	2010	2010	Oui	Oui	Non	Oui, partiel		
FREYSSENET	Commune/CAPCA	RCI Aubenas/Céreg-réalités	2009	2015	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
GENESTELLE	Commune	Pöyry	2013	à faire	Oui	Oui	Non	Non		
GILHAC ET BRUZAC	Commune	RCI Aubenas	2005	NC	Oui	Oui	Non	Non	Non	
GILHOC SUR ORMEZE	Commune	Hydroc	2011	à faire	Oui	Non	Non	Non	Oui	
GLUIRAS	CAPCA	CEREG	2017 / 2019	2019		2017				
GLUN	Commune	Béture - Cérec / Naldéo	2002/2018	2002/2018	Oui	Oui	Oui	Oui		
GOURDON			2019	NC		2019				Actu SGA CAPCA 2017
GRAS	Commune	Béture - Cérec / Euryèce	2000 / 2022	2022	Oui	Oui	Non	Non	Non	
GRAVIERES	Commune	Géo +	1996	à faire	Oui	Oui	Non	Non	Non	Diagnostic réseau à prévoir en priorité
GROSPIERRES	SEBA	Sesaer / Pöyry	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Actu zonage 2017 SEBA
GUILHERAND GRANGES										Aucune information
INTRES	Commune	DDEF/Argile	2001	NC	Oui	Oui	Non	Non	Non	
ISSAMOULENC			à faire	NC		Non				
ISSANLAS	Commune	IATE	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
ISSARLES	Sivom Coucouron	IATE	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
JAUIAC	Commune	Béture-Cérec / Géo-Siapp	1999	2001 / 2019	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	SGA en cours de révision ?
JAUNAC	Commune	Argile	2006	NC	Oui	Oui	Oui	Non		
JOANNAS	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
JOYEUSE	SEBA	SESAER /RCI ingénierie	2008/2018	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	oui	Actu zonage 2017 SEBA
JUVINAS	Commune	DDE	2000	à faire	Oui	NON				
LABASTIDE DE VIRAC	SI Vallée Ardèche	Béture Cérec	1996	à faire	Non	Non	Non	Non		
LABASTIDE SUR BESORGUES	Commune	Béture-Cérec	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
LABATIE D'ANDAURE	Commune	Béture-Cérec	2003	à faire	Oui	Oui	Non	Non		
LABEAUME	SEBA	Sesaer / Pöyry	2008	2011	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
LABEGUDE	SEBA	Sesaer / Pöyry	2007	2011	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
LABLACHERE	Commune	Ginger Environnement	2018	2010	Non	Non	Non	Oui		
LABOULE	SEBA	Béture-Cérec	2002/2017	NC	Oui	Oui	Non	Non		SYSTÈME ASST RECENT
LAC D'ISSARLES (LE)	Commune	Béture-Cérec	2002/2017	2002	Oui	Oui	Oui	Oui		
LACHAMP RAPHAEL			à faire	à faire		NON				
LACHAPELLE GRAILLOUSE	Commune	IATE	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
LACHAPELLE S/AUBENAS	SEBA	Sesaer/Entech	2007 / 2023	2016 / 2020	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
LACHAPELLE S/ CHANEAC	Commune	RCI Aubenas	2002	NC	Oui	Oui	Non	Non		
LAFARRE			à faire	NC						
LAGORCE	Commune	Beture-Cérec / RCI Aubenas	2007	2006	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	

LALOUVESC	Commune	Saunier Env / Réalités Env	à faire	2004/2017	Non	Projet	Non	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
LAMASTRE	Commune	Géo +	2004	2005	Oui	Oui	Non	Oui		Projet de zonage 2017, sans nouvelle
LANARCE	Commune	DDAF / Béture Cérec	2000	2000	Oui	Oui	Non	Oui		
LANAS	Commune	Béture-Cérec / Euryèce	1998 / 2022	2001 / 2022	Oui	Non	Non	Oui	Non	
LARGENTIERE	SEBA	Cesaer/Ginger/NALDEO	2008/2022	2013/2022	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
LARNAS	Commune	Béture Cérec	2001	à faire	Oui	Oui, révisé 201	Non	Non	Non	
LAURAC EN VIVARAIS	SEBA	Cesaer/NALDEO	2007/2022	2022	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017, diagnostic à prévoir
LAVAL D'AURELLE	Commune	Cabinet COUET	2009	NC	Oui	Oui	Non	Non	Non	
LAVEYRUNE	Sivom Haut Allier	SIEE	2005	2005	Oui	Oui	Oui	Oui		
LAVILLATTE	Commune	IATE	2003	NC	Oui	Oui	Oui	Non		
LAVILLEDIEU/SIVOM O. de Serre	Commune	Géo-Siapp/Béture-Cérec	2001	2003	Oui	Oui	Oui	Oui		
LAVIOLLE	Commune	RCI Aubenas	2001	NC	Oui	Oui	Non	Non		
LEMPES	Commune	Béture-Cérec	2003	2003	Oui	Oui, revu 2016	Oui	Oui	Non	
LENTILLERES	Commune	Béture-Cérec	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Diagnostic réseau à prévoir en priorité
LESPERON	Commune	IATE	2005	NC	Oui	Oui	Oui	Incomplet	Non	Travaux système en cours
LIMONY	Commune	Géopal	1999	1998	Non	Oui	Non	Oui	Non	
LOUBARESSE	Commune	RCI Aubenas	2010	NC	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Pas de réseau EU
LUSSAS	Commune	Géosiapp / Naledo	2000 / 2019	1998 / 2019	Oui / Non	Oui / Oui	Non / Non	Oui / Oui	Oui SGA / Oui	
LYAS	SI Ouvèze vive	Béture-Cérec	2016	2014	Non	Oui, 2017	Non	Oui	Oui	Actu SGA CAPCA 2017
MALARCE SUR LA THINES	Commune	Béture-Cérec	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Diagnostic réseau à prévoir en priorité
MALBOSC	Commune	Saunier Environnement	2002	NC	Oui	Non	Non	Non	Non	Réseau EU récent
MARCOLS LES EAUX	Commune	DDAF/Argile/CEREG	2001/2019	2019	Oui	Oui	Non	Non	Non	
MARIAC	Commune	Saunier Environnement	2001	NC	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	système asst récent
MARS	Commune	Béture-Cérec	2004	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
MAUVES	Commune	Béture-Cérec/ NALDEO	2003/2021	2003/2019	Non	Oui	Oui	Oui	Non/ Oui	
MAYRES	Commune	Saunier Environnement	1999	à faire	Oui	Non	Non	Non		Zonage et SGA refait récemment ? 2017 ?
MAZAN L'ABBAYE	Commune	Euryèce	1999	1999	Oui	Oui	Oui	Non		
MAZAN L'ABBAYE	Commune		En cours 2023							
MERCUER	Commune	Naldéo / DDAF/Béture-Cérec	2018 / 2001	2018 / 2000	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
MEYRAS	SEBA	Sesaer / Pöyry	2008	2011	Oui	Oui	Oui	Oui		
MEYSSE	Commune	RCI Aubenas	2011	2011	Oui	Oui	Oui	Oui		
MEZILHAC	Commune	Béture-Cérec	2003	2012	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Pas de réseau collectif (SPANC CCBA)
MIRABEL	Sivom O. de Serre	Béture-Cérec	1998	à faire	Oui	Non	Non	Non	Non	
MONESTIER (LE)	Dép 07/CCBA / S3 Riv	Saunier envt / Pöyry	2003	2012	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
MONTPEZAT S/ BAUZON	Commune	Béture-Cérec	à faire	2003	Non	Non	Non	Oui	Non	
MONTREAL	SEBA	Cesaer	2007 / 2018	2017	Oui	Oui	Oui	Oui		Réseau EU récent
MONTSELGUES	Commune	Pöyry	2007	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Diagnostic réseau à prévoir en priorité
NONIERES (LES)	Commune	Béture-Cérec	2000	à faire	Oui	Oui	Non	Non	Non	
NOZIERES	Commune	Saunier Environnement	2003	à faire	Non	Oui	Oui	Non	Non	
OLLIERES S/EYRIEUX (LES)	Commune	Béture-Cérec / CEREG	2003 / 2019	2003 / 2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ORGNAC L'AVEN	Commune	DDAF / Saunier Env	2000	à faire	Oui	Non	Non	Oui	Non	
OZON	Commune	GEO + / Naldéo	2000	2016	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
PAILHARES	Commune	Cabinet Julien / Argile	2005	à faire	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
PAYZAC	Commune	Pöyry	2009	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		Projet de réhab de la STEP
PEAUGRES	Commune / CAARA	Réalités Env / PVI / Naldeo	2003 / 2019	2011 / 2016	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
PEREYRES	Commune	Carre/AM Consult/Argile	2008	NC	Oui	Oui	Non	Non	Non	
PEYRAUD	Commune	Saunier Environnement	2003/2015	2003/2015	Oui	?	Oui	Oui		zonage non actualisé en 2015
PLAGNAL (LE)	Commune	Cabinet COUET	2010	NC	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
PLANZOLLES	Commune/ S B&D	RCI Aubenas	2000	NC	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Pas de réseau EU
PLATS	Commune	DDAF / GEO + / NALDEO	2000 très inco	2019	Oui	Oui, 2017/2019	Non	oui	Non	
PONT DE LABEAUME	SEBA	SESAER	2000	2017	Oui	Oui, 2017	Oui	Oui	Non	Actu zonage 2017 SEBA
POURCHERES				NC		Oui, 2017				Actu zonage CAPCA 2017
POUZIN (LE)	SI Ouvèze Vive / CCPRV	Cab B. Gonnard / Céreg-Réalités	1997	2013	Non	Oui	non	Oui		
PRADES	Commune	RCI Aubenas	1999	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	non	
PRADONS	SEBA	SESAER	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017 SEBA
PRANLES	Commune	Argile	2002/07	NC	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
PREAUX	Commune	Saunier Env / Pöyry	2001	2011	Non	Oui	Oui	Oui		
PRIVAS	Synd Ouvèze Vive	Béture-Cérec	1998 / 2016	2011	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Actualisation CAPCA 2017
PRUNET	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		
QUINTENAS	Commune	DDAF/Saunier Env/	1992 / 2001	2016	Non	Oui	Oui	Non	Non	
RIBES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA. Pas de réseau
ROCHECOLOMBE	Sivom O. de Serre	Béture-Cérec	1999	à faire	Oui	Oui incomplet	Non	Non	Non	
ROCHEMAURE	Commune	Béture-Cérec / Naldéo	2000	2018	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	

ROCHEPAULE	Commune	Réalités Evt	2010	2010	Non	Oui	Non	Oui	Non	
ROCHER	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		
ROCHESSAUVÉ	Commune	Béture-Cérec	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ROCHETTE (LA)			Non	NC	Non	Non				
ROCLES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		Réseau EU récent
ROIFFIEUX	CABA	Naldéo	2015	2015	Oui	Oui	Oui	Oui	?	
ROMPON / SI Ouvèze Vive	Commune/CCPRV	DDAF / Céreg-Réalités	2001	2003 / 2013	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
ROSIERES	SEBA	SESAER	2008 / 2022	2022	Oui	Oui	Oui	Oui		
ROUX (LE)	Commune	Béture-Cérec	2003	NC	Oui	Non	Oui	Non	Non	
RUOMS	SEBA	SESAER	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017 SEBA
SABLIÈRES	SIVU Sablières	RCI Aubenas	2006	NC	Oui	Oui	Non	Non		Réseau EU récent
SAGNES ET GOUDOULET	Commune	BE Roux / Argile	2005	à faire	Incomplet	Oui	Oui	Partiel	non	
ST AGREVE	Commune	Béture-Cérec	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ST ALBAN AURIOLLES	SEBA	Sesaer / Pöry	2008	2011	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
ST ALBAN D'AY	Commune	DDE / Saunier Evt	1998 / 2015	2003 / 2015	Oui	Oui	Non	Oui		
ST ALBAN EN MONTAGNE	Commune	IATE	2003		Oui	Oui	Oui			
ST ANDEOL DE BERG	Commune	IATE	2005	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
ST ANDEOL DE FOURCHADES				à faire						
ST ANDEOL DE VALS	SEBA	SESAER	2007	à faire	Oui	Oui	Oui	?		Actu zonage 2017 SEBA
ST ANDRE DE CRUZIERES	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Réseau EU récent
ST ANDRE EN VIVARAIS	Commune	Pöry / Naldéo	2004/2017	2005/2017	Oui	Oui	Non	Oui	non	
ST ANDRE LACHAMP	Commune	RCI Aubenas	2004	NC	Oui	Oui	Non	Non	non	Réseau EU récent
ST APOLLINAIRE DE RIAS	Commune	Cabinet Hydroc / CEREG	2005/2019	2019	Oui	Oui	Oui	Non	non	
ST BARTHELEMY LE MEIL	Commune	Saunier Environnement	2003	NC	Oui	Oui	Oui	Oui <sup>2</sup>		
ST BARTHELEMY GROZON	SIVU Doux Clair	Pöry	2002	2017	Oui	Oui	Oui	Oui	non	
ST BARTHELEMY LE PLAIN	Commune	Géo + / BEAUR	2003 / 2021	2012 / 2017	Oui	Oui	Oui	Oui	non	
ST BASILE	Commune	Géo +	2004	à faire	Oui	Oui, 2008	?	NC		
ST BAUZILE	Commune	Pöry	2011	à faire	non	oui	non	Oui	non	
ST CHRISTOL	Commune	Béture - Cérec	2002	NC	Oui	Oui	Oui	non	non	
ST CIERGE LA SERRE			Non	NC		Oui, 2017				Actu zonage CAPCA 2017
ST CIERGE S/ LE CHEYLARD	Commune	Saunier Environnement	2001	NC	Oui	oui	Oui	Oui	non	
ST CIRGUES DE PRADES	Commune	IATE	2006	NC	Oui	Oui	Oui	Non		
ST CIRGUES EN MONTAGNE	Commune	IATE / Béture Cérec	en cours 2016	2001 / 2014				Oui		Doc définitif non transmis
ST CLAIR	Commune / CABA	Saunier Evt / Naldéo	2015	2001/2015	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST CLEMENT	Commune	RCI ingénierie	2006	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST CYR	Commune / CABA	Saunier Evt / Naldéo	2003/2016	2003/2016	Oui	Oui	oui	oui	oui	
ST DESIRAT	SIVU Torrenson	Saunier Evt / Naldéo	2000 / 2015	2000 / 2015	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ST DIDIER SOUS AUBENAS	Commune	Géo-Siapp	1998	2009	Non	Oui	Non	Oui		
ST ETIENNE DE BOULOGNE	Commune	Béture - Cérec	2005	NC	non	Oui	Oui	Oui	non	
ST ETIENNE DE FONTBELLON	SI Vallée Ardèche/SLAE	Cérec / Pöry	1995	2007	Oui	Oui	non	Oui		
ST ETIENNE DE LUGDARES	Commune	DDAF / Cab COÛET	2001	2000	Oui	Non ( pas clair	Non	Oui		
ST ETIENNE DE SERRES	Commune	RCI Aubenas	2005	NC	Oui / Non	Oui	Non	Non	non	
ST ETIENNE DE VALOUX	SIVU Torrenson	Saunier Evt / Naldéo	2001 / 2015	2015	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	
ST FELICIEN	Commune	Béture-Cérec / Pöry	2001	2001 / 2016	Oui/abs dossier	Oui	Oui	Oui	Non	
ST FORTUNAT S/ EYRIEUX	Commune	Saunier Environnement/CEREG	2001/2019	2019	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
ST GENEST DE BEAUZON	Commune	RCI Aubenas	2007	à faire	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Diagnostic réseau à prévoir en priorité
ST GENEST LACHAMP	Commune	Béture-Cérec	2000	NC	Oui	Oui	Non	Non	Non	
ST GEORGES LES BAINS	Commune / DDAF	DDAF / Saunier Environ	2001	à faire	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
ST GERMAIN	Commune	Béture-Cérec	1998/2017	à faire	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
ST GINEYS EN COIRON	Commune	Béture-Cérec Pöry	2003	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
ST JACQUES D'ATTICIEUX	Commune	Géo-Siapp	2001	??	Oui	Oui	oui			
ST JEAN CHAMBRE	Commune	Hydroc/CEREG	2009/2019	2019	Oui	Oui	Non	non		
ST JEAN DE MUZOLS	Commune	Euryèce	2003	2003	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST JEAN LE CENTENIER	Commune	Géo + / Béture Cérec/NALDEO	2000/2019	2000/2019	Oui	Oui	non	Oui	Non	
ST JEAN ROURE	Commune	Béture-Cérec	2005	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ST JEURE D'ANDAURE	Commune	Ginger Environnement	2005	NC	Oui	Oui		Oui		
ST JEURE D'AY	SIVOM Ay-Ozon	Réalités Environnemnt	2015	2015		Oui ?	Oui	Oui	Oui	
ST JOSEPH DES BANCs	Commune	Pöry	2007	2007	Oui	Oui	Non	Oui		
ST JULIEN BOUTIERES	Commune	DDE / Argile	1999	à faire	Oui	Oui	Non	non	non	
ST JULIEN DU GUA	Commune	Béture-Cérec / Pöry / CEREG	2012/2019	003/2018/201	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST JULIEN DU SERRE	SEBA	SESAER	2007	?	Oui	Oui	Oui	?		
ST JULIEN EN ST ALBAN	CCPRV	DDAF / Céreg-Réalités	2001	2013	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
ST JULIEN LABROUSSE	Commune	Béture-Pöry	2003	NC	Oui	Oui	Oui	Non		
ST JULIEN LE ROUX	Commune	Pöry	2007	NC	Oui	Oui	Non	non		
ST JULIEN VOCANCE	Département / CAARA	Saunier Environnement / Naldeo	2003 / 2019	2003 / 2019	Oui	Oui	Oui	Oui		

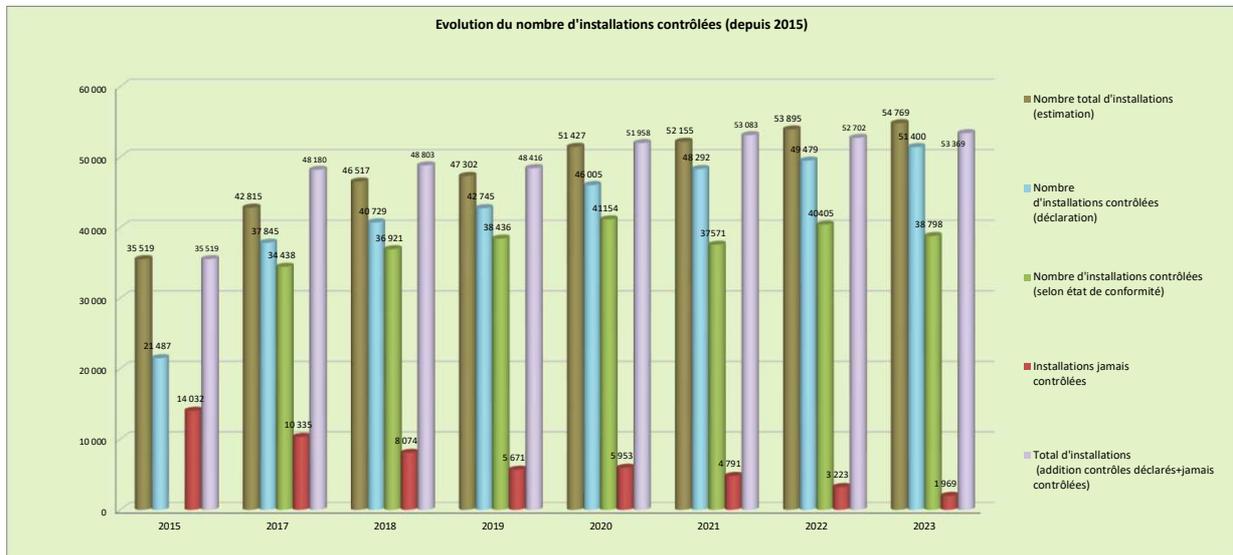
ST JUST D'ARDECHE	Commune	Béture-Cérec/ Euryèce	1999 / 2022	2022	Oui	Oui - 2001	Oui	Non		
ST LAGER BRESSAC	Commune	RCI Aubenas	2004	à faire	Oui	Oui	Oui	Non		
ST LAURENT DU PAPE	Commune	Geo + / CEREG	2005 / 2019	2003 / 2019	Oui	Oui	?	Oui	Non	
ST LAURENT LES BAINS	Commune	DDAF - Béture-Cérec	à faire	1999	Non	Non	Non	Oui	Non	
ST LAURENT SOUS COIRON	SIVOM O. de Serre	Béture-Pöyry	2001	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ST MARCEL D'ARDECHE	Commune	DAF-Béture-Cérec / Pöyry / Euryèce	2000 / 2022	2010 / 2022	Oui	Oui	non	Oui	?	
ST MARCEL LES ANNONAY	Commune / CABA	Saunier Envnt / Naldéo	2001 / 2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	?	
ST MARTIAL	Commune	Pöyry	2009	2009	Non	Oui	Non	Oui	Non	
ST MARTIN D'ARDECHE	Commune	Béture-Cérec / Euryèce	1998 / 2022	2009	Oui	en cours 2018	Non	Oui	Oui	
ST MARTIN DE VALAMAS	Commune	DDE / DDAF/Géo +/ NALDEO	1998 / 1997/ 20	2016 / 2022	Oui	oui	non	oui	non	Etude faisabilité traitement Chomarat 1994
ST MARTIN SUR LAVEZON	Commune	Béture-Cérec	1998	à faire	Oui	oui/non	non	non	non	
ST MAURICE D'ARDECHE	Commune	Pöyry / Béture Cérec	2000	2001	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST MAURICE D'IBIE	Sivom O. de Serre	roc / Pöyry / Réalités Environnem	2007/2019	2003/2019	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Oui	Oui/Non	
ST MAURICE EN CHALENCON	Commune	Argile	2003	NC	Oui	Oui	Oui	Partiel		
ST MELANY	Commune	RC Ingénierie	2000	NC	Oui	Oui (texte)	non	NC	non	
ST MICHEL D'AURANCE	Commune	Saunier Environnement	2001	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ST MICHEL DE BOULOGNE				à faire	NC	NC				Pas de réseau collectif (SPANC CCBA)
ST MICHEL DE CHABRILLANOUX	Commune	Cabinet Merlin / CEREG	2004 / 2019	2019	Oui	Oui	?	Partiel		
ST MONTAN	Commune	Béture - Cérec / Euryèce	1999/2022	1999/2022	Oui	Oui	Oui	Oui	non	
ST PAUL LE JEUNE	Commune	RC Ingénierie	2003	à faire	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
ST PERAY	Commune	Béture-Cérec	1999	1999	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST PIERRE DE COLOMBIER	SEBA	SESAER	2007	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA. NON
ST PIERRE LA ROCHE	Commune	Hydroc	2013	NC	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
ST PIERRE ST JEAN	Commune	Pöyry	2011	NC	Oui	Oui	Oui	Oui		
ST PIERRE SUR DOUX	Commune/DDE	Saunier Environnement	2002	NC	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Pas de réseau EU
ST PIERREVILLE	Commune / CC Val'Eyrieux	Béture-Cérec / Naldéo	2001/2018	2001 / 2018	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
ST PONS	Commune	RC Ingénierie	2006	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	Non	
ST PRIEST	CCPRV/SI Ouvèze	DDAF / Béture-Cérec-Réalités	1997	2003/2013	Oui	Oui		Oui	Oui	
ST PRIVAT	SEBA	SESAER / Réalités	2007	2014	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Actu zonage 2017 SEBA
ST PRIX	en cours 2015		2016	NC	Oui	Oui	non	non	oui	Pas de réseau en 2016
ST REMEZE	Commune	Hydroc/Géo+	2008/2011	à faire	Oui	Oui	Oui	Non	non	
ST ROMAIN D'AY	SIVOM Ay-Ozon	Réalités Environnemnt	2014	2014		?	Oui	Oui	Oui	
ST ROMAIN DE LERPS	Commune	Béture-Cérec	2005	2004	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	Commune	RC Ingénierie	2004	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Diagnostic réseau à prévoir en priorité
ST SAUVEUR DE MONTAGUT	Commune	DDAF/Béture-Cérec / CEREG	2003 / 2019	1999/2003 / 20	Oui	Oui		Oui		
ST SERNIN	SI Vallée Ardèche/SIAE	Béture-Cérec / Pöyry	2002	2007	Oui	oui	non	Oui	non	
ST SYLVESTRE	SIVU Doux Clair	Pöyry	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
ST SYMPHORIEN DE MAHUN	Commune	Saunier Envnt / Pöyry	2001	2011/2017	non	Oui	Oui	Oui		
ST SYMPHORIEN S/ CHOMERAC	Commune	Béture-Cérec	2003	2004	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Révision 2016 en cours. Doc pas transmis
ST THOME	Commune	Béture-Cérec	1996	à faire	Oui/non	Oui	Non	Oui		
ST VICTOR	Commune	Béture-Cérec	2003	2003	Oui	Oui	Non	Oui		
ST VINCENT DE BARRES	Commune	Béture-Cérec	2002	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	non	
ST VINCENT DE DURFORT	Commune	ANTEA/SAFEGE/CEREG	1999/2005/201	2019	Oui	Oui	Oui	non		
SAINTE - EULALIE	Commune	Béture cérec / IATE	2001 / 2014	2001	Non	Oui	Bof	Oui		
STE MARGUERITE LAFIGERE	Commune	Béture-Cérec	1999	NC	Oui	Oui	non	Oui		
SALAVAS	Commune	Béture-Cérec / Oteis	2018	2003/ 2019	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	
SALELLES (LES)			à faire	à faire						Diag et SGA à prévoir en priorité
SAMPZON	SEBA	SESAER	2008	NC	Oui	Oui	Oui	Non		Actu zonage 2017 SEBA
SANILHAC	SEBA	SESAER	2008	ANC	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
SARRAS	SIVU Ay/Commune	saunier Envnt/ en cours 2015	2001	2001	Non	Oui	Oui			
SATILLIEU	Commune	Naldéo	2012	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		
SAVAS	Commune/ CABA	Saunier Envnt / Naldéo	2004 / 2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	?	Révision 2015
SCEAUTRES	Commune	Béture-Cérec	2004	à faire	Oui	Oui	Oui	non	non	
SECHERAS	Commune	Saunier Environnement	2004	?	Oui	Oui	Oui	Oui	non	
SERRIERES	Commune/DDAF	Saunier Environnement	2002	2002	Oui	Oui	Non	Oui	Non	
SILHAC	Commune	Pöyry/CEREG	2006/2019	2008/2019	Oui	Oui	Non	Oui		
SOUCHE (LA)	Commune	Rc Ingénierie	2005	en cours 2017	Oui	Oui	Oui	Oui, incomplet	Non	révision diag & SGA en cours 2016
SOYONS	Commune	Béture-Cérec	2000	2000	Oui, incomplet	Non	Non	Oui	Non	
TALENCIEUX	Commune / CAARA	Béture-Cérec / Pöyry / Naldeo	2000 / 2019	2000 / 2019	Oui	Oui	Non	oui	Non	
TAURIERS	SEBA	Cesaer/Ginger	2008	2012	Oui	Oui	Oui	Oui		Actu zonage 2017 SEBA
TEIL (LE)			?	?		?				
THORRENC	Commune / CAARA	GEO + / Naldéo	2001 / 2019	2019	Oui	Oui	Non	oui	Non	
THUEYTS	Commune	DDAF / Réalités Environnement	2000 ?	2011	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
THUEYTS	Commune	RCI/Naldeo	En cours 2023							
TOULAUD	Commune	Béture-Cérec	2000	2000	Oui	non	non	Oui, incomplet	non	

TOURNON SUR RHONE											
UCEL	SEBA	SESAER / Réalités	2007	2014	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Actu zonage 2017 SEBA
USCLADES ET RIEUTORD	Commune	Béture-Cérec	2003	NC	Oui	Oui	Oui	non	non		
UZER	SEBA	Ceser / NALDEO	2007 / 2022	2022	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
VAGNAS	Commune/SIVA	érie/ RCI-Béture-cérec / IATE G	2004 / 2022	2022	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
VALGORGE	Commune	Béture Cérec	2004	2004	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		En cours révision
VALLON PONT D'ARC	Commune	Béture-Cérec/ Naldéo / Naldéo	99 / 2018 / 20	03 / 2018 / 20	Oui	Oui	Non / Oui ?	Oui	Non / Oui		
VALS LES BAINS	SEBA	SESAER / Réalités	2007	2014	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Actu zonage 2017 SEBA
VALVIGNERES	Commune/DDAF	SIEE / Naldéo	2005 / 2017	2005	Oui	Oui, révision	Oui	Oui	Non	Non	2017 : Révision zonage uniquement
VANOSC / CAARA	Dép 07	Saunier Environnement / Naldeo	2003 / 2019	2003 / 2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
VANS (LES)	Commune	Céreg	2016	2016	Oui	Oui		Non	Oui		
VAUDEVANT	Commune	Béture-Cérec	2003	?	Oui	Oui	Oui	Oui	Non		
VERNON	SEBA	SESAER	2008	à faire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Actu zonage 2017 SEBA, Diag à prévoir
VERNOSC LES ANNONAY	CABA /Si3R	Saunier Eenvt / Naldéo	2002 / 2016	2016	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
SIVOM / VERNOUX	CC pays Vernoux	EURYECE / Cab Merlin / CEREC	2015 / 2019	008/2015/201	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
VESSEAUX	Commune	RC Ingénierie	révision 2011	à faire	Oui	Oui	non	Oui	non	non	
VEYRAS	SI Ouvèze Vive/CAPCA	Béture-Cérec/Céreg-Réalités	2004 / 2016	2003 / 2014	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Révision SGA CAPCA 2017
VILLENEUVE DE BERG	Commune	Béture-Cérec/Naldeo	2001	2014	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
VILLEVOCANCE	Dép 07 / CAARA	Saunier Environnement / Naldeo	2003 / 2019	2003 / 2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
VINEZAC	SEBA	Ceser / NALDEO	2007/2022	2022	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Actu zonage 2017 SEBA
VINZIEUX	Commune	DDE	1996	à faire	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	
VION	Commune	Saunier Environnement	2002	2002	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	
VIVIERS	Commune	Béture-Cérec / Hydratec / Euryècc	2001/2022	999 / 2014/202	Oui	Oui	non	Oui	Oui	non	
VOCANCE	Dép 07 / CAARA	Saunier Environnement / Naldeo	2003 / 2019	2003 / 2019	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		
VOGUE	Commune	Béture-Cérec	1998	2001	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non	
VOULTE SUR RHÔNE (LA)	Commune	Saunier Eenvt / Sogréah / CEREG	1998 / 2019	998/2004/201	Oui	Pas clair	Non	Oui	Oui		

**ANNEXE 5 : Tableaux de données fournies par les SPANCs : NOMBRE DE CONTROLES REALISES**

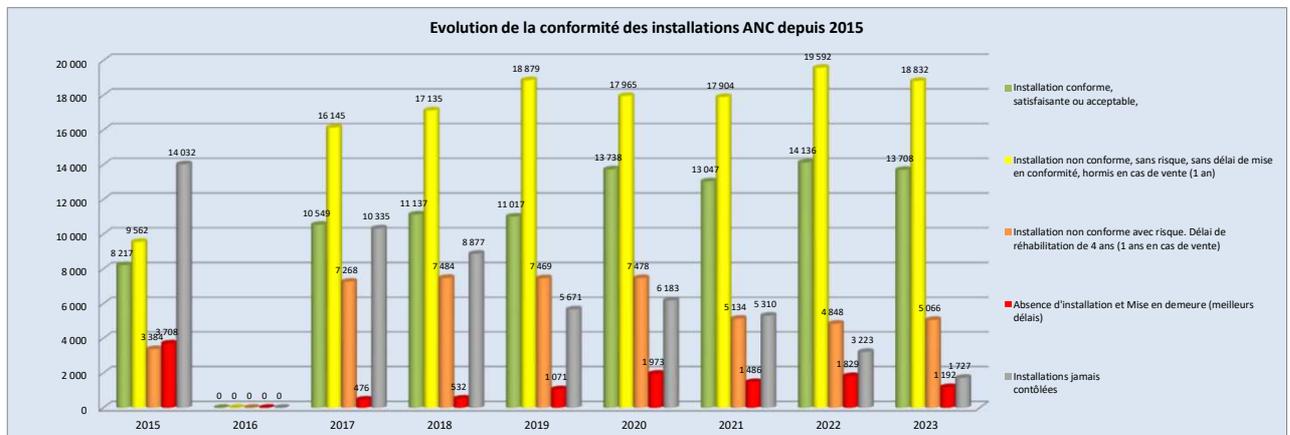
Bilan 2022 - Contrôles	Nombre de contrôles et visites en 2020					Total contrôles		Suivi des réhabilitations		
	Nbre communes	Nbre total d'installations ANC	Contrôles & diagnostics	Contrôles conception	Total contrôles	Installations Déjà contrôlées	Jamais contrôlées	Réhab individuelle	Réhab regroupée	Total Réhab
Annonay Rhône Agglo (2023)	29	2035	0	57	30	87	1900	135	0	0
CC Porte DromArdèche (2023)	4	46	0	1	2	3	46	0	0	0
SMAO (2023)	12	1681	0	306	5	311	1500	181	0	0
CA Arche Agglo (2023)	20	2936	0	125	46	171	2898	38	0	0
CC Rhône Crussol (2023)	13	3204	0	220	54	274	4619	0	0	0
SMEC (2023)	36	5048	0	339	81	420	4242	806	0	0
CAPCA (2023)	35	5470	0	317	47	364	5818	-348	0	0
CC ARC (2022)	15	2388	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Berg & Coiron (2023)	13	1616	0	103	23	126	1523	93	0	0
CC Bassin d'Aubenas (2023)	14	2958	0	128	57	185	2358	600	0	0
SEBA (2023)	55	12842	0	1310	266	1576	12798	44	0	0
SIAE	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Pays Beaume Drobie (2022)	14	3378	0	215	55	270	3233	145	0	0
CC Montagne d'Ardèche (2023)	28	3164	0	253	52	305	3143	21	0	0
CC Pays Vans en Cévennes (2023)	12	3776	0	260	48	308	3300	0	0	0
CC DRAGA (2023)	9	2529	0	316	62	378	2925	-396	0	0
Burzet (2023)	1	280	0	8	8	16	73	207	0	0
Barnas (2017)	1	207	0	0	0	0	207	0	0	0
La souche (2017)	1	270	0	0	0	0	221	49	0	0
Mayres (2023)	1	199	0	232	2	234	199	49	0	0
Montpezat (2017)	1	319	0	0	0	0	216	103	0	0
Jaujac (2017)	1	238	0	0	0	0	8	230	0	0
Pereyres (2023)	1	0	0	2	0	2	0	0	0	0
Saint Pierre de Colombier (2023)	1	185	0	7	2	9	173	12	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>319</b>	<b>54769</b>	<b>0</b>	<b>4199</b>	<b>840</b>	<b>5039</b>	<b>51400</b>	<b>1969</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Rappel année précédente		52395				49479	3223			

	Nombre total d'installations (estimation)	Nombre d'installations contrôlées (déclaration)	Nombre d'installations contrôlées (selon état de conformité)	Installations jamais contrôlées	Total d'installations (addition contrôlés+jamais contrôlées)	Total d'installations (addition conformité+jamais contrôlées)
2012	46 008	11 256	0	19 427	30 683	30 683
2013	44 717	14 757	0	15 646	30 403	30 403
2014	42 296	18 226	0	11 278	29 504	29 504
2015	35 519	21 487	0	14 032	35 519	35 519
2017	42 815	37 845	34438	10 335	48 180	44 773
2018	46 517	40 729	36921	8 074	48 803	44 995
2019	47 302	42 745	38436	5 671	48 416	44 107
2020	51 427	46 005	41154	5 953	51 958	47 337
2021	52 155	48 292	37571	4 791	53 083	37 571
2022	53 895	49 479	40405	3 223	52 702	40 405
2023	54 769	51 400	38798	1 969	53 369	38 798

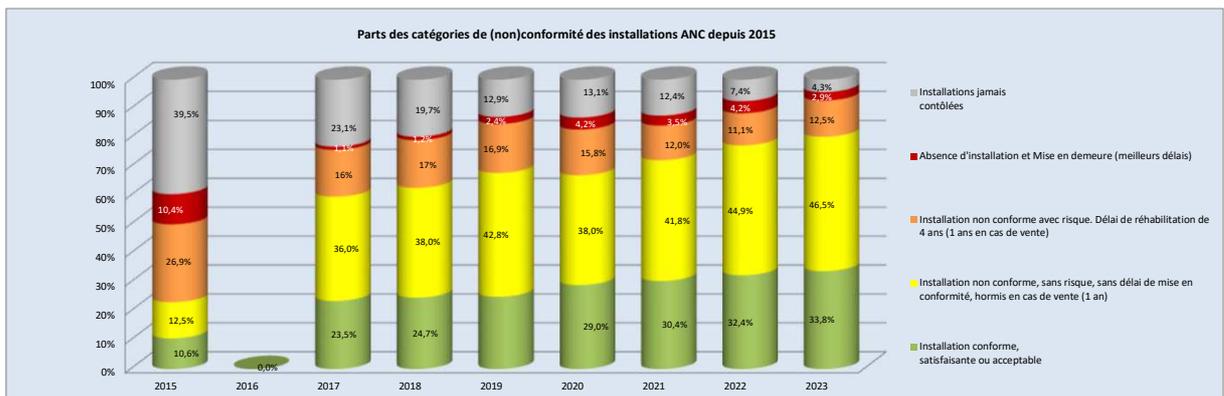


ANNEXE 5 : Tableaux de données fournies par les SPANCs : NOMBRE DE CONTROLES REALISES

Bilan 2023 - Conformité	Etat de conformité							
	Nbre total d'installations ANC (estimé)	Déjà contrôlées	Jamais contrôlées	Conforme, sans défaut, satisfaisante ou acceptable	NC sans risque	NC avec risque	Absence & Mise en demeure	Total conformité
CA Annonay Rhône Agglo (2023)	2035	1900	135	1215	480	180	25	1900
CC Porte DromArdèche (2023)	46	46	0	11	24	3	5	43
SMAO (2023)	1681	1500	181	99	160	9	8	276
CA Arche Agglo (2023)	2936	2898	38	550	1212	361	119	2242
CC Rhône Crussol (2023)	3204	4619	0	591	2373	240	0	3204
SMEC (2023)	5048	4242	806	1230	2125	860	27	4242
CAPCA (2023)	5470	5818	-348	2494	2663	215	0	5372
CC ARC (2022)	2388	0	0	0	0	0	0	0
CC Berg & Coiron (2023)	1616	1523	93	903	243	327	18	1491
CC Bassin d'Aubenas (2023)	2958	2358	600	639	962	556	187	2344
SEBA (2023)	12842	12798	44	4593	6288	1534	383	12798
SIAE	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Pays Beaume Drobie (2022)	3378	3233	145	742	1467	500	298	3007
CC Montagne d'Ardèche (2023)	3164	3143	21	208	557	228	104	1097
CC Pays Vans en Cévennes (2023)	3776	3300	0	82	96	25	7	210
CC DRAGA (2023)	2529	2925	-396	147	130	16	7	300
Burzet (2023)	280	73	207	35	24	11	3	0
Barnas (2017)	207	207	0	0	0	0	0	0
La souche (2017)	270	221	49	0	0	0	0	0
Mayres (2023)	199	199	49	169	28	1	1	199
Montpezat (2017)	319	216	103	0	0	0	0	0
Jaujac (2017)	238	8	230	0	0	0	0	0
Pereyres (2023)	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Pierre de Colombier (2023)	185	173	12	73	0	86	0	159
<b>TOTAL</b>	<b>54346</b>	<b>51219</b>	<b>1727</b>	<b>13708</b>	<b>18832</b>	<b>5066</b>	<b>1727</b>	<b>40348</b>
Rappel année précédente	53895	49479	3223	14136	19592	4848	1829	40348



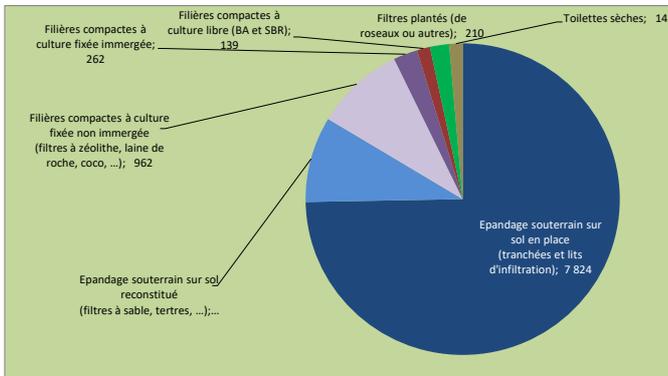
Données "Evolution de l'état de conformité" depuis 2012						
Année	Installation conforme, satisfaisante ou acceptable	Installation non conforme, sans risque, sans délai de mise en conformité, hormis en cas de vente (1 an)	Installation non conforme avec risque. Délai de réhabilitation de 4 ans (1 ans en cas de vente)	Absence d'installation et Mise en demeure (meilleurs délais)	Installations jamais contrôlées	Total d'installations (addition contrôles déclarés+jamais contrôlées)
2012	5,7%	12,0%	12,1%	6,9%	63,3%	30 683
2013	7,3%	12,9%	19,3%	9,0%	51,5%	30 403
2014	11,0%	16,3%	23,9%	10,5%	38,2%	29 504
2015	10,6%	12,5%	26,9%	10,4%	39,5%	35 519
2017	23,5%	36,0%	16,2%	0,0%	23,1%	48 180
2018	24,7%	38,0%	16,5%	1,1%	19,7%	48 803
2019	25,0%	42,8%	16,9%	1,2%	12,9%	48 416
2020	29,0%	38,0%	15,8%	2,4%	13,1%	51 958
2021	30,4%	41,8%	12,0%	4,2%	12,4%	53 083
2022	32,4%	44,9%	11,1%	3,5%	7,4%	52 702
2023	33,8%	46,5%	12,5%	4,2%	4,3%	53 369



ANNEXE 5 : Tableaux de données fournies par les SPANCs : NOMBRE DE CONTROLES REALISES

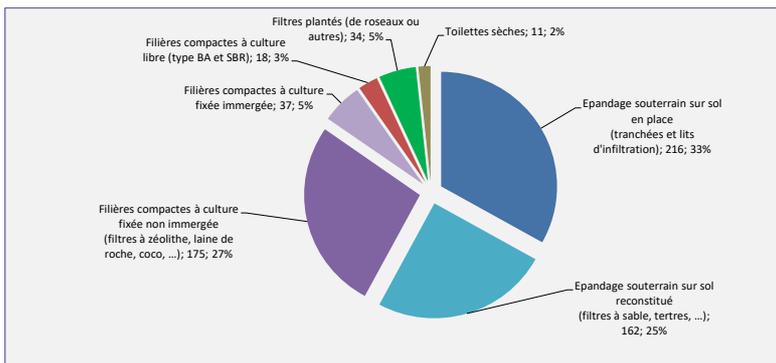
2023 : Répartition par filière sur l'ensemble du parc

Nom collectivité	Epandage souterrain sur sol en place (tranchées et lit)	Epandage souterrain sur sol reconstitué (filtres à sable, tertres...)	Filières compactes à cultures fixées non immergées	Filières compactes à cultures fixées immergées	Filières compactes à cultures libres (SBR, BA)	Filtres plantés (roseaux ou autres)	Toilettes sèches	TOTAL
Annonay Rhône Agglo (2023)	889	170	100	25	10	6	0	1200
CC Porte DromArdèche (2023)	10	1	1	2	0	0	0	14
SMAO (2023)	439	111	100	21	14	19	23	727
CA Arche Agglo (2023)	1593	176	104	42	23	18	31	1987
CC Rhône Crussol (2023)	19	0	26	26	25	4	0	100
SMEC (2023)	1728	43	255	34	16	27	33	2136
CAPCA (2023)	2275	275	275	97	46	110	49	3128
CC ARC (2022)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Berg & Coiron (2023)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Bassin d'Aubenas (2023)	303	87	58	11	4	18	6	487
SEBA (2023)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
SIAE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Pays Beaume Drobie (2022)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Montagne d'Ardèche (2023)	138	67	23	1	1	4	0	234
CC Pays Vans en Cévennes (2023)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC DRAGA (2023)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Burzet (2023)	72	0	1	0	0	0	0	73
Barnas (2017)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
La souche (2017)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Mayres (2023)	199	0	0	0	0	0	0	199
Montpezat (2017)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Jaujac (2017)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Pereyres (2023)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Saint Pierre de Colombier (2023)	159	0	19	3	0	4	0	185
<b>TOTAL</b>	<b>7394</b>	<b>931</b>	<b>667</b>	<b>162</b>	<b>93</b>	<b>206</b>	<b>142</b>	<b>10013</b>



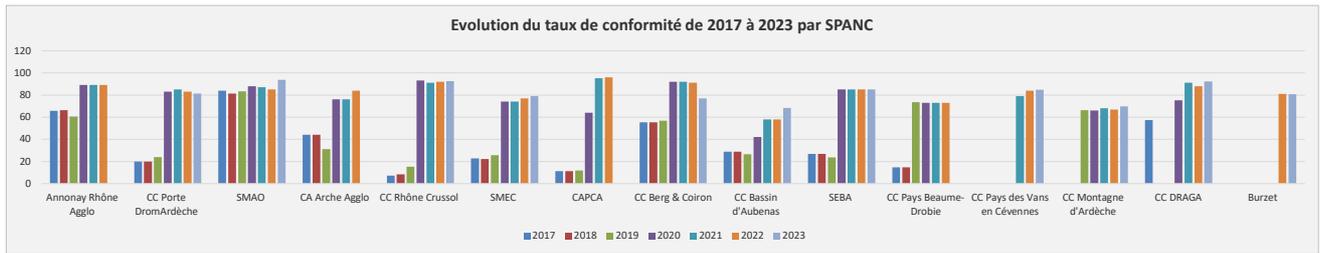
Répartition par filière sur les nouvelles installations

2023 Nom collectivité	Epandage souterrain sur sol en place (tranchées et lit d'infiltration)	Epandage souterrain sur sol reconstitué (filtres à sable, tertres...)	Filières compactes à cultures fixées non immergées	Filières compactes à cultures fixées immergées	Filières compactes à cultures libres (SBR, BA)	Filtres plantés (roseaux ou autres)	Toilettes sèches	TOTAL
Annonay Rhône Agglo (2023)	6	1	9	4	1	0	0	21
CC Porte DromArdèche (2023)	0	0	0	0	0	0	0	0
SMAO (2023)	4	0	4	0	2	0	0	10
CA Arche Agglo (2023)	5	0	9	2	0	0	0	16
CC Rhône Crussol (2023)	8	0	20	11	11	4	0	54
SMEC (2023)	112	5	35	5	1	6	8	172
CAPCA (2023)								
CC ARC (2022)								
CC Berg & Coiron (2023)								
CC Bassin d'Aubenas (2023)	3	2	6	2	0	5	0	18
SEBA (2023)	28	132	74	9	3	19	3	268
SIAE								
CC Pays Beaume Drobie (2022)								
CC Montagne d'Ardèche (2023)	11	14	2	0	0	0	0	27
CC Pays Vans en Cévennes (2023)								
CC DRAGA (2023)	18	8	16	4	0	0	0	46
Burzet (2023)	16	0	0	0	0	0	0	16
Barnas (2017)								
La souche (2017)								
Mayres (2023)	1	0	0	0	0	0	0	1
Montpezat (2017)								
Jaujac (2017)								
Pereyres (2023)	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint Pierre de Colombier (2023)	4	0	0	0	0	0	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>162</b>	<b>175</b>	<b>37</b>	<b>18</b>	<b>34</b>	<b>11</b>	<b>653</b>

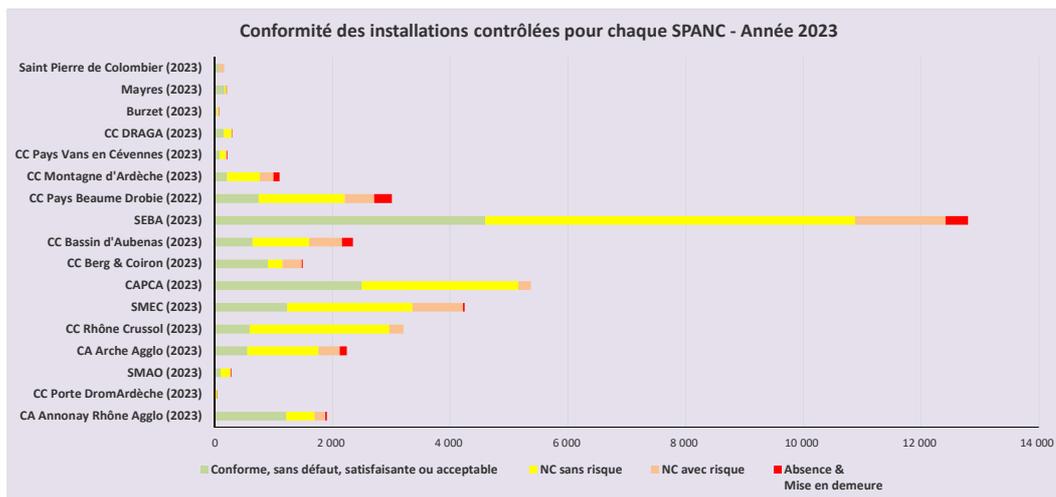
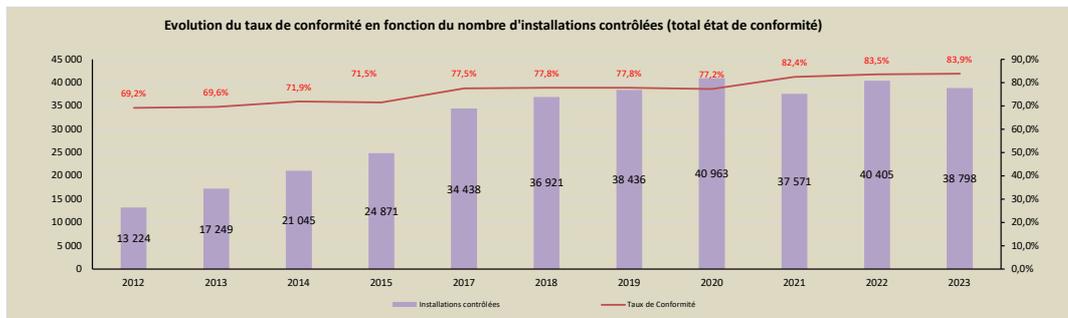


ANNEXE 5 : Tableaux de données fournies par les SPANC : NOMBRE DE CONTROLES REALISES

	Taux de conformité						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annonay Rhône Agglo (2023)	65,6	66,4	60,5	88,95%	89%	89%	89%
CC Porte DromArdèche (2023)	20	20	23,8	83,33%	85%	83%	81%
SMAO (2023)	84	81,4	83,2	88,10%	87%	85%	94%
CA Arche Agglo (2022)	44	44	31,1	76,30%	76%	84%	79%
CC Rhône Crussol (2023)	7,2	8,3	15,2	92,59%	91%	92%	93%
SMEC (2023)	22,9	22,2	25,7	73,88%	74%	77%	79%
CAPCA (2023)	11,3	11,3	11,8	64,37%	95%	96%	96%
CC ARC (2022)	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Berg & Coiron (2023)	55,4	55,4	56,7	92,48%	92%	91%	77%
CC Bassin d'Aubenas (2023)	28,7	28,7	26,5	42,02%	58%	58%	68%
SEBA (2023)	26,7	26,7	23,7	84,75%	85%	85%	85%
SIAE	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CC Pays Beaume Drobie (2022)	14,6	14,6	73,5	73,24%	73%	73%	73%
CC Montagne d'Ardèche (2023)	NC	NC	66,2	66,21%	68%	67%	70%
CC Pays Vans en Cévennes (2023)	NC	NC	NC	NC	79%	84%	85%
CC DRAGA (2023)	57,5	NC	NC	75,39%	91%	88%	92%
Burzet (2023)	NC	NC	NC	NC	NC	81%	81%
Barnas (2017)	47,3	NC	NC	NC	NC	NC	NC
La souche (2017)	86	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Mayres (2023)	79,6	NC	NC	NC	NC	NC	99%
Montpezat (2017)	0	NC	NC	NC	NC	NC	NC
Jaujac (2017)	12,5	0	0	NC	NC	NC	NC
Pereyres (2023)	0	0	0	NC	NC	NC	NC
Saint Pierre de Colombier (2023)	0	0	0	NC	NC	NC	84%



	Installations conformes	NC sans risque	NC Avec Risque	Absence d'installation	Total Conformes	Installations contrôlées	Taux de Conformité	Total NC
2012	5432	3715	1968	2109	9147	13224	69,2%	7792
2013	6150	5858	2492	2749	12008	17249	69,6%	11099
2014	8075	7046	2819	3105	15121	21045	71,9%	12970
2015	8217	9562	3384	3708	17779	24871	71,5%	16654
2017	10549	16145	7268	476	26694	34438	77,5%	23889
2018	11324	17393	7569	635	28717	36921	77,8%	25597
2019	11017	18879	7469	1071	29896	38436	77,8%	27419
2020	13738	17894	7372	1959	31632	40963	77,2%	27225
2021	13047	17904	5134	1486	30951	37571	82,4%	24524
2022	14136	19592	4848	1829	33728	40405	83,5%	26269
2023	13 708	18 832	5 066	1 192	32 540	38 798	83,9%	25090



**ANNEXE 5 : Tableaux de données fournies par les SPANCs : NOMBRE DE CONTROLES REALISES**

Bilan 2022 coût du service	Diagnostic initial	contrôle périodique BF	Diag vente	cont. concep neuf	cont. concep réhab	Cont. Exé neuf	Cont. Exé. Réhab	Annualisation contr. périodique
Annonay Rhône Agglo (2021)	72	122,5	122,5	192,5	183,75	0	0	non
CC Porte DromArdèche (2022)	140	140	200	75	75	100	100	
SMAO (2022)	120	120	150	50	50	150	150	oui (20€ * 6 ans)
CA Arche Agglo (2022)	160	160	80	200	0	0	0	oui (20€ * 8 ans)
CC Rhône Crussol (2022)	101,2	101,2	101,2	51,7	51,7	82,5	82,5	non
SMEC (2022)	137	0	300	137	0 ou 137	137	137	non
CAPCA (2022)	80	250	230	150	0	60	0	oui
CC ARC (2022)	100	100	150	70	0	90	90	non
CC Berg & Coiron (2022)	85	85	175	140	85	105	85	non
CC Bassin d'Aubenas (2021)	150	150	248	124	124	124	124	non
SEBA (2022)	171,16	171,16	228,22	171,16	171,16	114,1	114,1	non
CC Pays Beaume-Drobie (2022)	132	132	300	275	275	0	0	non
CC Montagne d'Ardèche (2022)	108,9	108,9	143	88	88	77	77	
CC Vans en Cévennes (2022)	130	130	250	150	150	135	135	non
CC DRAGA (2022)	160	160	300	160	160	140	140	non
Burzet (2022)	77	77	160	55	110	77	77	non
<b>Moyenne départementale</b>	<b>120,27</b>	<b>133,85</b>	<b>196,12</b>	<b>130,59</b>	<b>101,57</b>	<b>86,98</b>	<b>81,98</b>	
<b>Médiane</b>	<b>125,00</b>	<b>130,00</b>	<b>187,50</b>	<b>138,50</b>	<b>88,00</b>	<b>95,00</b>	<b>87,50</b>	
<b>Mini</b>	<b>72,00</b>	<b>77,00</b>	<b>80,00</b>	<b>50,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Maxi</b>	<b>171,16</b>	<b>250,00</b>	<b>300,00</b>	<b>275,00</b>	<b>275,00</b>	<b>150,00</b>	<b>150,00</b>	

Suivi des réhabilitations	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	simple	regroupée										
Annonay Rhône Agglo	0	0	3	0	5	0	16	0	14	2	0	0
CC Porte DromArdèche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
SMAO	26	0	34	0	38	2	6	1	14	0	11	0
CA Arche Agglo	67	0	108	0	15	3	37	0	0	0	0	0
CC Rhône Crussol	26	2	38	4	33	4	20	2	34	1	44	1
SMEC	39	0	59	0	63	3	73	0	42	0	87	0
CAPCA	52	2	0	0	34	0	43	2	34	2	16	0
CC ARC	17	0	0	0	0	0	7	0	7	0	0	0
CC Berg & Coiron	3	0	0	0	4	0	5	0	5	0	23	0
CC Bassin d'Aubenas	22	0	0	0	0	0	10	0	25	1	0	0
SEBA	62	6	0	0	78	0	77	3	84	2	76	1
SIAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CC Pays Beaume-Drobie	56	0	0	2	0	7	13	2	0	1	30	2
CC Montagne d'Ardèche	0	0	18	0	14	0	20	0	19	0	34	2
CC Vans en Cévennes	2	0	0	0	0	0	6	0	12	0	20	0
CC DRAGA	0	0	0	0	10	0	9	1	16	0	23	0
Burzet											10	1
<b>total</b>	<b>372</b>	<b>10</b>	<b>260</b>	<b>6</b>	<b>294</b>	<b>19</b>	<b>342</b>	<b>11</b>	<b>306</b>	<b>9</b>	<b>375</b>	<b>7</b>
	<b>382</b>		<b>248</b>		<b>313</b>		<b>353</b>		<b>315</b>		<b>382</b>	

## COMPTE RENDU du réseau des techniciens SPANC du 30 novembre 2023 CREST, salle des Acacias

**Présents :** BOISTEL Arnaud, SMPAS - SALVIGNON Brigitte, Livron - PEYRENT Anne-Gaëlle, CCEDPG - SABATHIER Michaël, CCEPDG - SERVY Fabien, CC Drôme Sud Provence - RICHERD Christophe, CA Montélimar Agglo - SPAGGIARI Elodie, CCBDP - ELMESSAOUDI Nabil, CCBDP, ESPENEL Stéphane, Vaunaveys la Rochette - CORNILLON Denis, Allex - PALERMO Elodie, CCRV - IBANEZ PICASSO MAGNIN Flavie, CA Arche Agglo - Fragniere Mélissa, CA Arche Agglo - LABAT Florian, SMPAS - BOREL Anthony, CC Pays du Diois - PIRONNET Florence, CC Pays du Diois - PEYRARD Renaud, SIGMA - MAUREL Gisèle, Vaunaveys la Rochette - Serge ARGENTI, CA VRA - BONNEFOY Audrey, Département Drôme - HOLGADO Céline, Département Drôme - DESCATOIRE Emilie, Département Drôme - NEVEU Baptiste, Département Drôme, Audrey VALENTIN, Département Ardèche/Drôme, SATAA 07/26.

**Excusés :** Messieurs DUVAL et BRISOTTO, SIEA du Pays de Dieulefit Bourdeaux.

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
Introduction	<p>Audrey Bonnefoy, cheffe du service Gestion de l'Eau du Département de la Drôme, présente la genèse de la création du SATAA 07/26. Le SATAA 07 existe depuis plusieurs années (2003) et grâce à une convention entre le Département de l'Ardèche et de la Drôme, ce dernier a pu s'étendre au territoire drômois depuis le 1er septembre 2023.</p> <p>Le SATAA = service d'assistance technique à l'assainissement autonome est un service gratuit à destination des collectivités compétentes en ANC (communes, EPCI et Syndicats).</p> <p>Audrey Valentin est l'animatrice de ce SATAA bi départemental.</p>	
Tour de table	<p>Afin de rompre avec le traditionnel tour de table, il est proposé une forme différente de présentation de chaque technicien. Grâce à un déplacement dans l'espace, chacun a pu identifier son voisin "SPANCeur" et commencer à connaître chaque territoire.</p>	

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<p><b>Présentation des missions du SATAA</b></p>	<p>Les missions du SATAA sont présentées, et les outils créés côtés ardèche sont partagés.            Pour rappel le SATAA est présent pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assister les collectivités à la mise en place des SPANC (nb: le territoire drômois est entièrement couvert par un SPANC),</li> <li>- apporter des conseils au bon fonctionnement (par téléphone, mail, sur le terrain, lors de réunions etc),</li> <li>- animer le réseau départemental des techniciens (2 à 3 rencontres par an + groupe de travail spécifique sur les matériaux, les ANC &gt; 20EH, les effluents non domestiques..., rédaction d'un journal d'information le SPANC ECHO, réalisation de fiches techniques...)</li> <li>- assurer une veille réglementaire (travail bibliographique...), (nb: dernières évolutions réglementaires sur la REUT, note sur le cadre réglementaires des agréments),</li> <li>- réaliser un bilan annuel des SPANC et de l'état du parc ANC (permettant de valoriser le travail des SPANC), dans ce cadre, chaque année un questionnaire est transmis aux SPANC afin de collecter des informations/indicateurs sur l'exercice de l'année écoulée (pour cette année 2023, aucune donnée ne vous sera demandées, cette collecte débutera pour l'exercice 2024),</li> <li>- apporter une expertise sur les dossiers d'ANC regroupés.</li> </ul>	<p>voir le support de présentation</p> <p>Tous les documents évoqués sont disponibles en ligne sur le Padlet du SATAA 07/26 : <a href="https://padlet.com/avalentin17/r-seau-techniciens-anc-07-26-2sfmkl2jgu2t0jd6">https://padlet.com/avalentin17/r-seau-techniciens-anc-07-26-2sfmkl2jgu2t0jd6</a>            Attention : changement du mot de passe, un mail sera transmis.</p> <p>Le questionnaire de collecte de données auprès des SPANC sera transmis par le SATAA (est également disponible sur le Padlet) afin que les techniciens se familiarisent avec les données qu'ils devront transmettre pour le futur exercice de 2024.</p>

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<p><b>Echanges lors de la présentation des missions du SATAA</b></p>	<p>Retours sur le <u>matériel</u> et les <u>pratiques</u> du SPANC de la CA Arche Agglo qui avait fait l'objet d'une présentation il y a un an dans le cadre du réseau des techniciens 07 : cette collectivité utilise des petites pastilles à fumigènes, une canne à boues, ainsi qu'une caméra (appartenant au service assainissement collectif) afin de contrôler les installations de son territoire.</p> <p>La caméra n'est utilisée qu'occasionnellement (lors de recherche de regards, constatation de dysfonctionnement sur le traitement à cause d'une erreur de réalisation...) et gratuitement.</p> <p>Ils mesurent aussi la hauteur de boues et réalisent parfois l'entretien du préfiltre pour les usagers ne pouvant le faire eux-même (personnes âgées).</p> <p>Il s'agit d'un choix politique des élus de la CA Arche Agglo de laisser au technicien le temps de faire de l'assistance aux particuliers au-delà du simple contrôle.</p> <p>Pour information le SATAA met à disposition des SPANCs des <u>tests par bandelettes</u> permettant de tester les nitrates/nitrites et l'ammonium.</p> <p>Il est constaté par certains techniciens un manque de connaissance de la part de certaines entreprises pour la réalisation des ANC. Il existe une <u>charte du GRAIE</u> permettant pour les SPANC, les bureaux d'études ou les entreprises de travaux d'obtenir ce label. Côté Ardèche cette charte n'est pas très développée, à voir ce qu'il en est côté drôme.</p> <p>Il existe des <u>formations</u> sur la réglementation ANC ainsi que la réalisation des contrôles (Oieau, Au fil de l'Eau...).</p> <p>Certains SPANC se sont proposés pour <u>accueillir une prochaine rencontre du réseau</u> de techniciens 07/26 (CC Baronnies, CC Pays de Grignan).</p>	<p>Le fournisseur pour les pastilles à fumigènes est FDS.</p>

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
	<p>Concernant la gestion des <u>eaux usées non domestiques en ANC</u>, le GRAIE a réalisé en 2021 un document très complet sur le sujet : <a href="https://www.graie.org/graie/graiedoc/reseaux/Racco/racc-outil-graie-spancnondomestiques.pdf">https://www.graie.org/graie/graiedoc/reseaux/Racco/racc-outil-graie-spancnondomestiques.pdf</a></p> <p>Les <u>pénalités financières</u> : propre à chaque SPANC, le choix ou non d'instaurer des pénalités reste un débat entre élus au sein de chaque service. Plusieurs SPANC ont prévu cette possibilité dans leur règlement de service mais encore peu la mette en place. Il existe des pénalités pour différentes situations : refus de visite, non réalisation des travaux, défaut d'entretien etc.</p> <p><u>REUT</u> (réutilisation des eaux usées traitées) : un nouveau décret a vu le jour le 29/08/23 mais ne concerne que les installations de plus de 20 EH. Actuellement la REUT n'est pas autorisée dans les habitations, en ANC seul l'infiltration souterraine est acceptée par la réglementation.</p> <p><u>SISPEA</u> : à partir de 2024, la saisie des indicateurs sur SISPEA est obligatoire ! Il faudra bien veiller à vérifier votre entité de gestion, le service et le territoire. L'interlocuteur SISPEA pour la drôme est Jean-Michel MONNET de la DDT26 (ses coordonnées se trouvent sur le support de présentation). L'ouverture de la plateforme pour l'exercice 2023 devrait débuter en février 2024.</p>	<p>Un groupe de travail du SATAA sur la gestion des END est en cours, il sera ouvert aux SPANC de la Drôme pour ceux qui souhaitent s'y investir.</p> <p>Une fiche technique sur les pénalités financière est en cours de rédaction par le SATAA, elle devrait sortir prochainement.</p>
<p><b>Temps d'échange sur les attentes du SATAA 07/26</b></p>	<p>Un réel intérêt pour un échange entre les 2 département est partagé par les techniciens. Il est proposé de proposer un lieu central pour ces journées bi-départementales (axe du Rhône) et limiter le temps de trajet à 1h30 au maximum.</p> <p>Voici une liste de thèmes sur lesquels les techniciens aimeraient que le SATAA se concentre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- habitations illégales (cabanons...),</li> <li>- guide pour l'usager sur l'utilisation des toilettes sèches (rédigé par Arnaud BOISTEL qui se propose de le présenter),</li> <li>- évolution du règlement sanitaire départemental 26,</li> <li>- définition départementale sur un rejet en milieu hydraulique superficiel,</li> <li>- la réalisation de tranchées d'infiltration (traitement) profondes,</li> <li>- création d'un lexique pour harmoniser les termes employés par les techniciens,</li> <li>- cas des campings, élevage, chèvrerie...</li> <li>- avis du SPANC sur les permis de construire, les réhabilitations.</li> </ul>	<p>Le règlement sanitaire départemental 26 sera transmis par la CA VRA pour que le SATAA le diffuse à tous les SPANC.</p> <p>Audrey Valentin, animatrice du SATAA sera absente pour quelques mois (jusqu'en mai 2024), en attendant il sera toujours possible de contacter le SATAA via l'adresse mail <a href="mailto:sataa@ardeche.fr">sataa@ardeche.fr</a>. Le SATAA transmettra une carte drômoise (et ardéchoise) recensant les coordonnées des techniciens SPANC afin qu'ils puissent se joindre en cas de besoin en attendant le retour d'Audrey en mai.</p>

SUJET	DISCUSSION	SUITE A DONNER
<p><b>Présentation des aides du Département de la Drôme pour la réhabilitation des ANC</b></p>	<p>Se reporter au support de présentation.</p> <p><u>Questions et échanges :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si le SPANC doit être MO il faudra trouver des documents type de consultation et de conventionnement avec les usagers. En Ardèche un SPANC (le Syndicat Mixte Ay Ozon) avait pris la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation des ANC dans le cadre d'une financement avec l'Agence de l'Eau.</li> <li>- difficulté pour les entreprises réalisant des ANC à répondre à un marché public,</li> <li>- la demande d'aide doit être nominative, les propriétaires doivent s'engager dans la démarche,</li> <li>- le mandat donné au SPANC devra être défini dans une convention qui définit les responsabilités de chacun,</li> <li>- retour d'expérience de la CCRV sur son dépôt de demande 2023,</li> <li>- les activités économiques ne seront pas financées, à préciser le cas des gîtes, les SCI sont éligibles,</li> <li>- cas d'un studio loué dans un logement principal, éligible si existence d'un ANC non conforme,</li> <li>- les usagers ne peuvent pas s'adresser au Département, leur interlocuteur reste le SPANC.</li> <li>- reste encore quelques points à préciser car l'aide est nouvelle, une FAQ pourra être créée.</li> </ul>	<p>Les documents types du Syndicat Mixte Ay Ozon seront transmis une fois que le SATAA les aura réceptionnés.</p>